

Comité syndical mardi 15 mars 2016



SOMMAIRE

	Page
DEL COSY n° 13/2016 - Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 1 ^{er} mars 2016.....	1
DEL COSY n° 14/2016 - Création du Bureau et élection de trois membres en vue de compléter le Bureau.....	5
DEL COSY n° 15/2016 - Budget primitif 2016.....	9
DEL COSY n° 16/2016 - Création de postes et actualisation du tableau des emplois et des effectifs	15
DEL COSY n° 17/2016 - Autorisation annuelle du Président de procéder au recrutement d'agents temporaires.....	21
DEL COSY n° 18/2016 - Travaux de renforcement, sécurisation, effacement et rénovation d'éclairage public.....	26
DEL COSY n° 19/2016 - Fonds de concours travaux et éclairage public : ajustements et opérations nouvelles.....	44
DEL COSY n° 20/2016 - Substitution d'une convention de mandat à la régie de recettes instaurée auprès du budget annexe.....	51
DEL COSY n° 21/2016 - Convention de mandat pour l'encaissement des recettes relatives aux revenus tirés de l'exploitation d'infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables dans les conditions prévues à l'article L.2224-37 du CGCT.....	55
DEL COSY n° 22/2016 - Indemnité de conseil au receveur du Syndicat.....	62
DEL COSY n° 23/2016 - Subventions au titre du programme FIPEE de l'année 2016.....	66
DEL COSY n° 24/2016 - Avenants au marché public de travaux éclairage public – maintenance 2016	72
DEL COSY n° 25/2016 - Adhésion au groupement de commandes géolocalisation des réseaux d'éclairage public.....	77
DEL COSY n° 26/2016 - Positionnement du SIEMML en tant que gestionnaire du PCRS.....	88
DEL COSY n° 27/2016 - Groupement de commandes pour l'achat, la remise à niveau et la destruction de transformateurs électriques.....	92
DEL COSY n° 28/2016 - Désignation du délégué titulaire et de son suppléant au sein de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat d'Angers Loire Métropole (ALEC).....	105
DEL COSY n° 29/2016 - Convention de partenariat avec l'ALEC et versement d'une subvention.....	109

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 15 mars 2016

COSY /n° 13 /2016

Objet : Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 1er mars 2016

L'an deux mille seize, le quinze du mois de mars à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 8 mars 2016, s'est réuni en séance ordinaire, aux Bateliers, 328 rue Jean Jaurès à TRELAZE, sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Christian MAILLET a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION (la Daguenière)	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
DUPERRAY Guy	SARRIGNE	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CJHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gérard	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE (Montjean sur Loire)	MAUGES COMMUNAUTE
BIELIN Marc (suppléant de MANCEAU Paul)	SEVREMOINE (Torfou)	MAUGES COMMUNAUTE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU (Le Vieil Baugé)	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES (Beaupréau)	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU (La Tourlandry)	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU (Liré)	MAUGES COMMUNAUTE
PAVAGEAU Frédéric	CHOLET	CHOLETAIS
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON (Nueil sur Layon)	VIHIERSOIS HAUT LAYON
POITOU Rémy	BRIOLLAY	ALM
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE (Le Thourel)	GENNOIS
JULLIEN Eve (suppléante de SOTTY Jean)	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TASTARD Rémy	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERCHERE Jean Marc	ANGERS	ALM
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM
VEYER Philippe	SAINT CLEMENT DE LA PLACE	ALM

Avait donné pouvoir de voter en son nom :

- PIOU Serge, délégué de Mauges Communauté (Montrevault sur Evre) à DAVY Jean Luc, délégué des Portes de l'Anjou (Daumeray),
- RENAUD Jacques, délégué d'Angers Loire Métropole (Montreuil Juigné) à BOLO Philippe, délégué d'Angers Loire Métropole (Avrillé),

S'étaient excusés :

- BROSELLIER Pierre, délégué de Loire Aubance (Blaison Saint Sulpice),
- CAILLEAU Marc, délégué d'Angers Loire Métropole (Cantenay Epinard),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée d'Angers Loire Métropole (Trélazé),
- HUCHON Pierre, délégué d'Angers Loire Métropole (Saint Sylvain d'Anjou) ?
- MOISAN Gérard, délégué d'Angers Loire Métropole (La Meignanne),
- POUDRAY Eric, délégué du Bocage (Somloire),
- ROISNE Didier, délégué d'Angers Loire Métropole (Beaucouzé).

Assistait également à la séance sans voix délibérative, Mme Dominique DICK, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

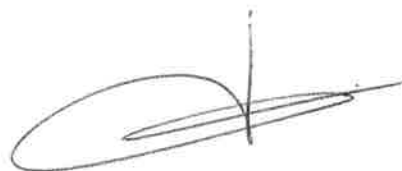
Vu la mise à disposition sous forme dématérialisée en date du 9 mars 2016 du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 1^{er} mars 2016,

Considérant qu'aucune observation particulière n'a été reçue au SIEML,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ADOPTE le procès-verbal de l'assemblée générale du 1^{er} mars 2016.

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	45
Nombre de votants :	47
Abstentions :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	47

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : APPROBATION DU PV DU COMITE SYNDICAL DU 1ER MARS 2016

Date de transmission de l'acte : 31/03/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 31/03/2016

Numéro de l'acte : DELCOSY13 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20160315-DELCOSY13-DE

Date de décision : 15/03/2016

Acte transmis par : Sylvie FOURCHER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 15 mars 2016

COSY /n° 14 /2016

Objet : Création du Bureau et élection de trois membres en vue de compléter le Bureau

L'an deux mille seize, le quinze du mois de mars à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 8 mars 2016, s'est réuni en séance ordinaire, aux Bateliers, 328 rue Jean Jaurès à TRELAZE, sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Christian MAILLET a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION (la Daguenière)	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
DUPERRAY Guy	SARRIGNE	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CJHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gérard	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE (Montjean sur Loire)	MAUGES COMMUNAUTE
BIELIN Marc (suppléant de MANCEAU Paul)	SEVREMOINE (Torfou)	MAUGES COMMUNAUTE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU (Le Vieil Baugé)	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES (Beaupréau)	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU (La Tourlandry)	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU (Liré)	MAUGES COMMUNAUTE
PAVAGEAU Frédéric	CHOLET	CHOLETAIS
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON (Nueil sur Layon)	VIHIERSOIS HAUT LAYON
POITOU Rémy	BRIOLLAY	ALM
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE (Le Thoureil)	GENNOIS
JULLIEN Eve (suppléante de SOTTY Jean)	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TASTARD Rémy	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERCHERE Jean Marc	ANGERS	ALM
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM
VEYER Philippe	SAINT CLEMENT DE LA PLACE	ALM

Avait donné pouvoir de voter en son nom :

- PIOU Serge, délégué de Mauges Communauté (Montrevault sur Evre) à DAVY Jean Luc, délégué des Portes de l'Anjou (Daumeray),
- RENAUD Jacques, délégué d'Angers Loire Métropole (Montreuil Juigné) à BOLO Philippe, délégué d'Angers Loire Métropole (Avrillé),

S'étaient excusés :

- BROSELLIER Pierre, délégué de Loire Aubance (Blaison Saint Sulpice),
- CAILLEAU Marc, délégué d'Angers Loire Métropole (Cantenay Epinard),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée d'Angers Loire Métropole (Trélazé),
- HUCHON Pierre, délégué d'Angers Loire Métropole (Saint Sylvain d'Anjou) ?
- MOISAN Gérard, délégué d'Angers Loire Métropole (La Meignanne),
- POUDRAY Eric, délégué du Bocage (Somloire),
- ROISNE Didier, délégué d'Angers Loire Métropole (Beaucouzé).

Assistait également à la séance sans voix délibérative, Mme Dominique DICK, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

Vu la délibération n° 2/2016 du 1^{er} mars 2016 visant à mettre en place un Bureau qui complète le Comité Exécutif lui-même composé du président et des sept vice-présidents, par trois membres supplémentaires,

Considérant le fonctionnement de ce Bureau dont les membres auront la mission de suivre le pilotage des projets du Syndicat et de préparer les dossiers soumis au Comité Syndical,

Considérant la nécessité de procéder à l'élection des trois membres supplémentaires qui doit s'opérer au scrutin uninominal majoritaire à trois tours,

Considérant que dans un souci de gain de temps, il est proposé aux délégués de procéder à cette élection par un vote à mains levées,

Considérant l'accord de l'ensemble des délégués présents,

Considérant qu'après appel à candidature, se portent candidat :

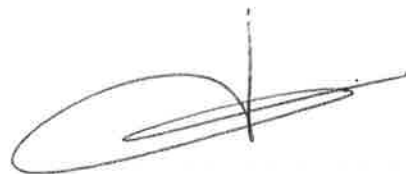
- M. Daniel CHALET, délégué de la circonscription du LION D'ANGERS,
- M. Eric MIGNOT, délégué de la circonscription de LONGUE JUMELLES,
- M. Jean-Louis ROUX, délégué de la circonscription de POUANCE,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur les trois candidatures ci-dessus mentionnées afin de constituer la liste définitive des onze membres du Bureau à savoir :

- le Président : M. Jean-Luc DAVY,
- les sept vice-présidents : MM. Christian MAILLET, Jean-Marc VERCHERE, Jean-Paul BOISNEAU, Eric TOURON, Pierre VERNOT, Philippe BOLO et Adrien DENIS,
- les trois membres supplémentaires : MM. Daniel CHALET, Eric MIGNOT et Jean-Louis ROUX.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	45
Nombre de votants :	47
Abstentions :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	47

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

CREATION DU BUREAU ET ELECTION DE TROIS MEMBRES EN VUE DE COMPLETER LE BUREAU

Date de transmission de l'acte : 31/03/2016**Date de réception de l'accusé de
réception :** 31/03/2016**Numéro de l'acte :** DELCOSY14 (voir l'acte associé)**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20160315-DELCOSY14-DE**Date de décision :** 15/03/2016**Acte transmis par :** Sylvie FOURCHER**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées



Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 15 mars 2016

COSY /n° 15 /2016

Objet : Budget primitif 2016

L'an deux mille seize, le quinze du mois de mars à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 8 mars 2016, s'est réuni en séance ordinaire, aux Bâteliers, 328 rue Jean Jaurès à TRELAZE, sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Christian MAILLET a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION (la Daguenière)	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
DUPERRAY Guy	SARRIGNE	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CJHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gérard	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE (Montjean sur Loire)	MAUGES COMMUNAUTE
BIELIN Marc (suppléant de MANCEAU Paul)	SEVREMOINE (Torfou)	MAUGES COMMUNAUTE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU (Le Vieil Baugé)	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES (Beaupréau)	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU (La Tourlandry)	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU (Liré)	MAUGES COMMUNAUTE
PAVAGEAU Frédéric	CHOLET	CHOLETAIS
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON (Nueil sur Layon)	VIHIERSOIS HAUT LAYON
POITOU Rémy	BRIOLLAY	ALM
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE (Le Thoureil)	GENNOIS
JULLIEN Eve (suppléante de SOTTY Jean)	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TASTARD Rémy	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERCHERE Jean Marc	ANGERS	ALM
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM
VEYER Philippe	SAINT CLEMENT DE LA PLACE	ALM

Avait donné pouvoir de voter en son nom :

- PIOU Serge, délégué de Mauges Communauté (Montrevault sur Evre) à DAVY Jean Luc, délégué des Portes de l'Anjou (Daumeray),
- RENAUD Jacques, délégué d'Angers Loire Métropole (Montreuil Juigné) à BOLO Philippe, délégué d'Angers Loire Métropole (Avrillé),

S'étaient excusés :

- BROSELLIER Pierre, délégué de Loire Aubance (Blaison Saint Sulpice),
- CAILLEAU Marc, délégué d'Angers Loire Métropole (Cantenay Epinard),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée d'Angers Loire Métropole (Trélazé),
- HUCHON Pierre, délégué d'Angers Loire Métropole (Saint Sylvain d'Anjou) ?
- MOISAN Gérard, délégué d'Angers Loire Métropole (La Meignanne),
- POUDRAY Eric, délégué du Bocage (Somloire),
- ROISNE Didier, délégué d'Angers Loire Métropole (Beaucouzé).

Assistait également à la séance sans voix délibérative, Mme Dominique DICK, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

Vu la délibération n° 12/2016 du Comité Syndical approuvant le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2016 conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du CGCT,

I – Budget principal

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur sur le budget primitif principal 2016,

Le Comité Syndical,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- ⇒ ADOPTE le budget primitif principal 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :
 - 19 706 000 € pour la section de fonctionnement,
 - 60 480 000 € pour la section d'investissement,
- ⇒ ADOPTE les différentes enveloppes de programmes de travaux prévus au Budget Primitif 2016, suivant état ci-annexé (cf **annexe 1**),
- ⇒ VOTE une autorisation de programme de 1 M€ destinée à soutenir le programme 2016 -F.I.P.E.E. 21- assorti d'un premier crédit de paiement de 260 000 €,
- ⇒ AUTORISE le Président à souscrire un emprunt à hauteur de 4,690 M€ pour les travaux du Syndicat, pour une durée de 10 à 15 ans, selon les produits suivants :
 - emprunts classiques, taux fixe,
 - et/ou emprunts classiques taux variable ou révisable sans structuration,
- ⇒ AUTORISE le Président à ouvrir une ligne de trésorerie à hauteur de 4 M€ maximum,
- ⇒ VOTE l'attribution d'une subvention pour le Comité des Œuvres Sociales à hauteur de 18 000 €,
- ⇒ VOTE l'attribution d'une subvention au profit de l'ALEC de 7 500 €,
- ⇒ VOTE une subvention pour les communes (à répartir), dans le cadre des décorations de transformateurs à hauteur de 2 500 €,
- ⇒ VOTE un crédit de 162 500 € au titre de la participation du Syndicat aux charges de fonctionnement du budget annexe IRVE ;
- ⇒ VOTE un crédit de 800 850 € au titre de la part de financement du Syndicat au projet des bornes électriques sur le budget annexe IRVE ;
- ⇒ PREND ACTE du tableau récapitulatif des emprunts contractés par le SIEM, ci-annexé (cf **annexe 2**).

II – Budget annexe IRVE

Vu la délibération n° 45/2014 du Comité Syndical approuvant la création d'un budget annexe à caractère industriel et commercial M4, relatif aux Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE),

Considérant la poursuite du programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur le département,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur sur le budget annexe 2016 relatif aux IRVE qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

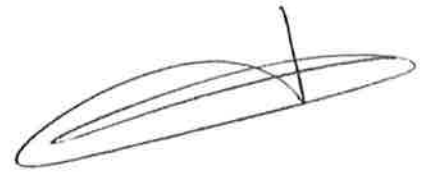
- ⇒ 212 000 € pour la section de fonctionnement,
- ⇒ 1 746 000 € pour la section d'investissement,

Le Comité Syndical,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- ADOPTE le budget annexe 2016 à caractère industriel et commercial M4 relatif aux Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE), qui s'équilibre en recettes et en dépenses selon les résultats présentés ci-dessus.

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	45
Nombre de votants :	47
Abstentions :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	47

Enveloppes des Programmes de Travaux 2016

Annexe 1

	Coût des Travaux Hors Taxes	Participations SIEM, FACE, ERDF,....	Fonds de CONCOURS	
			- €	0%
Renforcements des réseaux DP	7 051 250 €	7 051 250 €	- €	0%
Sécurisations des réseaux DP	3 018 750 €	3 018 750 €	- €	0%
	10 070 000 €	10 070 000 €	- €	0%
Extensions BT	5 855 000 €	3 266 076 €	2 588 924 €	44%
Effacements des réseaux BT et EPU	10 881 675 €	8 052 439 €	2 829 236 €	26%
Rénovation EPU liée à un Renforcement	380 000 €	190 000 €	190 000 €	50%
Extension EPU	1 560 000 €	390 000 €	1 170 000 €	75%
Normalisation EPU liée à un renforcement	30 000 €	7 500 €	22 500 €	75%
Rénovation aérienne et souterraine Epu	3 000 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	50%
Mâts EPU accidentés	700 000 €	175 000 €	525 000 €	75%
Dépannages EPU (<u>Fonctionnement - TTC</u>)	450 000 €	112 500 €	337 500 €	75%
Effacements des réseaux BT et EPU (11 Cnes)	3 189 420 €	797 355 €	2 392 065 €	75%
	20 191 095 €	11 224 794 €	8 966 301 €	
	Coût des Travaux Hors Taxes	Participations SIEM, FACE ERDF,....	Contributions	
Entretien EPU (<u>Fonctionnement - TTC</u>)	850 000 €	- €	850 000 €	100%
	Coût des Travaux Hors Taxes	Participations SIEM, FACE, CG, ERDF,....	Participations	
Extensions EP ZI / ZA	980 000 €	- €	980 000 €	100%
Génies civils de télécommunications et divers	3 910 260 €	- €	3 910 260 €	100%
	4 890 260 €	- €	4 890 260 €	
Total général	41 856 355 €	24 560 870 €	17 295 485 €	

Dette Globale Réelle au 1er JANVIER 2016

Taux	Banque	Capital à l'origine	Capital Restant Dû	Pourcentage de la dette	Intérêts	Marge	Fin du Prêt	Pourcentage de la Dette	Annuité des Emprunts dont la dernière Échéance est prévue en 2016
Taux Fixe	Caisse d'Epargne	3 578 143,93 €	2 387 326,66 €	67%	3,85%		2023		
		3 400 000,00 €	98 734,05 €	3%	3,17%		2016		99 516,69 €
		2 000 000,00 €	1 699 306,03 €	85%	4,56%		2026		
		8 978 143,93 €	4 185 366,74 €	47%	4,12%				
	DEXIA	2 200 000,00 €	1 319 999,92 €	60%	3,71%		2024		
	Crédit Agricole	4 675 000,00 €	1 108 219,84 €	24%	4,50%		2024		
		5 000 000,00 €	3 089 633,88 €	62%	4,72%		2023		
		2 000 000,00 €	1 534 908,53 €	77%	3,50%		2024		
		11 675 000,00 €	5 732 762,25 €	49%	4,35%			94%	
	BNP PARIBAS	2 000 000,00 €	1 433 507,13 €	72%	3,109%		2025		
		2 000 000,00 €	1 516 221,05 €	76%	4,20%		2024		
		4 000 000,00 €	2 949 728,18 €	74%	3,655%				
		2 500 000,00 €	1 798 364,67 €	72%	4,10%		2023		
	Caisse des Dépôts	3 000 000,00 €	2 389 092,18 €	80%	4,42%		2024		
	Total 1	32 353 143,93 €	18 375 313,94 €	57%	4,13%				
Taux Révisable	BNP PARIBAS	2 000 000,00 €	1 233 333,41 €	62%	Euribor 3 mois (= -0,132 % au 01/01/2016)	0,45	2025	6%	
	Total 2	2 000 000,00 €	1 233 333,41 €	62%					
Total "Gissler A 1"	Total 1 + 2	34 353 143,93 €	19 608 647,35 €	57%					99 516,69 €
	Total 1 + 2	34 353 143,93 €	19 608 647,35 €	57%	3,89%				

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 15 mars 2016

COSY /n° 16 /2016

Objet : Création de postes et actualisation du tableau des emplois et des effectifs

L'an deux mille seize, le quinze du mois de mars à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 8 mars 2016, s'est réuni en séance ordinaire, aux Bâteliers, 328 rue Jean Jaurès à TRELAZE, sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Christian MAILLET a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOULANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION (la Daguenière)	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
DUPERRAY Guy	SARRIGNE	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CJHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gérard	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE (Montjean sur Loire)	MAUGES COMMUNAUTE
BIELIN Marc (suppléant de MANCEAU Paul)	SEVREMOINE (Torfou)	MAUGES COMMUNAUTE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU (Le Vieil Baugé)	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES (Beaupréau)	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU (La Tourlandry)	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU (Liré)	MAUGES COMMUNAUTE
PAVAGEAU Frédéric	CHOLET	CHOLETAIS
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON (Nueil sur Layon)	VIHIERSOIS HAUT LAYON
POITOU Rémy	BRIOLLAY	ALM
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE (Le Thoureil)	GENNOIS
JULLIEN Eve (suppléante de SOTTY Jean)	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TASTARD Rémy	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERCHERE Jean Marc	ANGERS	ALM
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM
VEYER Philippe	SAINT CLEMENT DE LA PLACE	ALM

Avait donné pouvoir de voter en son nom :

- PIOU Serge, délégué de Mauges Communauté (Montrevault sur Evre) à DAVY Jean Luc, délégué des Portes de l'Anjou (Daumeray),
- RENAUD Jacques, délégué d'Angers Loire Métropole (Montreuil Juigné) à BOLO Philippe, délégué d'Angers Loire Métropole (Avrillé),

S'étaient excusés :

- BROSELLIER Pierre, délégué de Loire Aubance (Blaison Saint Sulpice),
- CAILLEAU Marc, délégué d'Angers Loire Métropole (Cantenay Epinard),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée d'Angers Loire Métropole (Trélazé),
- HUCHON Pierre, délégué d'Angers Loire Métropole (Saint Sylvain d'Anjou) ?
- MOISAN Gérard, délégué d'Angers Loire Métropole (La Meignanne),
- POUDRAY Eric, délégué du Bocage (Somloire),
- ROISNE Didier, délégué d'Angers Loire Métropole (Beaucouzé).

Assistait également à la séance sans voix délibérative, Mme Dominique DICK, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

M. le Président expose :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le rapport d'orientations budgétaires adopté lors de la séance du comité syndical du 1^{er} mars 2016 présentait, dans un contexte de changement particulièrement prégnant, le projet d'adaptation des ressources humaines du syndicat, pour asseoir une nouvelle gouvernance territoriale de l'énergie.

Quatre emplois stratégiques émergents ont été identifiés :

- Un(e) chargée de communication,
- Un(e) ingénieur en charge de la planification énergétique,
- Un(e) ingénieur géomaticien (projet PCRS – Plan corps de rue simplifié),
- Un(e) conseiller(e) en énergie partagé.

I. Chargé(e) de communication

Une analyse stratégique des enjeux et projets de développement du Siéml confirme le nécessaire développement des actions, moyens et outils de communication et donc le besoin de recruter un chargé de communication et de création graphique.

Il est proposé à l'assemblée la création d'un emploi de chargé(e) de communication à temps complet. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A relevant de la filière administrative au grade d'attaché territorial.

Les missions principales : conception et mise en œuvre des actions de communication, pilotage du développement des outils numériques et de la présence du Siéml sur les réseaux sociaux, réalisation des créations graphiques, mise en scène de l'image et de l'information (graphique, écrite, audiovisuelle...), réalisation des supports mensuels, bisannuels et annuels à destination des collectivités adhérentes (maquette, illustration, mise en couleurs, rédaction des slogans, annonces etc.).

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A ou B de la filière administrative dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de niveau 1 ou 2 dans le domaine de la communication institutionnelle ou d'entreprise, graphisme ou webdesigner ou disposer d'une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine de la communication institutionnelle ou d'entreprise. Le traitement sera calculé au maximum par référence à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des attachés territoriaux.

II. Ingénieur en planification énergétique

Les enjeux de la transition énergétique sont cruciaux : lutte contre le changement climatique, indépendance énergétique et réduction des importations d'énergies fossiles, mais aussi nouvelle croissance économique, nouveaux emplois.

Les dispositions de la loi TECV doivent amener le Siéml à préciser sa place dans ce nouveau contexte et à faire évoluer ses missions pour mieux répondre aux enjeux de la transition énergétique, avec des nouvelles sollicitations et attentes des territoires.

Il est proposé à l'assemblée la création d'un emploi d'ingénieur en planification énergétique à temps complet. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A relevant de la filière technique au grade d'ingénieur territorial.

Les missions principales : aide à la planification des actions et investissements nécessaires des collectivités engagées dans la transition énergétique (PCAET, PADD avec volet énergétique...); fournir aux collectivités les éléments résumant l'impact des actions programmées à moyen et long terme sur les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre et la facture énergétique de leur territoire ; aide à la décision : communication d'un rapport basé sur des scénarii et une estimation des coûts annuels d'investissement et d'exploitation.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A de la filière technique dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme d'ingénieur dans le domaine de l'environnement, spécialité énergies/EnR et/ou aménagement du territoire. Le traitement sera calculé au maximum par référence à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux.

III. Ingénieur géomaticien

Au 1er janvier 2019, les réseaux sensibles enterrés, situés en unités urbaines, devront être géoréférencés dans le système national de coordonnées en classe A. En 2026, ces exigences seront applicables à ces mêmes réseaux sur l'ensemble du territoire national. Concernant le fond de plan sur lequel les réseaux sont reportés, qu'ils soient sensibles ou non, l'article 7 de l'arrêté du 15 février 2012 précise que « le fond de plan employé est le meilleur lever régulier à grande échelle disponible, établi et mis à jour par l'autorité publique locale compétente en conformité avec les articles L. 127-1 et suivants du Code de l'environnement ».

Afin de piloter ce projet et favoriser la coopération et la mutualisation des ressources entre collectivités mais aussi avec les gestionnaires de réseaux, il est proposé à l'assemblée la création d'un emploi d'ingénieur géomaticien à temps complet. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A relevant de la filière technique, au grade d'ingénieur territorial.

Les missions principales : assurer la mise en place, la gestion et le bon fonctionnement de la cartographie référencée du SIG du Siéml (structurer et modéliser les informations géographiques de la collectivité), piloter l'intégration de l'acquisition des données géoréférencées (import et exports, traitement, analyse, mise à jour, diffusion et contrôle), animer et coordonner le réseau des partenaires pour la constitution et la mise à jour du PCRS.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A de la filière technique dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme d'ingénieur dans le domaine de la géomatique ou d'au moins 10 années d'expérience en tant que gestionnaire de SIG. Le traitement sera calculé au maximum par référence à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux.

IV. Conseiller en Energies Partagé

Le développement du conseil en énergie partagé auprès des collectivités volontaires a été identifié en tant qu'axe fort de la diversification des activités du Syndicat.

Les missions principales : sensibiliser et informer les collectivités adhérentes aux usages de leur patrimoine et à la maîtrise de l'énergie, préconiser les solutions énergétiques les plus adaptées, conseiller et aider les élus dans leur prise de décision, accompagner les collectivités sur l'ensemble de leurs projets relatifs à l'énergie : nouveau bâtiment et rénovation, développement des énergies renouvelables...

Lors de sa réunion du 20 novembre 2015, le comité syndical a voté, à l'unanimité, la création d'un poste de technicien pour exercer les missions de conseiller en énergie partagé et a autorisé le Président à lancer une procédure de recrutement d'un contractuel de droit public, sur une durée de 3 ans.

Afin de poursuivre cette dynamique et d'anticiper le déploiement de cette mission sur d'autres territoires, le recrutement d'un deuxième poste est envisagé dès 2016, pour une mission de 3 ans également, sur la base juridique de l'article 3-3 1° de la loi du 26 janvier 1984 afin de justifier le recrutement d'un agent contractuel. Le traitement sera calculé au maximum par référence à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des techniciens territoriaux.

Vu la loi n°83-53 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3-2, 3-3, 3-3-1 et 3 4°,

Vu la délibération n° 12/2016 du Comité Syndical du 1^{er} mars 2016 adoptant le rapport des orientations budgétaires 2016,

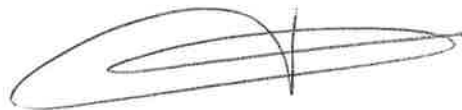
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu la proposition du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

- de créer un emploi de conseiller en énergie partagé, à temps complet, en qualité de non titulaire de droit public relevant de la catégorie B de la filière technique, et d'établir un contrat d'engagement au poste pour une durée de 3 ans sur les bases de l'application de l'article 3-3-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- de créer un emploi d'attaché territorial à temps complet pour exercer les missions de chargé(e) de communication,
- de créer deux emplois d'ingénieurs territoriaux à temps complet sur les missions de planification énergétique et de géomatique,
- de modifier ainsi le tableau des emplois et des effectifs,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser le Président à solliciter les co-financements possibles, en particulier ceux proposés par l'ADEME et ceux provenant de possibilités de mutualisation de fonctions et de signer tout document y afférant.

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	45
Nombre de votants :	47
Abstentions :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	47

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

CREATIONS DE POSTES ET ACTUALISATION DU TABLEAU EMPLOIS DES EFFECTIFS

Date de transmission de l'acte : 31/03/2016**Date de réception de l'accusé de
réception :** 31/03/2016**Numéro de l'acte :** DELCOSY16 (voir l'acte associé)**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20160315-DELCOSY16-DE**Date de décision :** 15/03/2016**Acte transmis par :** Sylvie FOURCHER**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 15 mars 2016

COSY /n° 17 /2016

Objet : Autorisation annuelle du Président de procéder au recrutement d'agents temporaires

L'an deux mille seize, le quinze du mois de mars à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 8 mars 2016, s'est réuni en séance ordinaire, aux Bateliers, 328 rue Jean Jaurès à TRELAZE, sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Christian MAILLET a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION (la Daguenière)	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
DUPERRAY Guy	SARRIGNE	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CJHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gérard	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE (Montjean sur Loire)	MAUGES COMMUNAUTE
BIELIN Marc (suppléant de MANCEAU Paul)	SEVREMOINE (Torfou)	MAUGES COMMUNAUTE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU (Le Vieil Baugé)	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES (Beaupréau)	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU (La Tourlandry)	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU (Liré)	MAUGES COMMUNAUTE
PAVAGEAU Frédéric	CHOLET	CHOLETAIS
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON (Nueil sur Layon)	VIHIERSOIS HAUT LAYON
POITOU Rémy	BRIOLLAY	ALM
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE (Le Thoureil)	GENNOIS
JULLIEN Eve (suppléante de SOTTY Jean)	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TASTARD Rémy	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERCHERE Jean Marc	ANGERS	ALM
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM
VEYER Philippe	SAINT CLEMENT DE LA PLACE	ALM

Avait donné pouvoir de voter en son nom :

- PIOU Serge, délégué de Mauges Communauté (Montrevault sur Evre) à DAVY Jean Luc, délégué des Portes de l'Anjou (Daumeray),
- RENAUD Jacques, délégué d'Angers Loire Métropole (Montreuil Juigné) à BOLO Philippe, délégué d'Angers Loire Métropole (Avrillé),

S'étaient excusés :

- BROSELLIER Pierre, délégué de Loire Aubance (Blaison Saint Sulpice),
- CAILLEAU Marc, délégué d'Angers Loire Métropole (Cantenay Epinard),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée d'Angers Loire Métropole (Trélazé),
- HUCHON Pierre, délégué d'Angers Loire Métropole (Saint Sylvain d'Anjou) ?
- MOISAN Gérard, délégué d'Angers Loire Métropole (La Meignanne),
- POUDRAY Eric, délégué du Bocage (Somloire),
- ROISNE Didier, délégué d'Angers Loire Métropole (Beaucouzé).

Assistait également à la séance sans voix délibérative, Mme Dominique DICK, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

I - Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour assurer des missions de remplacement

M. le Président expose :

En application des dispositions de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale, il est possible de recruter des agents non titulaires pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire momentanément indisponible.

Les contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent pour faciliter la prise de poste par le remplaçant.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer ce type de contrats de travail lorsque la mission de remplacement s'avère nécessaire pour le bon fonctionnement et la continuité du service. Il est précisé que l'emploi et le niveau de rémunération devront être en cohérence avec les fonctions à assurer.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 alinéa 1,

Après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- AUTORISE le Président à signer les contrats de travail pour remplacer un fonctionnaire ou un agent non titulaire momentanément indisponible lorsque cette absence est de nature à entraver le bon fonctionnement des services ;
- PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

II - Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

M. le Président expose :

En application de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, il est possible de recruter des agents contractuels non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 alinéa 1,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

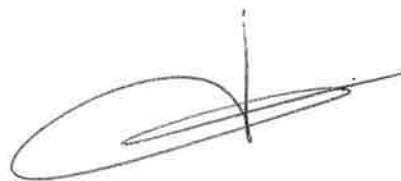
Après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL,

A l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois,
- CHARGE Monsieur le Président de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.
- PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	45
Nombre de votants :	47
Abstentions :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	47

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

AUTORISATION ANNUELLE DU PRESIDENT DE PROCEDER AU RECRUTEMENT D'AGENTS TEMPORAIRES

Date de transmission de l'acte : 31/03/2016**Date de réception de l'accusé de
réception :****Numéro de l'acte :** DELCOSY17 ([voir l'acte associé](#))**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20160315-DELCOSY17-DE**Date de décision :** 15/03/2016**Acte transmis par :** Sylvie FOURCHER**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 15 mars 2016

COSY /n° 18 /2016

Objet : Travaux de renforcement, sécurisation, effacement et rénovation d'éclairage public

L'an deux mille seize, le quinze du mois de mars à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 8 mars 2016, s'est réuni en séance ordinaire, aux Bateliers, 328 rue Jean Jaurès à TRELAZE, sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Christian MAILLET a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION (la Daguenière)	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
DUPERRAY Guy	SARRIGNE	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CJHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gérard	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE (Montjean sur Loire)	MAUGES COMMUNAUTE
BIELIN Marc (suppléant de MANCEAU Paul)	SEVREMOINE (Torfou)	MAUGES COMMUNAUTE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU (Le Vieil Baugé)	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES (Beaupréau)	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU (La Tourlandry)	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU (Liré)	MAUGES COMMUNAUTE
PAVAGEAU Frédéric	CHOLET	CHOLETAIS
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON (Nueil sur Layon)	VIHERSOIS HAUT LAYON
POITOU Rémy	BRIOLLAY	ALM
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE (Le Thoureil)	GENNOIS
JULLIEN Eve (suppléante de SOTTY Jean)	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TASTARD Rémy	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERCHERE Jean Marc	ANGERS	ALM
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM
VEYER Philippe	SAINT CLEMENT DE LA PLACE	ALM

Avait donné pouvoir de voter en son nom :

- PIOU Serge, délégué de Mauges Communauté (Montrevault sur Evre) à DAVY Jean Luc, délégué des Portes de l'Anjou (Daumeray),
- RENAUD Jacques, délégué d'Angers Loire Métropole (Montreuil Juigné) à BOLO Philippe, délégué d'Angers Loire Métropole (Avrillé),

S'étaient excusés :

- BROSELLIER Pierre, délégué de Loire Aubance (Blaison Saint Sulpice),
- CAILLEAU Marc, délégué d'Angers Loire Métropole (Cantenay Epinard),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée d'Angers Loire Métropole (Trélazé),
- HUCHON Pierre, délégué d'Angers Loire Métropole (Saint Sylvain d'Anjou) ?
- MOISAN Gérard, délégué d'Angers Loire Métropole (La Meignanne),
- POUDRAY Eric, délégué du Bocage (Somloire),
- ROISNE Didier, délégué d'Angers Loire Métropole (Beaucouzé).

Assistait également à la séance sans voix délibérative, Mme Dominique DICK, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

M. le Président présente l'avancement des programmes de renforcements 2015 ainsi que les opérations de travaux inscrites au programme 2016.

Vu l'établissement des différents programmes de travaux 2016 relatifs :

- aux renforcements des réseaux,
- à la sécurisation des réseaux,
- aux effacements des réseaux,

Vu l'établissement des programmes de rénovation et de maintenance 2016 relatifs aux réseaux d'éclairage public,

Vu le nouveau montant de la contribution annuelle par foyer lumineux pour 2016,

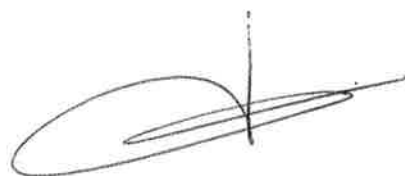
Vu l'établissement du programme 2016 relatif aux extensions de réseaux de distribution publique,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et relevé la coquille figurant page 119 du fascicule laissant entendre que le programme 2016 d'extensions des réseaux électriques est en légère baisse alors qu'il est en légère hausse,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, ADOPTE :

- le contenu du programme de renforcements des réseaux électriques pour 2016 (**annexe 1**),
- le contenu du programme d'effacements des réseaux pour 2016 (**annexe 2**),
- le contenu du programme des opérations de rénovation du réseau d'éclairage public 2016 (**annexe 3**),
- le montant de la contribution annuelle forfaitaire par type de lanterne pour l'entretien préventif de l'éclairage public 2016 (**annexe 4**),
- le montant de la contribution annuelle par collectivité pour l'entretien préventif de l'éclairage public 2016 (**annexe 5**).

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	45
Nombre de votants :	47
Abstentions :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	47

PROGRAMME 2016 DE RENFORCEMENTS

Classement par Ordre d'Urgence

N°	Commune	Poste	Chute de tension	Solution	Montant Estimé des travaux HT	COUTS CUMULES
20 Renforcements listé						
Postes Saturés						
1	SI MARTIN DU FOUILLOUX	10 CROIX	146,60	MUTATION DE TRANSFORMATEUR	7 634,00	7 634,00
2	FENEU	21 BELAIR	132,90	MUTATION DE TRANSFORMATEUR	5 777,20	13 411,20
3	SI MARTIN DE LA PLACE	P31 LA CHAÎROUYERE	130,00	MUTATION DE TRANSFORMATEUR	8 582,20	21 993,40
4	COMBRIE	P28 SQUARE	121,00	MUTATION DE TRANSFORMATEUR	27 500,00	49 493,40
5	CHAMPTOCEAUX	P 14 MAIRIE	118,50	MUTATION DE TRANSFORMATEUR	17 600,00	67 093,40
6	CONTIGNE	P10 RTE SABLE	117,60	MUTATION DE TRANSFORMATEUR	11 000,00	78 093,40
7	VALANJOU	P58 PONTREAU	117,10	MUTATION DE TRANSFORMATEUR	6 600,00	84 693,40
8	DRAIN	P 5 Frêne	117,00	MUTATION DE TRANSFORMATEUR	11 000,00	95 693,40
9	SCAUX D'ANJOU	P16 BOIS RICHARD	113,20	MUTATION DE TRANSFORMATEUR	13 200,00	108 893,40
10	PELLOUAULT LES VIGNES	J3 RTE DE BLITOURNE	111,50	MUTATION DE TRANSFORMATEUR	5 069,90	113 963,30
11	SI REMY EN MAUGES	P 29 CLOISIERE	110,50	MUTATION DE TRANSFORMATEUR	11 000,00	124 963,30
12	JURGNE S/ LOIRE	P 3 PLESSIS	110,00	MUTATION DE TRANSFORMATEUR	14 850,00	139 813,30
13	NYOISEAU	P11 CITE BOIS 2	101,70	RENF BT SOUT AGGLOMERATION	440 000,00	579 813,30
14	MAZE	8 CX BOULUAN	100,30	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN HORS AGGLOMERATION	58 523,00	638 336,30
15	MAZE	P 30 PIECE GRIEZILONS	100,00	POSTE NOUVEAU CABINE RURAL	25 793,90	664 130,20
16	TIERCE	P51 ROCHER	100,00	RENFORCEMENT BT AERIEN	77 000,00	741 130,20
Départs Saturés						
17	MENITRE	P VIENES	126,20	RENFORCEMENT BT AERIEN	13 931,50	755 061,70
18	CORZE	22 AURORE	100,20	RENFORCEMENT BT AERIEN	8 377,60	763 439,30
Ouvrages prioritaires Chutes de Tension > 20%						
19	LASSE	P14 PRINCE	36,00	RENFORCEMENT BT AERIEN	88 000,00	851 439,30
20	BREILLE LES PINS	P5 MARTINIERE	24,00	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	79 970,00	931 409,30
21	THOUARCE	P26 PETIT BONNEZEUX	22,96	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN HORS AGGLOMERATION	44 000,00	975 409,30
22	COSSE D'ANJOU	P 10 BIANGE	21,69	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	128 700,00	1 104 109,30
23	SI LAMBERT LA POTILLERIE	P 5 GILLETTERIE	20,17	RENFORCEMENT BT AERIEN	30 498,23	1 134 607,53
24	MAZE	17 MIN RENDUS	20,00	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN EN AGGLOMERATION	9 861,50	1 144 469,03
Ouvrages prioritaires Chutes de Tension > = 18%						
25	BECON LES GRANITS	P35 CHOINE	19,94	PN NOUVEAU PRCS	81 695,90	1 226 164,93
26	SAUGUSTIN DES BOIS	P37 MONTILIS	18,40	RENFORCEMENT BT AERIEN	101 590,50	1 327 755,43
27	CHAMPTOCE S/ LOIRE	P53 BROSSES	18,32	POSTE NOUVEAU H61	74 625,00	1 402 380,43
28	CLERE S/ LAYON	P18 PERKINE	18,27	RENFORCEMENT BT AERIEN	37 400,00	1 439 780,43
Ouvrages prioritaires Chutes de Tension > = 15%						
29	GENNES	P 8 RAGOY	16,96	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	64 729,33	1 504 509,76
30	MIRE	P05 BROSSES	16,96	POSE PRCS + RENF BT	66 000,00	1 570 509,76
31	BOTZ EN MAUGES	P 11 Touche	16,84	Création H61	71 500,00	1 642 009,76
32	ARMAILLE	P2 BOMMAIE	16,56	POSTE NOUVEAU CABINE RURAL	66 000,00	1 708 009,76
33	FENEU	P 15 PIS ALLER	16,47	RENFORCEMENT BT AERIEN	35 941,40	1 743 951,16
34	CHAPELLE HULLIN	P03 MAZURATIE	16,30	RENFORCEMENT BT AERIEN	33 000,00	1 776 951,16
35	BRION	P 33 NUCHERE	15,71	RENFORCEMENT BT AERIEN	53 791,10	1 830 742,26
36	NOELLET	P12 ROCHERES	15,44	POSTE NOUVEAU prcs	77 911,90	1 908 654,16
37	SI PAUL DU BOIS	P12 Haute Foi	15,20	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN HORS AGGLOMERATION	25 300,00	1 933 954,16
38	HAINE	P18 Cimetière	15,12	RENFORCEMENT BT AERIEN	22 660,00	1 956 614,16
39	GESTE	P8 FOURLIERE	15,10	RENFORCEMENT BT AERIEN	60 500,00	2 017 114,16
Ouvrages prioritaires Chutes de Tension > 11%						
40	CHALONNES S/ LE LUDE	P 4 Harondière	14,80	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	141 369,80	2 158 483,96
41	CLAUDEPONS S/LAYON	P27 AUBANCE	14,50	MUTATION DE TRANSFORMATEUR+ Renforcement BT	27 720,00	2 186 203,96
42	FOUGERE	P45 RICHARDIERE	14,30	RENFORCEMENT BT AERIEN	19 149,90	2 205 353,86
43	VALANJOU	P 9 CROIX BAULT	14,25	RENFORCEMENT BT AERIEN	14 531,00	2 219 884,86
44	TOUTLEMONDE	P 14 Buissonnière	14,20	CREATION PSSB 100 KVA	121 000,00	2 340 884,86
45	MOZE SUR LOUET	P20 ROCHETTE	14,19	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN HORS AGGLOMERATION	39 600,00	2 380 484,86
46	PUISSET DORE	P 9 GARILLIERE	13,90	POSTE NOUVEAU PRCS 50KVA	22 000,00	2 402 484,86
47	DENEZE SOUS LE LUDE	P7 PINARDIERE	13,90	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	76 228,90	2 478 713,76
48	DENEZE SOUS LE LUDE	P7 PINARDIERE	13,90	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	88 000,00	2 566 713,76
49	LOUROUX BECONNAIS	P07 BESERIE	13,62	POSE PRCS + RENF BT	165 000,00	2 731 713,76
50	ROMAGNE	P24 BONNIERE	13,50	POSE PRCS + RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN HORS AGGLOMERATION	82 500,00	2 814 213,76
51	MOZE SUR LOUET	P39 BOIS LOUP	13,46	POSTE NOUVEAU H61	37 400,00	2 851 613,76
52	SI AUBIN DE LUIGNE	P7 GUERDIERE	13,43	POSTE NOUVEAU PRCS	138 791,40	2 990 405,16
53	SALLE ET CHAPELLE AUBRY	P31 CLOS GIRON	13,25	RENFORCEMENT BT AERIEN	38 500,00	3 028 905,16
54	DENEZE SOUS LE LUDE	P 13 VEAUX	13,24	RENFORCEMENT BT AERIEN	33 880,00	3 062 785,16
55	SI JEAN DES MAUVRETS	P 1 BOURG	13,16	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN EN AGGLOMERATION	63 013,50	3 125 798,66
56	BRAIN S/ ALLONNES	P17 PATOIS	13,10	RENFORCEMENT BT AERIEN	20 506,20	3 146 304,86
57	AMBILLOU CHATEAU	P5 TRELLEBOIS	13,00	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	69 498,00	3 215 802,86
58	BLAISON GOMIER	P 18 CROIX PRON	13,00	RENFORCEMENT BT AERIEN	41 800,00	3 257 602,86
59	FUILLET	P3 BOURG	13,00	RENFORCEMENT BT AERIEN	35 960,10	3 293 562,96
60	LASSE	P12 PARCELLAIS	13,00	RENFORCEMENT BT AERIEN	33 500,50	3 327 063,46
61	THOUREIL	P 10 ST GONDON	13,00	RENFORCEMENT BT AERIEN	77 000,00	3 404 063,46
62	GENNES	P3 Trezan	13,00	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	192 861,90	3 596 925,36
63	CHAMPAGNE	P08 PTE HOUGRUE	12,89	RENF BT SOUTERRAIN	71 500,00	3 668 425,36
64	SI CLEMENT DE LA PLACE	8 CHALONGE	12,83	RENFORCEMENT BT AERIEN	16 856,49	3 685 281,85
65	NYOISEAU	P11 CITE BOIS 2	12,80	POSTE NOUVEAU SOCLE URBAIN	63 800,00	3 749 081,85
66	JALLAIS	P43 TREVALIERE	12,67	POSTE NOUVEAU H61	55 000,00	3 804 081,85
67	CHAMPAGNE	P04 JANVRAIE PARTIE 2	12,60	POSTE NOUVEAU PRCS + RENF BT	196 020,00	4 000 101,85
68	BRAIN S/ ALLONNES	P7 MOULIN DE L'AIR	12,67	RENFORCEMENT BT AERIEN	54 135,40	4 054 237,25
69	SI SATURNIN S/ LOIRE	P 3 CHALINIERE	12,58	RENFORCEMENT BT AERIEN	14 080,00	4 068 317,25
70	RAIRIES	P 03 PT SOULIAT	12,60	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	117 507,28	4 185 824,53
71	PARCAY LES PINS	P 7 GUILLOTIERE	12,55	POSTE NOUVEAU CABINE URBAIN	76 378,50	4 262 203,03
72	CHAPELLE ST FLORENT	P 10 Bourg Paillou	12,52	RENFORCEMENT BT AERIEN	88 000,00	4 350 203,03
73	VILLEDIEU LA BLOUERE	P 1 Méranderies	12,54	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	110 000,00	4 460 203,03

N°	Commune	Poste	Chute de tension	Solution	Montant Estimé des travaux HT	COUTS CUMULES
20 Renforcements listé						
74	St Aubin de Luigne	P30 LES BARRES	12,51	POSTE NOUVEAU PRCS + RENF BT	132 000,00	4 592 203,03
75	CERQUEUX	P. 6 FOUCHIERIE	12,51	POSTE NOUVEAU PRCS 50KVA et RENF BT	49 500,00	4 641 703,03
76	St GERMAIN DES PRES	P31 BOIRE DONNEAU	12,30	RENFORCEMENT BT AERIEN	27 379,00	4 669 082,03
77	VEZINS	P37 BREUIL	12,39	RENFORCEMENT BT AERIEN	38 500,00	4 707 582,03
78	St QUENTIN LES HEAUREPAIRE	P4 Guérin	12,20	RENFORCEMENT BT AERIEN	59 384,60	4 766 966,63
79	MEMBROLLE S/ONGUENNE	P VALLIERE	12,16	RENFORCEMENT BT AERIEN	66 169,40	4 833 136,03
80	VAUCIRETTE	P. 8 Sourguierie	12,03	RENFORCEMENT BT AERIEN	10 725,00	4 843 861,03
81	NEUILLE	P18 ROCHES	12,07	RENFORCEMENT BT AERIEN	41 140,00	4 885 001,03
82	CHAMPAGNE	P24 TERTRE	12,01	POSTE NOUVEAU PRCS + RENF BT	137 500,00	5 022 501,03
83	CHAPELLE ST FLORENT	P10 BOURG PAILLOU	12,00	POSTE NOUVEAU H61	55 000,00	5 077 501,03
84	St GEORGES S/LOIRE	P70 FONTAINE BENET	12,00	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN HORS AGGLOMERATION	16 500,00	5 094 001,03
85	CHAUSSAIRE	P15 POIRIERE	11,81	POSE D'UN PRCS 50KVA	179 993,73	5 273 994,76
86	LINIERES BOUTON	P9 NAULIERES	11,84	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	43 102,40	5 317 097,16
87	St AUGUSTIN DES BOIS	P16 FRENATES	11,80	RENFORCEMENT BT AERIEN	33 451,00	5 350 548,16
88	MARIGNE	P17 MONTANSEUX	11,80	DEPLACEMENT H61 ET RENF BT AERIEN	36 209,80	5 386 757,96
89	PARCAY LES PINS	P25 GENNELIERIE	11,74	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	41 800,00	5 428 557,96
90	St GERMAIN S/MOINE	P16 BEL AIR	11,62	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN EN AGGLOMERATION	121 000,00	5 549 557,96
91	VARENNES S/LOIRE	P30 ZA	11,60	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN EN AGGLOMERATION	53 508,40	5 603 066,36
92	St LAMBERT DU LATTAY	P15 POTARDIERE	11,56	RENFORCEMENT BT AERIEN	50 971,44	5 654 037,80
93	CHAUDEFONDS S/LAYON	P15 BELLEVUE	11,50	MUTATION DE TRANSFORMATEUR	15 294,40	5 669 332,20
94	RAHILAY S/ LAYON	P3 GIRARDIERE	11,77	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	48 746,50	5 718 078,70
95	FERRIERE DE FLEE	P03 MAINGAIS	11,50	POSE PRCS + RENF BT	154 000,00	5 872 078,70
96	MIRE	P27 GROLAY	11,49	RENFORCEMENT BT AERIEN	22 000,00	5 894 078,70
97	CHIEVRE LE ROUGE	P 31 VEILLIERES	11,48	RENFORCEMENT BT AERIEN	37 352,70	5 931 431,40
98	CHAMPTOCEAUX	P8 CUL MOULIN	11,39	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN HORS AGGLOMERATION	44 000,00	5 975 431,40
99	St LAMBERT DU LATTAY	P17 VIEILLERIE	11,40	POSTE NOUVEAU H61	66 000,00	6 041 431,40
100	ANGRIE	P03 KIRIAIE	11,38	POSE PRCS 9+ RENF	41 800,00	6 083 231,40
101	MONTIGNE LES RAIRES	P9 REAUDIERE	11,30	RENFORCEMENT BT AERIEN	29 471,20	6 112 702,60
102	St CHRISTOPHE LA COUPERIE	P5 PETITES BOURGERES	11,24	RENFORCEMENT BT AERIEN	35 572,89	6 148 275,49
103	ROUSSAY	P. 16 Route Tortu	11,20	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN AGGLOMERATION	179 126,16	6 327 401,65
104	SCEAUX D'ANJOU	P7 ENTRE BOIS	11,29	POSTE NOUVEAU CABINE RURAL	107 809,90	6 435 211,55
105	BLOU	P24 PERRAY	11,15	RENFORCEMENT BT AERIEN	21 561,10	6 456 772,65
106	St CLEMENT DE LA PLACE	28 BOUCHETAIE	11,11	RENFORCEMENT BT AERIEN	23 563,05	6 480 335,70
107	CONCOURSON S/ LAYON	P 13 CORBINEAU	11,16	RENFORCEMENT BT AERIEN	19 081,70	6 499 417,40
108	FREIGNE	P16 CLAIRAIE	11,11	POSE PRCS + RENF BT	137 500,00	6 636 917,40
109	St SATURNIN S/LOIRE	P20 BROSSAY	11,00	POSTE NOUVEAU H61	41 360,00	6 678 277,40
110	MIRE	P37 GRIFOIT	10,84	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN HORS AGGLOMERATION	19 800,00	6 698 077,40
111	St JUST S/ DIVE	P2 PATIS	10,78	MUTATION DE TRANSFORMATEUR	30 415,00	6 728 492,40
112	MARTIGNE BRIAND	P6 MOULIN TURQUAIS	10,88	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	60 500,00	6 788 992,40
113	FAVERAYE MACHELLES	P3 GRAND ASSAY	10,74	RENFORCEMENT BT AERIEN	36 300,00	6 825 292,40
114	GREZILLE	P. 4 FOSSE	10,70	RENFORCEMENT BT AERIEN	16 500,00	6 841 792,40
115	MEIGNANNE	P1 JOUFLINIÈRE	10,72	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	75 152,00	6 916 944,40
116	COSSÉ D'ANJOU	P4 JOLINIÈRE	10,68	RENFORCEMENT BT AERIEN	22 000,00	6 938 944,40
117	COURLEON	P 5 BELLARDIERE	10,68	RENFORCEMENT BT AERIEN	38 346,00	6 977 290,40
118	St Aubin de Luigne	P10 Binetiere	10,65	MUTATION DE TRANSFORMATEUR + RENF BT	28 600,00	7 005 890,40
119	THILLIERES	P40 BOIS CHAUVET	10,63	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	40 700,00	7 046 590,40
120	CHAMPTOCEAUX	P58 HOUSSAYE	10,63	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN HORS AGGLOMERATION	5 500,00	7 052 090,40
121	AMBILOU CHATEAU	P15 PORTEAU	10,60	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	60 500,00	7 112 590,40
122	JUBAUDIERE	P13 MAUDIERE	10,60	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN EN AGGLOMERATION	71 500,00	7 184 090,40
123	St LAURENT DE LA PLAINE	P29 GRANDE LANDE	10,58	MUTATION DE TRANSFORMATEUR	46 200,00	7 230 290,40
124	COSSÉ D'ANJOU	P6 FRAPPINIERE	10,59	RENFORCEMENT BT AERIEN	27 500,00	7 257 790,40
125	COSSÉ D'ANJOU	P9 CARROIR	10,51	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN EN AGGLOMERATION	38 500,00	7 296 290,40
126	BRAIN S/ ALLONNES	P 15 TAVELLIERES	10,51	RENFORCEMENT BT AERIEN	40 595,50	7 336 885,90
127	FONTAINE GUERIN	P7 BOURG	10,50	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN HORS AGGLOMERATION	36 910,50	7 373 796,40
128	THILLIERES	P1 MARIE	10,49	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN EN AGGLOMERATION	118 800,00	7 492 596,40
129	DAUMERAY	P4 OILLE TIERES	10,50	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	57 031,70	7 549 628,10
130	VERNANTES	P 13 Gare	10,48	RENFORCEMENT BT AERIEN	47 859,90	7 597 488,00
131	ROU MARSON	P10 MASSE	10,45	RENFORCEMENT BT AERIEN	40 018,00	7 637 506,00
132	THOUARCE	P12 GRAND BONNETEAUX	10,45	RENFORCEMENT BT AERIEN	9 900,00	7 647 406,00
133	VERRIE	P5 VILLEMOULLE	10,42	RENFORCEMENT BT AERIEN	38 460,63	7 685 866,63
134	VEZINS	P. 17 Gromerie	10,41	POSTE NOUVEAU PRCS 50KVA	75 900,00	7 761 766,63
135	BRAIN S/ ALLONNES	P32 FIENNONNINS	10,44	RENFORCEMENT BT AERIEN	16 500,00	7 778 266,63
136	NYOISIAU	P 9 St VINCENT	10,39	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	75 075,00	7 853 341,63
137	NYOISIAU	P7 CROIX MALARD	10,38	RENFORCEMENT BT AERIEN	130 488,60	7 983 830,23
138	SARRIGNE	P. RICORDIERES	10,41	RENFORCEMENT BT AERIEN	48 021,60	8 031 851,83
139	BAUNE	P4 CAILLARDIERE	10,34	RENFORCEMENT BT AERIEN	15 768,50	8 047 620,33
140	RAIRIES	P7 BUTTES	10,30	RENFORCEMENT BT AERIEN	10 902,10	8 058 522,43
141	CHALLAIN LA POTIERIE	P13 MIN DAUPHIN	10,28	RENFORCEMENT BT AERIEN	44 000,00	8 102 522,43
142	St GERMAIN S/MOINE	P52 SAINT GILLIS	10,27	RENFORCEMENT BT AERIEN	23 100,00	8 125 622,43
143	BRAIN S/ ALLONNES	P5 GLACIERE	10,26	RENFORCEMENT BT AERIEN	28 143,50	8 153 765,93
144	MONTJEU S/ LOIRE	P. 25 Champfleury	10,26	2 POSTES NOUVEAUX PRCS	145 200,00	8 298 965,93
145	MONTEILLERS	P7 TARTIN	10,26	RENFORCEMENT BT AERIEN	5 500,00	8 304 465,93
146	PARCAY LES PINS	P2 BOULAI	10,23	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	108 864,80	8 413 330,73
147	GREZILLE	P14 Grosse Pierre	10,22	RENFORCEMENT BT AERIEN	11 000,00	8 424 330,73
148	CHAMPTOCEAUX	P14 MAIRIE	10,20	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN EN AGGLOMERATION	90 158,07	8 514 488,80
149	MARIGNE	P4 PORT JOULAIN	10,20	POSTE NOUVEAU PRCS	77 000,00	8 591 488,80
150	BRISARTHE	P8 REAUTE	10,20	RENFORCEMENT BT AERIEN	120 147,50	8 711 636,30
151	YZERNAY	P12 LAYE	10,20	POSE PRCS + BASSE TENSION AERIENNE	115 500,00	8 827 136,30
152	POTEVINIERE	P. 23 Bec Oiseau	10,20	RENFORCEMENT BT AERIEN	16 500,00	8 843 636,30
153	VALANJOU	P43 ECOLE	10,18	RENFORCEMENT BT AERIEN	5 500,00	8 849 136,30
154	CHAMPELLAY	P9 CROIX	10,14	POSTE NOUVEAU	127 917,90	8 977 054,20
155	BOURG D'IRE	P19 BOURGIGALE	10,13	RENFORCEMENT BT AERIEN	38 500,00	9 015 554,20
156	SAVENNIERES	P6 VERDETTE	10,12	RENFORCEMENT BT AERIEN	23 618,10	9 039 172,30
157	COURLEON	P 4 PLOUSE	10,12	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	62 377,70	9 101 550,00
158	CHATELAIS	P10 CIMETIERE	10,10	RENFORCEMENT BT AERIEN	27 819,00	9 129 369,00
159	CHENILLE-MELAY	P34 CHIZE	10,10	RENFORCEMENT BT AERIEN	37 560,38	9 166 929,38
160	St CLEMENT DE LA PLACE	P3 MIN TANSOLIER	10,10	RENFORCEMENT BT AERIEN	15 824,63	9 182 754,01
161	CHAPELLE S/ OUDON	P15 PINIEAU	10,10	RENFORCEMENT BT AERIEN	37 361,50	9 220 115,51

ANNEXE 1

N°	Commune	Poste	Chute de tension	Solution	Montant Estimé des travaux HT	COUTS CUMULES
20 Renforcements listé						
162	St GERMAIN DES PRES	P2 BOIRE BOULFAU	10,10	RENFORCEMENT BT AERIEN	36 283,50	9 256 399,01
163	VEZINS	P. 28 Maillanderie	10,10	RENFORCEMENT BT AERIEN	27 500,00	9 283 899,01
164	NOYSEAU	P11 CITE BOIS 2	10,10	RENFORCEMENT BT AERIEN	71 500,00	9 355 399,01
165	NOYANT LA GRAVOYERE	P1 BOURG	10,10	MUTATION DE TRANSFORMATEUR	55 000,00	9 410 399,01
166	TOUITLEMONDE	P9 BENISTIERE	10,10	RENFORCEMENT BT AERIEN	14 300,00	9 424 699,01
167	VARENNE	P. 17 AIREAU	10,10	RENFORCEMENT BT AERIEN	11 000,00	9 435 699,01
168	DENEZ	P11 MOULIN MORONNE	10,10	RENFORCEMENT BT AERIEN	110 000,00	9 545 699,01
169	ROCHFORT S/ LOIRE	P20 POILANERUE	10,10	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN EN AGGLOMERATION	35 860,00	9 581 559,01
170	ECHENMIRE	P13 GUINOISELLERIE	10,10	RENFORCEMENT BT AERIEN	33 000,00	9 614 559,01
171	JUVARDEIL	P17 FRIANDIERE	10,10	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	44 000,00	9 658 559,01
172	St MARTIN DU BOIS	P5 GRDE HAIE	10,10	RENFORCEMENT BT AERIEN	36 811,50	9 695 370,51
173	ECHENMIRE	P2 BESNERIE	10,10	RENFORCEMENT BT AERIEN	37 899,40	9 733 269,91
174	CLEFS-VAL D'ANJOU	P 5 GRANGES	10,10	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	81 458,30	9 814 728,21
175	PREGNI	P16 CLAIRAIE	10,10	POSE PRCS + BASSE TENSION AERIENNE	119 947,30	9 934 675,51
176	DENEZE SOUS LE LUDE	P21 GUENILLERE	10,10	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	66 000,00	10 000 675,51
177	MONTGUILLO	P1 BOURG	10,10	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	112 200,00	10 112 875,51
178	ROU MARSON	P 4 RIOU	10,10	RENFORCEMENT BT AERIEN	16 500,00	10 129 375,51
179	ROUSSAY	P1 EGLISE	10,10	RENFORCEMENT BT AERIEN	72 600,00	10 201 975,51
180	VALANJOU	P9 Croix Bault	10,10	RENFORCEMENT BT AERIEN	19 960,54	10 221 936,05
181	FOITVINIERE	P29 CORNUILLERE	10,10	RENFORCEMENT BT AERIEN	28 600,00	10 250 536,05
182	St GEORGES DES SEPT VOIES	P 6 NIDEVELLE	10,10	RENFORCEMENT BT AERIEN	22 055,00	10 272 591,05
183	SALLE DE VILHERS	P 17 Breil	10,10	RENFORCEMENT BT AERIEN	26 840,00	10 299 431,05

ANNEXE 2

**PROGRAMME 2016 EFFACEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE
D'ELECTRICITE ET D'ECLAIRAGE PUBLIC**

COMMUNES	SITES	N° OPERATION	SOMME DES TRAVAUX BASSE TENSION + ECLAIRAGE PUBLIC	CUMUL des TRAVAUX BASSE TENSION + ECLAIRAGE PUBLIC	Montant du Fonds de Concours demandé à la Commune
COMMUNES REVERSANT LA TAXE SUR L'ELECTRICITE					
BEAUPREAU (Cté Centre Mauges)	Rue d'Anjou - RD 756	023.16.01	320 000,00	320 000,00	96 000,00
BEAUPREAU	Rue de la Lime	023.15.07	434 285,00	754 285,00	86 857,00
CLEF VAL D'ANJOU	Rue de la Gare	101.14.02	27 000,00	781 285,00	10 800,00
DURTAL	Avenue d'angers 2ème tranche	127.15.01	242 130,00	1 023 415,00	48 426,00
MOULIHERNE	Rue d'Anjou	221.15.04	136 000,00	1 159 415,00	54 400,00
COUDRAY MACOUARD	Petite rue de la Motte	112.14.01	91 610,00	1 251 025,00	36 644,00
VIVY	Rue Nationale (entrées Nord et Sud) CD 347	378.14.01	440 200,00	1 691 225,00	88 040,00
DOUE LA FONTAINE	Rue des Acacias	125.13.08	139 710,00	1 830 935,00	27 942,00
GENNETEIL	Rue des Ecoles	150.15.02	33 900,00	1 864 835,00	6 780,00
GENNETEIL	Rue de Maulne	150.15.04	76 000,00	1 940 835,00	15 200,00
LOUERRE	Rue des Peupliers rue de la Robinerie	181.08.02	177 000,00	2 117 835,00	70 800,00
ROSIERS SUR LOIRE	Rue Croix et impasse des Fontaines	261.15.07	56 000,00	2 173 835,00	11 200,00
SARRIGNE	Bois Jarry (RD 116)	326.11.01	183 700,00	2 357 535,00	73 480,00
FIEF SAUVIN (LE)	Rue des Tisserands	137.15.03	162 600,00	2 520 135,00	32 520,00
SAINT CHRISTOPHE DU BOIS	Rue Pasteur	269.14.02	87 520,00	2 607 655,00	17 504,00
SAINT PAUL DU BOIS	Rue du Moulin (RD 158)	310.14.01	95 160,00	2 702 815,00	19 032,00
TESSOUALLE	Carrefour des 5 routes	343.15.02	257 810,00	2 960 625,00	51 562,00
BECON LES GRANITS	Rue de Candé	026.13.04	555 000,00	3 515 625,00	111 000,00
NEUILLE	Rues des Perrinières et de la Fontaine au Gué	224.15.04	101 000,00	3 616 625,00	40 400,00
SEGUINIERE (La)	Avenue de Nantes	332.08.08	150 784,50	3 767 409,50	60 313,80
CANTENAY EPINARD	Quartier Ecole - Superette 3ème Phase	055.15.01	196 000,00	3 963 409,50	39 200,00
CHENEHUTTE	Rue de Grissay	094.15.01	114 000,00	4 077 409,50	45 600,00
MESNIL EN VALLEE	Chemin de la Perrière	204.15.05	83 320,00	4 160 729,50	33 328,00
SARRIGNE	Rue de la Paillette 3ème phase	326.15.02	80 900,00	4 241 629,50	16 180,00
MENITRE	Cité des Hauts	201.12.02	254 900,00	4 496 529,50	50 980,00
SAINT SATURNIN S/LOIRE	Route de Saumur	318.15.04	191 500,00	4 688 029,50	191 500,00
PLESSIS GRAMMOIRE (Le)	Rue des Meuniers	241.11.04	137 800,00	4 825 829,50	27 560,00
BREIL	Rue de Gué Morin, rue des Anciens Combattants et rue des	044.06.03	165 500,00	4 991 329,50	33 100,00
COURLEON	CV05 Le billot	114.14.01	112 000,00	5 103 329,50	22 400,00
DOUE LA FONTAINE	route de cunault chemin abattoir chemin grande prele	125.15.06	215 100,00	5 318 429,50	43 020,00
JUIGNE SUR LOIRE	Chemin du Bois Guillou	167.14.03	30 500,00	5 348 929,50	12 200,00
SAINT GEORGES SUR LAYON	Grande Rue	282.15.05	162 000,00	5 510 929,50	32 400,00

COMMUNES	SITES	N° OPERATION	SOMME DES TRAVAUX BASSE TENSION + ECLAIRAGE PUBLIC	CUMUL des TRAVAUX BASSE TENSION + ECLAIRAGE PUBLIC	Montant du Fonds de Concours demandé à la Commune
AVIRE	côté Segré - RD 78	014.12.02	159 160,00	5 670 089,50	63 664,00
AVIRE	RD 78 côté St Martin du Bois	014.12.03	123 490,00	5 793 579,50	49 396,00
CANDE	Rue du Mal Delattre de Tassigny	054.15.01	640 000,00	6 433 579,50	256 000,00
CHAPELLE DU GENET	Rue Nationale 2ème Tr. Entrée Ouest	072.15.01	205 000,00	6 638 579,50	41 000,00
MEON	Rue de l'école (tranche 2) Place Eglise rue des Prés Verts	202.08.03	189 000,00	6 827 579,50	37 800,00
MONTJEAN SUR LOIRE	Place de l'Eglise rue de la Perrière	212.15.04	273 000,00	7 100 579,50	54 600,00
MONTMOREAU	rue des Mazières	219.11.03	204 000,00	7 304 579,50	40 800,00
SAINT SYLVAIN D'ANJOU	Rues Papin et Curie, Cours des roses et Lilas	323.15.09	340 350,00	7 644 929,50	68 070,00
TANCOIGNE	Rue de l'Aireau	342.14.01	169 390,00	7 814 319,50	67 756,00
DISTRE	RUE DES Carabins	123.11.03	156 000,00	7 970 319,50	31 200,00
PARCAY LES PINS	rue Eugène Beunier, (partie effacement) rue des Moulins	234.14.02	132 000,00	8 102 319,50	26 400,00
CHAPELLE SUR OUDON	Rue de l'Oudon	077.15.01	200 170,00	8 302 489,50	80 068,00
DISTRE	rue Cave Grolleau (allée Verdelho à voie Romaine)	123.15.06	85 000,00	8 387 489,50	17 000,00
LIRE	Rue Joachim du Bellay	177.15.07	225 890,00	8 613 379,50	45 178,00
CHATEAUNEUF sur SARTHE	Rue de CHERRE	080.15.03	140 000,00	8 753 379,50	28 000,00
SAINT CRESPIEN SUR MOINE	Rue Fief d'Arres	273.14.01	4 949,00	8 758 328,50	989,80
MESNIL EN VALLEE	Rue du Pavillon	204.15.04	103 350,00	8 861 678,50	20 670,00
VIHIERS	Rue du Chapelet	373.15.08	207 500,00	9 069 178,50	41 500,00
LONGUE JUMELLES	Rue des cosses	180.10.02	85 400,00	9 154 578,50	17 080,00
LONGUE JUMELLES	Rue Abbé Massonneau	180.15.02	96 000,00	9 250 578,50	19 200,00
SAINT CYR EN BOURG	Rues des Bruyères et de la Perrière	274.14.03	205 000,00	9 455 578,50	82 000,00
VILLEBERNIER	Rue Tête d'Oie et Cour Pavillon	374.15.02	113 760,00	9 569 338,50	45 504,00
VARRAINS	Rue du Parc	362.16.02	54 300,00	9 623 638,50	10 860,00
ANDARD	Rue Jeanne de Laval (Partie SODEMEL)	004.15.04	77 090,00	9 700 728,50	15 418,00
ANDARD	Rue Jeanne de Laval (Partie Commune)	004.15.06	181 300,00	9 882 028,50	72 520,00
CHACE	rue de la Perrière	060.15.02	60 000,00	9 942 028,50	24 000,00
CHAMP SUR LAYON	Rue Rabelais	066.14.03	212 040,00	10 154 068,50	42 408,00
CHAMPTOCEAUX	Rue Jean V	069.15.05	230 710,00	10 384 778,50	46 142,00
CHAMPTOCEAUX	Rue du Petit St Jean, rue des Fleurs Passage Mariniers	069.15.06	264 830,00	10 649 608,50	52 966,00
DRAIN	Rue du fief du château centre bourg 1ère tranche	126.13.05	368 100,00	11 017 708,50	73 620,00
LION D'ANGERS	Rte d'Angers	176.14.01	262 500,00	11 280 208,50	52 500,00
LOUROUX BECONNAIS	Rue d'Angers (D963)	183.14.12	240 000,00	11 520 208,50	48 000,00
MONTILLIERS	Village de Tirpoil	211.11.05	113 000,00	11 633 208,50	45 200,00
MONTREVAULT	Rue Arthur Gibouin 1ère T	218.15.03	219 100,00	11 852 308,50	43 820,00
NOYANT LA GRAVOYERE	Rue Constant Gérard	229.08.04	101 600,00	11 953 908,50	20 320,00
NOYANT LA GRAVOYERE	Rue Neuville	229.11.03	64 980,00	12 018 888,50	12 996,00

COMMUNES	SITES	N° OPERATION	SOMME DES TRAVAUX BASSE TENSION + ECLAIRAGE PUBLIC	CUMUL des TRAVAUX BASSE TENSION + ECLAIRAGE PUBLIC	Montant du Fonds de Concours demandé à la Commune
NUEIL SUR LAYON	Rue de la Mairie	232.15.01	194 975,00	12 213 863,50	77 990,00
POMMERAYE (LA)	Rue du Chanoine Brillouet	244.15.05	34 460,00	12 248 323,50	6 892,00
SAINT ANDRE DE LA MARCHE	Rue du Bocage et Vendée	264.14.06	267 175,00	12 515 498,50	106 870,00
SAINT AUBIN DE LUIGNE	Rue du Canal de Monsieur 1ère phase - RD 125	265.09.05	268 765,00	12 784 263,50	107 506,00
SAINTE CHRISTINE	Rues de la Fontaine et des Vignes	268.14.01	123 904,00	12 908 167,50	24 780,80
SAINT SAUVEUR DE LANDEMONT	Rue de l'Ilette	320.14.03	134 580,00	13 042 747,50	26 916,00
TIGNE	Rue d'Anjou (RD 84)	348.14.01	257 800,00	13 300 547,50	51 560,00
TOURLANDRY	Route de Vezins	351.15.02	140 040,00	13 440 587,50	56 016,00
SOUS TOTAUX			13 440 587,50		3 659 545,40
COMMUNES NE REVERSANT PAS LA TAXE SUR L'ELECTRICITE					
			0		
ANGERS	Rue de la Madeleine	007.14.12	736 050,00	736 050,00	552 037,50
ANGERS	Rue Prébaudelle	007.15.03	85 600,00	821 650,00	64 200,00
ANGERS	Rue St Léonard	007.15.04	193 680,00	1 015 330,00	145 260,00
MONTREUIL BELLAY	Rue Général De Gaulle, Boulme, Place Brunet	215.14.04	77 000,00	1 092 330,00	57 750,00
ANGERS	Rue du Quinconce	007.15.01	378 800,00	1 471 130,00	284 100,00
BAUGE EN ANJOU	Rue Guérin des Fontaines	018.15.13	251 000,00	1 722 130,00	188 250,00
MONTREUIL BELLAY	Rue Porte Nouvelle	215.13.04	133 000,00	1 855 130,00	99 750,00
SEGRE	Rue Fernand Rossignol	331,15,01	65 000,00	1 920 130,00	48 750,00
			0	1 920 130,00	
SOUS TOTAUX			1 920 130,00		1 440 097,50
			15 360 717,50		5 099 642,90

Réunion de Comité Syndical du 15 Mars 2016

Fonds de Concours

PROGRAMME 2016 DES OPERATIONS DE RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC			
COLLECTIVITE	MONTANT ESTIME DES TRAVAUX (€ HT)	Taux du Fonds de Concours demandé	Montant du Fonds de Concours demandé à la Collectivité
ALLEUDS (les)	20 000,00 €	50%	10 000,00 €
ALM (BEAUCOUZE)	12 600,00 €	75%	9 450,00 €
ALM (BEAUCOUZE)	7 800,00 €	50%	3 900,00 €
ALM (BOUCHEMAINE)	60 000,00 €	50%	30 000,00 €
ALM (CANTENAY EPINARD)	26 000,00 €	50%	13 000,00 €
ALM (ECOULANT)	70 000,00 €	50%	35 000,00 €
ALM (ECUILLE)	5 000,00 €	50%	2 500,00 €
ALM (MEMBROLLE SUR LONGUENEE (la))	1 000,00 €	50%	500,00 €
ALM (MONTREUIL JUIGNE)	90 000,00 €	50%	45 000,00 €
ALM (MURS ERIGNE)	60 000,00 €	50%	30 000,00 €
ALM (PONTS DE CE (les))	114 661,55 €	75%	85 996,16 €
ALM (SAINT CLEMENT DE LA PLACE)	18 048,00 €	50%	9 024,00 €
ALM (SAINT JEAN DE LINIERES)	28 800,00 €	50%	14 400,00 €
ALM (SAINT LAMBERT LA POTHERIE)	40 000,00 €	50%	20 000,00 €
ALM (SAINT MARTIN DU FOUILLOUX)	1 400,00 €	50%	700,00 €
ALM (SAINT SYLVAIN D'ANJOU)	50 000,00 €	50%	25 000,00 €
ALM (SAVENNIERES)	8 400,00 €	50%	4 200,00 €
ALM (SOUCELLES)	12 000,00 €	50%	6 000,00 €
ALM (SOULAINES SUR AUBANCE)	10 000,00 €	50%	5 000,00 €
ALM (SOULAIRE ET BOURG)	12 000,00 €	50%	6 000,00 €
ANGRIE	20 000,00 €	50%	10 000,00 €
BEAUFORT-EN-ANJOU (BEAUFORT EN VALLEE)	60 000,00 €	50%	30 000,00 €
BEAUPREAU EN ANJOU (ANDREZE)	70 000,00 €	50%	35 000,00 €
BEAUPREAU EN ANJOU (BEAUPREAU)	100 000,00 €	50%	50 000,00 €
BEAUPREAU EN ANJOU (CHAPELLE DU GENET)	20 000,00 €	50%	10 000,00 €
BEAUPREAU EN ANJOU (GESTE)	30 000,00 €	50%	15 000,00 €
BEAUPREAU EN ANJOU (JALLAIS)	40 000,00 €	50%	20 000,00 €
BEAUPREAU EN ANJOU (JUBAUDIERE (la))	10 000,00 €	50%	5 000,00 €
BEAUPREAU EN ANJOU (PIN EN MAUGES)	20 000,00 €	50%	10 000,00 €
BEAUPREAU EN ANJOU (POITEVINIERE (la))	50 000,00 €	50%	25 000,00 €
BEAUPREAU EN ANJOU (VILLEDIEU LA BLOUERE)	60 000,00 €	50%	30 000,00 €
BEGROLLES EN MAUGES	21 350,00 €	50%	10 675,00 €
BRAIN SUR L'AUTHION	24 000,00 €	50%	12 000,00 €
BRIGNE SUR LAYON - TEPKV*	6 000,00 €	25%	1 500,00 €
CHACE	10 000,00 €	50%	5 000,00 €
CHALLAIN LA POTHERIE	10 000,00 €	50%	5 000,00 €
CHAMPTOCE SUR LOIRE	34 500,00 €	50%	17 250,00 €
CHAPELLE SAINT LAUD (la)	25 200,00 €	50%	12 600,00 €
CHAVAGNES LES EAUX	70 000,00 €	50%	35 000,00 €
CHAZE SUR ARGOS	26 000,00 €	50%	13 000,00 €
CHEMELLIER	10 000,00 €	50%	5 000,00 €
CHEMILLE-EN-ANJOU (JUMELLIERE (la))	20 000,00 €	50%	10 000,00 €
CHEMILLE-EN-ANJOU (SALLE DE VIHIERES (la))	9 000,00 €	50%	4 500,00 €
COMBREE	30 000,00 €	50%	15 000,00 €
CONCOURSON SUR LAYON- TEPKV*	20 000,00 €	25%	5 000,00 €
CORNUAILLE (la)	23 100,00 €	50%	11 550,00 €
CORON	22 400,00 €	50%	11 200,00 €
CORZE	30 000,00 €	50%	15 000,00 €
DAUMERAY	40 000,00 €	50%	20 000,00 €
DENEZEE SOUS DOUE- TEPKV*	12 000,00 €	25%	3 000,00 €
DISTRE	45 000,00 €	50%	22 500,00 €
DOUE LA FONTAINE- TEPKV*	38 000,00 €	25%	9 500,00 €
ERDRE-EN-ANJOU (BRAIN SUR LONGUENEE)	9 100,00 €	50%	4 550,00 €
ERDRE-EN-ANJOU (POUEZE (la))	28 000,00 €	50%	14 000,00 €
FORGES- TEPKV*	5 000,00 €	25%	1 250,00 €

ANNEXE 3

GENNES-VAL-DE-LOIRE (GENNES)	40 000,00 €	50%	20 000,00 €
INGRANDES SUR LOIRE	25 000,00 €	50%	12 500,00 €
JARZE-VILLAGES (JARZE)	25 000,00 €	50%	12 500,00 €
LE-LION-D'ANGERS (LION D'ANGERS (le))	50 000,00 €	50%	25 000,00 €
LES-BOIS-D'ANJOU (BRION)	11 250,00 €	50%	5 625,00 €
LES-BOIS-D'ANJOU (FONTAINE GUERIN)	12 000,00 €	50%	6 000,00 €
LES-BOIS-D'ANJOU (SAINT GEORGES DU BOIS)	2 500,00 €	50%	1 250,00 €
LOIRE	9 000,00 €	50%	4 500,00 €
LOURESSE ROCHEMENIER- TEPKV*	15 000,00 €	25%	3 750,00 €
LYS-HAUT-LAYON (NUEIL SUR LAYON)	13 000,00 €	50%	6 500,00 €
LYS-HAUT-LAYON (VIHIERS)	74 000,00 €	50%	37 000,00 €
MARTIGNE BRIAND	40 000,00 €	50%	20 000,00 €
MAUGES-SUR-LOIRE (CHAPELLE SAINT FLORENT (la))	12 000,00 €	50%	6 000,00 €
MAUGES-SUR-LOIRE (POMMERAYE (la))	90 000,00 €	50%	45 000,00 €
MAUGES-SUR-LOIRE (SAINT FLORENT LE VIEIL)	105 000,00 €	50%	52 500,00 €
MAUGES-SUR-LOIRE (SAINT LAURENT DE LA PLAINE)	20 000,00 €	50%	10 000,00 €
MAUGES-SUR-LOIRE (SAINT LAURENT DU MOTTAY)	23 100,00 €	50%	11 550,00 €
MAULEVRIER	80 000,00 €	50%	40 000,00 €
MAY SUR EVRE (le)	60 000,00 €	50%	30 000,00 €
MAZE-MILON (MAZE)	36 000,00 €	50%	18 000,00 €
MEIGNE SOUS DOUE- TEPKV*	4 000,00 €	25%	1 000,00 €
MENITRE (la)	105 800,00 €	50%	52 900,00 €
MONTGUILLON	6 500,00 €	50%	3 250,00 €
MONTILLIERS	18 000,00 €	50%	9 000,00 €
MONTREUIL BELLAY	100 000,00 €	75%	75 000,00 €
MONTREVAULT-SUR-EVRE (BOISSIERE SUR EVRE (la))	4 300,00 €	50%	2 150,00 €
MONTREVAULT-SUR-EVRE (SAINT PIERRE MONTLIMAR)	35 750,00 €	50%	17 875,00 €
NOELLET	4 200,00 €	50%	2 100,00 €
NOYANT	30 000,00 €	50%	15 000,00 €
NUAILLE	30 000,00 €	50%	15 000,00 €
OREE-D'ANJOU (LIRE)	50 000,00 €	50%	25 000,00 €
PARNAV	40 000,00 €	50%	20 000,00 €
POSSONNIERE (la)	34 500,00 €	50%	17 250,00 €
POUANCE	40 000,00 €	50%	20 000,00 €
PREVIERE (la)	16 000,00 €	50%	8 000,00 €
PUY NOTRE DAME (le)	20 000,00 €	50%	10 000,00 €
RAIRIES (les)	6 200,00 €	50%	3 100,00 €
ROCHEFORT SUR LOIRE	20 000,00 €	50%	10 000,00 €
ROMAGNE (la)	20 000,00 €	50%	10 000,00 €
ROSIERS SUR LOIRE (les)	40 000,00 €	50%	20 000,00 €
ROU MARSON	2 100,00 €	50%	1 050,00 €
SAINT CHRISTOPHE DU BOIS	32 000,00 €	50%	16 000,00 €
SAINT CYR EN BOURG	39 200,00 €	50%	19 600,00 €
SAINT GEORGES SUR LAYON- TEPKV*	25 000,00 €	25%	6 250,00 €
SAINT GEORGES SUR LOIRE	50 000,00 €	50%	25 000,00 €
SAINT MARTIN DE LA PLACE	20 000,00 €	50%	10 000,00 €
SAINT MARTIN DU BOIS	16 800,00 €	50%	8 400,00 €
SAINTE GEMMES D'ANDIGNE	30 000,00 €	50%	15 000,00 €
SEGUINIÈRE (la)	42 125,00 €	50%	21 062,50 €
SEVREMOINE (LONGERON (le))	35 300,00 €	50%	17 650,00 €
SEVREMOINE (MONTFAUCON - MONTIGNE)	30 000,00 €	50%	15 000,00 €
SEVREMOINE (ROUSSAY)	20 000,00 €	50%	10 000,00 €
SEVREMOINE (SAINT CRESPIN SUR MOINE)	20 000,00 €	50%	10 000,00 €
THORIGNE D'ANJOU	20 000,00 €	50%	10 000,00 €
TOUTLEMONDE	45 000,00 €	50%	22 500,00 €
TREMENTINES	80 000,00 €	50%	40 000,00 €
VERCHERS SUR LAYON (les)- TEPKV*	25 000,00 €	25%	6 250,00 €
VERGONNES	2 800,00 €	50%	1 400,00 €
VERNOIL LE FOURRIER	37 400,00 €	50%	18 700,00 €
VEZINS	8 400,00 €	50%	4 200,00 €
VILLEBERNIER	21 000,00 €	50%	10 500,00 €
TOTAL	3 666 584,55 €		1 852 607,66 €

* Dans le cadre de la convention du TEPKV Synergies Douessines , 25% des travaux financés par les aides du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

Entretien de l'éclairage public 2016 Contribution annuelle forfaitaire par type de lanterne

Lanterne catégorie A (maintenance simple)	9,50 € TTC
Lanterne catégorie B (maintenance complexe)	10,50 € TTC
Lanterne catégorie LED	5,50 € TTC

**CONTRIBUTION ANNUELLE PAR COLLECTIVITE POUR
ENTRETIEN PREVENTIF 2016**

Commune	Contribution T.T.C.
ALLEUDS (les)	912,50 €
ALLONNES	2 630,00 €
ANGERS LOIRE METROPOLE	172 245,00 €
ANGRIE	1 191,50 €
ANTOIGNE	598,00 €
ARMAILLE	258,00 €
ARTANNES SUR THOUET	263,00 €
AUBIGNE SUR LAYON	721,50 €
AUVERSE	673,50 €
AVIRE	614,50 €
BARACE	522,50 €
BAUGE-EN-ANJOU	15 900,50 €
BEAUFORT-EN-ANJOU	9 116,50 €
BEAULIEU SUR LAYON	2 088,50 €
BEAUPREAU-EN-MAUGES	33 039,50 €
BECON LES GRANITS	3 246,00 €
BEGROLLES EN MAUGES	2 681,50 €
BELLEVIGNE-EN-LAYON	8 506,50 €
BLAISON-SAINT-SULPICE	1 385,00 €
BLOU	935,50 €
BOUILLE MENARD	861,50 €
BOURG D'IRE (le)	1 069,50 €
BOURG L'EVEQUE	373,50 €
BRAIN SUR ALLONNES	1 501,50 €
BREIL	377,00 €
BREILLE LES PINS (la)	595,50 €
BREZE	2 377,50 €
BRIGNE SUR LAYON	240,50 €
BRISSAC QUINCE	5 546,50 €
BRISSARTHE	820,50 €
BROC	60,50 €
BROSSAY	285,50 €
CANDE	9 000,00 €
CARBAY	237,00 €
CC de Beaufort en Anjou	501,50 €
CC de la Région de Doué la Fontaine	1 058,50 €
CC de la Région de Pouancé-Combrée	754,50 €
CC de la Région du Lion d'Angers	561,00 €
CC des Coteaux du Layon	960,50 €
CC du Bocage	1 102,00 €
CC du Canton de Segré	2 097,00 €
CC du Gennois	255,50 €
CC du Haut Anjou	265,50 €
CC du Loir	443,00 €

ANNEXE 5

Commune	Contribution T.T.C.
CC les Portes de l'Anjou	306,00 €
CC Loir et Sarthe	299,00 €
CC Loire Aubance	1 113,50 €
CC Loire-Layon	629,00 €
CC Loire-Longué	629,00 €
CERNUSSON	200,50 €
CERQUEUX (les)	2 033,00 €
CHACE	2 342,50 €
CHALLAIN LA POTHERIE	1 011,00 €
CHALONNES SOUS LE LUDE	110,50 €
CHALONNES SUR LOIRE	9 493,00 €
CHAMBELLAY	436,50 €
CHAMPIGNE	3 054,50 €
CHAMPTOCE SUR LOIRE	2 635,50 €
CHANTELOUP LES BOIS	776,50 €
CHAPELLE HULLIN (la)	235,50 €
CHAPELLE SAINT LAUD (la)	762,00 €
CHAPELLE SUR OUDON (la)	759,50 €
CHARCE ST ELLIER SUR AUBANCE	569,00 €
CHATEAUNEUF SUR SARTHE	4 636,00 €
CHATELAIS	977,50 €
CHAUDEFONDS SUR LAYON	1 042,50 €
CHAVAGNES LES EAUX	1 253,00 €
CHAVAINES	85,50 €
CHAZE HENRY	1 587,00 €
CHAZE SUR ARGOS	940,00 €
CHEFFES SUR SARTHE	828,50 €
CHEMELLIER	812,00 €
CHEMILLE-EN-ANJOU	16 823,00 €
CHENILLE-CHAMPTEUSSE	617,00 €
CHERRE	727,50 €
CHIGNE	216,50 €
CIZAY LA MADELEINE	671,00 €
CLERE SUR LAYON	360,50 €
COMBREE	5 516,50 €
CONCOURSON SUR LAYON	867,50 €
CONTIGNE	1 073,00 €
CORNILLE LES CAVES	327,50 €
CORNUAILLE (la)	1 146,00 €
CORON	2 548,50 €
CORZE	1 690,00 €
COUDRAY MACOUARD (le)	2 523,00 €
COURCHAMPS	488,50 €
COURLEON	272,00 €
COUTURES	817,00 €
DAUMERAY	2 812,00 €
DENEE	1 817,50 €
DENEZE SOUS DOUE	248,50 €

ANNEXE 5

Commune	Contribution T.T.C.
DENEZE SOUS LE LUDE	385,00 €
DISTRE	2 003,00 €
DOUE LA FONTAINE	15 460,50 €
DURTAL	5 733,00 €
ERDRE-EN-ANJOU	7 262,00 €
ETRICHE	1 763,00 €
FERRIERE DE FLEE (la)	423,00 €
FONTEVRAUD L'ABBAYE	3 619,50 €
FORGES	213,00 €
FREIGNE	1 390,00 €
GENNES-VAL-DE-LOIRE	8 365,00 €
GENNETEIL	224,50 €
GREZ NEUVILLE	2 650,00 €
GRUGE L'HOPITAL	337,50 €
HOTELLERIE DE FLEE (l')	631,00 €
HUILLE	823,00 €
INGRANDES LE FRESNE SUR LOIRE	3 199,50 €
JAILLE YVON (la)	332,00 €
JARZE-VILLAGES	3 715,00 €
JUIGNE SUR LOIRE	4 797,50 €
JUVARDEIL	1 288,50 €
LANDE CHASLES (la)	230,50 €
LASSE	592,00 €
LE-LION-D'ANGERS	7 018,50 €
LES-BOIS-D'ANJOU	2 669,50 €
LEZIGNE	1 283,00 €
LINIERES BOUTON	17,00 €
LOIRE	1 209,00 €
LOIRE-AUTHION	19 253,50 €
LONGUE JUMELLES	9 749,00 €
LOURESSE ROCHEMENIER	1 013,50 €
LOUROUX BECONNAIS (le)	3 075,50 €
LOUVAINES	262,50 €
LUIGNE	96,50 €
LYS-HAUT-LAYON	12 057,00 €
MARANS	547,50 €
MARCE	893,50 €
MARIGNE	820,50 €
MARTIGNE BRIAND	2 717,50 €
MAUGES COMMUNAUTE	5 241,00 €
MAUGES-SUR-LOIRE	27 612,50 €
MAULEVRIER	4 483,50 €
MAY SUR EVRE (le)	4 669,50 €
MAZE-MILON	3 932,50 €
MAZIERES EN MAUGES	1 768,50 €
MEIGNE LE VICOMTE	463,00 €
MEIGNE SOUS DOUE	395,00 €
MENITRE (la)	2 946,00 €

ANNEXE 5

Commune	Contribution T.T.C.
MEON	85,50 €
MIRE	1 681,50 €
MONTFORT	374,50 €
MONTGUILLON	198,00 €
MONTIGNE LES RAIRES	412,00 €
MONTILLIERS	1 976,00 €
MONTREUIL BELLAY	8 592,50 €
MONTREUIL SUR LOIR	790,00 €
MONTREUIL SUR MAINE	838,00 €
MONTREVAULT-SUR-EVRE	22 028,00 €
MONTSOUREAU	2 031,50 €
MORANNES-SUR-SARTHE	3 108,00 €
MOULIHERNE	1 077,50 €
MOZE SUR LOUET	3 024,00 €
NEUILLE	553,00 €
NOELLET	450,00 €
NOTRE DAME D'ALLENCON	426,50 €
NOYANT	3 211,00 €
NOYANT LA GRAVOYERE	3 901,00 €
NUAILLE	2 128,00 €
NYOISEAU	2 339,00 €
OREE-D'ANJOU	11 876,00 €
PARCAY LES PINS	789,50 €
PARNAY	1 167,00 €
PASSAVANT SUR LAYON	340,00 €
PELLERINE (la)	190,00 €
PLAINE (la)	1 718,00 €
POSSONNIERE (la)	2 954,50 €
POUANCE	6 599,00 €
PREVIERE (la)	249,50 €
PUY NOTRE DAME (le)	2 170,50 €
QUERRE	402,00 €
RAIRES (les)	1 587,50 €
ROCHEFORT SUR LOIRE	2 447,50 €
ROMAGNE (la)	2 529,00 €
ROSIERS SUR LOIRE (les)	3 058,00 €
ROU MARSON	355,00 €
SAINT AUGUSTIN DES BOIS	862,00 €
SAINT CHRISTOPHE DU BOIS	4 036,00 €
SAINT CLEMENT DES LEVEES	2 092,50 €
SAINT CYR EN BOURG	2 029,00 €
SAINT GEORGES SUR LAYON	867,00 €
SAINT GEORGES SUR LOIRE	4 874,50 €
SAINT GERMAIN DES PRES	1 214,00 €
SAINT JEAN DE LA CROIX	435,00 €
SAINT JEAN DES MAUVRETS	2 591,50 €
SAINT JUST SUR DIVE	452,00 €
SAINT LEGER SOUS CHOLET	4 588,50 €

ANNEXE 5

Commune	Contribution T.T.C.
SAINT MACAIRE DU BOIS	69,00 €
SAINT MARTIN DE LA PLACE	1 303,50 €
SAINT MARTIN DU BOIS	836,00 €
SAINT MELAINE SUR AUBANCE	2 231,50 €
SAINT MICHEL ET CHANVEAUX	544,00 €
SAINT PAUL DU BOIS	586,50 €
SAINT PHILBERT DU PEUPLE	429,00 €
SAINT REMY LA VARENNE	1 255,50 €
SAINT SATURNIN SUR LOIRE	1 645,50 €
SAINT SAUVEUR DE FLEE	411,00 €
SAINT SIGISMOND	340,00 €
SAINTE GEMMES D'ANDIGNE	2 173,00 €
SAULGE L'HOPITAL	246,00 €
SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT	6 183,50 €
SCEAUX D'ANJOU	929,50 €
SEGUINIERE (la)	6 767,50 €
SEICHES SUR LE LOIR	4 265,50 €
SERMAISE	517,00 €
SEVREMOINE	20 263,50 €
SOEURDRES	323,00 €
SOMLOIRE	1 206,00 €
SOUZAY CHAMPIGNY	1 691,00 €
TESSOUALLE (la)	3 829,00 €
THORIGNE D'ANJOU	1 327,50 €
TIERCE	5 835,00 €
TOUTLEMONDE	1 175,00 €
TREMBLAY (le)	277,50 €
TREMENTINES	4 588,00 €
TUFFALUN	1 839,50 €
TURQUANT	1 558,50 €
ULMES (les)	830,00 €
VAL-DU-LAYON	3 395,50 €
VARENNES SUR LOIRE	1 208,50 €
VARRAINS	2 179,00 €
VAUCHRETIEN	1 767,00 €
VAUDELNAY	1 499,50 €
VERCHERS SUR LAYON (les)	848,50 €
VERGONNES	212,00 €
VERNANTES	2 018,50 €
VERNOIL LE FOURRIER	1 654,00 €
VERRIE	36,00 €
VEZINS	2 144,00 €
VILLEBERNIER	906,50 €
VILLEMOISAN	508,00 €
VIVY	2 450,00 €
YZERNAY	3 254,00 €
TOTAL GENERAL	770 887,50 €

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

TRAVAUX DE RENFORCEMENTS, SECURISATION, EFFACEMENT ET RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC

Date de transmission de l'acte : 31/03/2016**Date de réception de l'accusé de
réception :** 31/03/2016**Numéro de l'acte :** DELCOSY18 ([voir l'acte associé](#))**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20160315-DELCOSY18-DE**Date de décision :** 15/03/2016**Acte transmis par :** Sylvie FOURCHER**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 15 mars 2016

COSY /n° 19 /2016

Objet : Fonds de concours travaux et éclairage public : ajustements et opérations nouvelles

L'an deux mille seize, le quinze du mois de mars à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 8 mars 2016, s'est réuni en séance ordinaire, aux Bateliers, 328 rue Jean Jaurès à TRELAZE, sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Christian MAILLET a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION (la Daguenière)	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
DUPERRAY Guy	SARRIGNE	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CJHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gérard	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE (Montjean sur Loire)	MAUGES COMMUNAUTE
BIELIN Marc (suppléant de MANCEAU Paul)	SEVREMOINE (Torfou)	MAUGES COMMUNAUTE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU (Le Vieil Baugé)	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES (Beaupréau)	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU (La Tourlandry)	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU (Liré)	MAUGES COMMUNAUTE
PAVAGEAU Frédéric	CHOLET	CHOLETAIS
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON (Nueil sur Layon)	VIHIERSOIS HAUT LAYON
POITOU Rémy	BRIOLLAY	ALM
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE (Le Thoureil)	GENNOIS
JULLIEN Eve (suppléante de SOTTY Jean)	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TASTARD Rémy	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERCHERE Jean Marc	ANGERS	ALM
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM
VEYER Philippe	SAINT CLEMENT DE LA PLACE	ALM

Avait donné pouvoir de voter en son nom :

- PIOU Serge, délégué de Mauges Communauté (Montrevault sur Evre) à DAVY Jean Luc, délégué des Portes de l'Anjou (Daumeray),
- RENAUD Jacques, délégué d'Angers Loire Métropole (Montreuil Juigné) à BOLO Philippe, délégué d'Angers Loire Métropole (Avrillé),

S'étaient excusés :

- BROSELLIER Pierre, délégué de Loire Aubance (Blaison Saint Sulpice),
- CAILLEAU Marc, délégué d'Angers Loire Métropole (Cantenay Epinard),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée d'Angers Loire Métropole (Trélazé),
- HUCHON Pierre, délégué d'Angers Loire Métropole (Saint Sylvain d'Anjou) ?
- MOISAN Gérard, délégué d'Angers Loire Métropole (La Meignanne),
- POUDRAY Eric, délégué du Bocage (Somloire),
- ROISNE Didier, délégué d'Angers Loire Métropole (Beaucouzé).

Assistait également à la séance sans voix délibérative, Mme Dominique DICK, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

Considérant qu'il convient de procéder aux ajustements intervenus dans les différents programmes relatifs aux travaux et à l'éclairage public en raison d'opérations nouvelles, modifiées ou reportées,

Considérant que le financement de ces différentes listes d'opérations a été prévu au budget 2016,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de solliciter les fonds de concours auprès des communes concernées en matière de travaux et d'éclairage public selon les listes jointes en annexe :

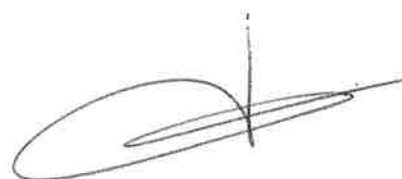
⇒ **en matière de Travaux**

- les effacements des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public (**projets nouveaux et modifiés - annexe 1**)

⇒ **en matière d'Eclairage Public**

- extension des réseaux d'éclairage public (**projets nouveaux et modifiés hors lotissements d'habitations et d'activités – annexe 2**)
- rénovation du réseau éclairage public (**projets nouveaux et modifiés – annexe 2**),
- rénovation du réseau éclairage public liée à un renforcement (**annexe 2**),
- travaux de réparation ponctuels sur le réseau d'éclairage public (**annexe 3**).

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	45
Nombre de votants :	47
Abstentions :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	47

Réunion de Comité Syndical du 15 Mars 2016

Fonds de Concours

PROJETS NOUVEAUX et MODIFIES

(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

Effacement de réseaux

N° OPERATION	COMMUNES	LIBELLES OPERATIONS	MONTANT des TRAVAUX (Hors Taxe)	Taux du Fonds de Concours demandé	Montant du Fonds de Concours demandé à la Commune
007.14.07	ANGERS	RUE MAURICE BLANCHARD	78 973,13	75%	59 229,85
007.14.09	ANGERS	RUE DE L'ASILE ST JOSEPH	127 491,36	75%	95 618,52
007.14.11	ANGERS	AVENUE RENE GASNIER - TRONCON n° 3 - CAMUS - A II	207 227,87	75%	155 420,90
023.13.02	BEAUPREAU	EFFACEMENT DES RESEAUX RUE D'ANJOU + QUARTIER ANCIEN	99 228,73	20%	19 845,75
023.16.01	BEAUPREAU	Effacement des réseaux rue d'Anjou + Quartier Ancien	122 706,27	30%	36 811,88
037.11.02	BOURG D'IRE	EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DE LA POMMERAYE	108 264,64	30%	32 479,39
048.14.03	BRIOLLAY	ROUTE DE SOUCELLES (2EME TRANCHE)	67 050,59	30%	20 115,18
050.13.02	BRISSAC QUINCE	EFFACEMENT RUE DE LA HUBERDERIE	34 839,44	30%	10 451,83
054.13.01	CANDE	EFFACEMENT SECTEUR DE LA RAMEE	75 429,87	30%	22 628,96
054.14.01	CANDE	EFFACEMENT DES RESEAUX SECTEUR DE LA RAMEE 2EME TRANCHE	107 768,17	30%	32 330,45
096.15.01	CHERRE	EFFACEMENT DES RESEAUX RUE ALBERT PRIEUR	57 792,97	30%	17 337,89
102.14.01	CLERE S/ LAYON	EFFACEMENT DES RESEAUX RUES SAINT PIERRE, DU STADE ET DES HAUTES VIGNES	99 042,34	30%	29 712,70
160.09.07	INGRANDES S/ LOIRE	EFFACEMENT AVENUE DE L'ETANG	189 180,44	30%	56 754,13
205.14.01	MIRE	EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DU SOLEIL LEVANT	57 851,13	30%	17 355,34
212.15.03	MONTJEAN S/ LOIRE	EFFACEMENTS DES RESEAUX RUE DES MASSACRES	46 846,32	30%	14 053,90
217.15.06	MONTREUIL S/ MAINE	EFFACEMENT DES RESEAUX - RUE DES HAUTS DE MAYENNE	10 613,50	30%	3 184,05
222.15.01	MOZE SUR LOUET	EFFACEMENT RUE SAINT SAMSON	37 873,06	30%	11 361,92
228.13.07	NOYANT	EFFACEMENT RESEAUX RUE DE LA POSTE BD DERAY ET PLACE CHAMP FOIRE	86 683,43	30%	26 005,03
277.15.02	Sic GEMMES D'ANDIGNE	EFFACEMENT DES RESEAUX AVENUE DU GENERAL D'ANDIGNE	8 859,15	30%	2 657,75
307.13.03	St MATHURIN S/LOIRE	RD 952 ENTREE EST - LEVEE JEANNE DE LAVAL	100 427,68	30%	30 128,30

Réunion de Comité Syndical du 15 Mars 2016

Fonds de Concours

PROJETS NOUVEAUX et MODIFIES

(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

Eclairage public

N° OPERATION	COMMUNES		LIBELLES OPERATIONS	Montant des travaux (Hors Taxes)	Taux du fonds de concours demandé	Montant du Fonds de concours demandé à la Commune
Extension des Réseaux d'Eclairage Public Hors Lotissement d'Habitation et d'activité						
004.15.03	ANDARD	40 Extension aérienne	Eclairage public carrefour route de Poliguet et route de la Roche Tinard	3 709,15	75%	2 781,86
041.15.07	BRAIN S/ ALLONNES	40 Extension aérienne	EXTENSION EP AERIENNE ENTREE DU STADE	1 794,62	75%	1 345,97
050.15.07	BRISSAC QUINCE	41 Extension souterraine	EXTENSION EP - RUE DE ROLLEE	8 430,43	75%	6 322,83
080.15.06	CHATEAUNEUF S/SARTHE	45 Divers EP	ECLAIRAGE PUBLIC SOLAIRE	5 932,53	75%	4 449,40
080.15.07	CHATEAUNEUF S/SARTHE	41 Extension souterraine	ECLAIRAGE PUBLIC SOLAIRE	11 776,15	75%	8 832,11
083.15.04	CHAUDRON EN MAUGES	41 Extension souterraine	EXTENSION EP RUES D'ANJOU ET CATHELNEAU	9 586,03	75%	7 189,53
101.14.02	CLÈFS-VAL D'ANJOU	41 Extension souterraine	EFFACEMENT RESEAUX ET EXTENSION EP RUE DE LA GARE	44 785,69	75%	33 589,27
129.15.02	ÉCOUFLANT	41 Extension souterraine	AMENAGEMENT CENTRE BOURG - TRANCHES 2 et 3	31 365,96	75%	23 524,47
160.14.04	INGRANDES S/ LOIRE	41 Extension souterraine	Extension éclairage public Impasse Jean Baptiste	804,67	75%	603,50
171.15.01	LANDE CHASLES	40 Extension aérienne	ECLAIRAGE LIEU DIT LA MOTTAIE	11 329,40	75%	8 497,05
180.15.05	LONGUE JUMELLES	45 Divers EP	DEPLACEMENT DU CANDELABRE N°1147 PARKING DU MOULIN	1 569,15	75%	1 176,86
183.15.04	LOUROUX BECONNAIS	45 Divers EP	ANJOU ACTIPARC LE VALLON	684,31	75%	513,23
206.15.03	MONTFAUCON - MONTIGNE	41 Extension souterraine	SECTEUR D'HABITATION LE HAUT DE MOINE	661,03	75%	495,77
208.05.02	MONTGUILLON	41 Extension souterraine	SECTEUR LES LYS 2	14 941,98	75%	11 206,48
222.15.03	MOZE SUR LOUET	41 Extension souterraine	ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2015	1 969,16	75%	1 476,87
240.13.02	PLAINE	41 Extension souterraine	SECTEUR D'HABITATION LES TILLEULS	9 900,15	75%	7 425,12
264.15.04	St ANDRE DE LA MARCHE	41 Extension souterraine	DESSERTE NOUVELLE VOIE DE LA BIROTIERIE	52 889,53	75%	39 667,15
304.15.01	St MARTIN DE LA PLACE	45 Divers EP	AMENAGEMENT EP ABORDS DE LA MAIRIE	777,90	75%	583,42
318.15.01	St SATURNIN S/LOIRE	46 Mise en lumière/Stade E	TERRAIN DE FOOTBALL DU MONT RUDE	11 379,00	75%	8 534,25
329.15.01	SAVENNIERES	41 Extension souterraine	PARKING CO VOITURAGE	6 425,61	75%	4 819,21
332.15.01	SEGUINIERE (LA)	41 Extension souterraine	SECTEUR D'HABITATION LES TERRASSES DE LA FORETERIE et ESPACE RUE DE LA GRANDE FONTAINE	4 827,59	75%	3 620,70
332.15.04	SEGUINIERE (LA)	41 Extension souterraine	Eclairage autonome complexe sportif	21 838,43	75%	16 378,82
332.15.05	SEGUINIERE (LA)	46 Mise en lumière/Stade E	MISE EN LUMIERE CLOCHER EGLISE	622,37	75%	466,78
333.15.04	SEICHES S/ LE LOIR	45 Divers EP	Déplacement du candélabre 367 parcelle lot B3	637,97	75%	478,48
336.15.02	SOMLOIRE	41 Extension souterraine	EXTENSION EP PARKING STATION EPURATION	8 106,58	75%	6 079,94
341.11.01	SOUZAY CHAMPIGNY	45 Divers EP	RUE DES QUATRE CHESNEAUX	802,26	75%	601,70
347.15.06	TIERCE	41 Extension souterraine	COMPLEXE SPORTIF BERNARD GUYARD	7 703,54	75%	5 777,66
347.15.06	TIERCE	46 Mise en lumière/Stade E	COMPLEXE SPORTIF BERNARD GUYARD	68 524,51	75%	51 393,39
348.15.06	TIGNE	45 Divers EP	ILLUMINATIONS 2015/2016	495,65	75%	371,74
349.12.06	TILLIERES	46 Mise en lumière/Stade E	STADE DE FOOTBALL	45 956,64	75%	34 467,48
367.15.04	VERN D'ANJOU	41 Extension souterraine	EXTENSION EP PLACE DES HALLES	3 384,71	75%	2 538,53
369.14.01	VERNOIL LE FOURRIER	40 Extension aérienne	EXTENSION EP LA JAMETIERE	8 833,34	75%	6 625,01
373.15.01	VIHIERS	45 Divers EP	ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2015	1 326,11	75%	994,58
373.15.04	VIHIERS	41 Extension souterraine	ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2016	2 563,19	75%	1 922,40
373.15.12	VIHIERS	41 Extension souterraine	ESPACE DES COURTILS	12 122,45	75%	9 091,84
381.15.06	YZERNAY	41 Extension souterraine	DESSERTE BT STATION D'EPURATION	5 077,50	75%	3 808,13
Rénovations des Réseaux d'Eclairage Public						
001.14.05	ALLEUDS	42 Rénovation aérienne	Rénovation 2015 rue de la Grange - Petit Bois „Rue de la Mairie	1 272,11	50%	636,05
001.14.05	ALLEUDS	43 Rénovation souterraine	Rénovation 2015 rue de la Grange - Petit Bois „Rue de la Mairie	19 461,80	50%	9 730,90
021.15.03	BEAUFORT EN VALLEE	43 Rénovation souterraine	RENOVATION 2015	4 635,80	50%	2 317,90
039.15.01	BOURGNEUF EN MAUGES	42 Rénovation aérienne	RENOVATION EP 2015	10 135,70	50%	5 067,85
042.15.02	BRAIN S/ L'AUTHION	43 Rénovation souterraine	RENOVATION EP 2015	34 195,62	50%	17 097,82
095.15.01	CHENILLE CHANGE	43 Rénovation souterraine	RENOVATION DANS LE BOURG	6 719,17	50%	3 359,59
149.14.03	GENNES	43 Rénovation souterraine	Rénovation EP 2015	40 312,35	75%	30 234,27
180.13.04	LONGUE JUMELLES	43 Rénovation souterraine	RENOVATION EP 2015	5 343,58	50%	2 671,79
194.15.13	MAZE	43 Rénovation souterraine	RENOVATION EP 2015 ALLEE COUDRIERS CHEVREFEUILLES CR BONHOMME PINEAU IMP BAS SOIE	42 588,62	50%	21 294,31
228.13.07	NOYANT	43 Rénovation souterraine	Remplacement Candélabres PLACE CHAMP FOIRE	6 999,32	75%	5 249,49
228.15.08	NOYANT	42 Rénovation aérienne	RENOVATION EP ROUTE DE SAUMUR	12 213,70	50%	6 106,85
231.15.01	NUAILLE	43 Rénovation souterraine	RENOVATION EP 2015 - RUE DU CHENE ROND 1ERE TRANCHE	32 924,41	50%	16 462,21
277.15.01	Ste GEMMES D'ANDIGNE	43 Rénovation souterraine	RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC	74 746,09	50%	37 373,06
299.13.05	St LEGER SOUS CHOLET	43 Rénovation souterraine	RENOVATION EP 2015 - RUE D'ANJOU	16 206,10	50%	8 103,05
350.15.02	TORFOU	42 Rénovation aérienne	RENOVATION EP 2015 RUE DE BRETESCHE	4 619,33	50%	2 309,67
375.15.01	VILLEDIEU LA BLOIERE	43 Rénovation souterraine	RENOVATION EP 2015	32 968,50	50%	16 484,25
Rénovations des Réseaux d'Eclairage Public Liés à un Renforcement						
041.12.05	BRAIN S/ ALLONNES	49 Effacement EP lié à un r	RENF P12 BOURG FACE S	37 915,57	50%	18 957,79
054.13.01	CANDE	49 Effacement EP lié à un r	EFFACEMENT SECTEUR DE LA RAMEE	44 575,29	30%	13 372,59
263.14.03	ROUSSAY	49 Effacement EP lié à un r	RENFORCEMENT POSTE N° 16 ROUTE TORFOU	17 530,48	50%	8 765,24
325.14.02	SALLE DE VIHIERS	49 Effacement EP lié à un r	Aménagement Rue Sainte Anne - Renforcement P. 1 Bourg	13 334,67	50%	6 667,34

Réunion de Comité Syndical du 15 Mars 2016

Fonds de Concours

PROJETS NOUVEAUX et MODIFIES

(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

TRAVAUX DE REPARATION PONCTUELS SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

N° OPERATION	COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	Montant des travaux HT	Taux du fonds de concours demandé	Montant du fonds de concours demandé
EP020-15-100	ALM (Beaucouzé)	rempl lanterne n° 447 rue des vignes	800,35	75%	600,26
EP020-15-92	ALM (Beaucouzé)	rempl panneau coffret L15 rue des ifs	1130,17	75%	847,63
EP020-15-94	ALM (Beaucouzé)	rempl coffret L18 avenue des Promeniers	2205,59	75%	1654,19
EP048-13-9	ALM (Briollay)	F et Pose mât n° 73 - F et Pose lanterne n° 245	1513,92	75%	1135,44
EP214-15-175	ALM (Montreuil-Juigné)	rempl cand n° 748 rue de Bonn	1189,77	75%	892,33
EP223-15-100	ALM (Murs Erigné)	rempl cand accid n° 274	1138,72	75%	854,04
EP223-15-98	ALM (Murs Erigné)	rempl lanterne n° 73 quai Gérard Allory	847,59	75%	635,69
EP238-15-102	ALM (Pellouailles les Vignes)	rempl lanterne 63 rue des Vignes	786,57	75%	589,93
EP323-15-144	ALM (St Sylvain d'Anjou)	rempl cand accid 372 square du Bourgeon	1362,07	75%	1021,55
EP014-15-5	AVIRE	rempl lanterne accid n° 10 rue d'anjou	489,03	75%	366,77
EP018-15-105	BAUGE EN ANJOU (Baugé)	rempl lanterne 766 chemin départemental	695,04	75%	521,28
EP372-15-52	BAUGE EN ANJOU (Vieil Baugé)	remise en état n° 162 rue de la bataille	1884,44	75%	1413,33
EP372-15-53	BAUGE EN ANJOU (Vieil Baugé)	remise en état n° 40 rue basse	1058,70	75%	794,03
EP072-15-53	BEAUPREAU EN MAUGES (Chapelle du Genet)	changement appareillage Rd Pt de la Source	1536,73	75%	1152,55
EP133-15-7	BELLEVIGNE EN LAYON (Faveraye Machelles)	rempl coffret L2 rue saint vincent	1278,45	75%	958,84
EP133-15-8	BELLEVIGNE EN LAYON (Faveraye Machelles)	rempl coffret L3 rue du colonel artemieff	1278,45	75%	958,84
EP256-15-90	BELLEVIGNE EN LAYON (Rablay sur layon)	remplacement lanterne n° 88 allée de la brise	965,89	75%	724,42
EP256-15-91	BELLEVIGNE EN LAYON (Rablay sur layon)	remplacement lanterne n° 39 rue Saint Vincent	549,18	75%	411,89
EP036-15-18	BOUILLE MENARD	remplacement lanterne n° 40	575,19	75%	431,39
EP050-15-75	BRISSAC QUINCE	rempl pts 388 ET 389 situés dans virage face au château	1070,50	75%	802,88
EP514-14-22	CC Coteaux du Layon	ZA du Léard à THOUARCE rempl mât n° 4	620,41	75%	465,31
EP514-15-48	CC Coteaux du Layon	REEMPL CAND 5 rue du léard (thouarce)	1304,02	75%	978,02
EP063-15-109	CHALONNES SUR LOIRE	rempl 28 lampes rue thiers et félix faure	779,52	75%	584,64
EP070-15-20	CHANTELOUP LES BOIS	rempl de l'horloge de l'armoire C1	518,72	75%	389,04
EP125-14-147	DOUE LA FONTAINE	rempl lanterne 488 route de Montreuil	459,53	75%	344,65
EP125-14-149	DOUE LA FONTAINE	rempl lanterne 1079 rue du docteur Lionet	459,53	75%	344,65
EP125-14-150	DOUE LA FONTAINE	rempl lanterne 709 rue de la providence	459,53	75%	344,65
EP125-14-158	DOUE LA FONTAINE	rempl pt lumineux 1048 rue fuligan	525,72	75%	394,29
EP125-14-159	DOUE LA FONTAINE	rempl pts lumineux 939 et 959 rues de bilange et rue de la liberté	961,78	75%	721,34
EP125-14-163	DOUE LA FONTAINE	rempl pt lumineux 1569 route de montreuil	525,72	75%	394,29
EP125-14-168	DOUE LA FONTAINE	rempl mât 1496 rue petite champagne	761,75	75%	571,31
EP125-14-169	DOUE LA FONTAINE	rempl lanternes 234 et 237	964,64	75%	723,48
EP125-14-170	DOUE LA FONTAINE	rempl cand 1581 route de montreuil	1347,57	75%	1010,88
EP125-14-171	DOUE LA FONTAINE	rempl lanterne 1557	424,89	75%	318,67
EP125-14-172	DOUE LA FONTAINE	réfection de l'armoire C10 rue montault	2215,77	75%	1661,83
EP125-14-173	DOUE LA FONTAINE	réfection projecteur 202 rue du commerce	793,18	75%	594,89
EP043-15-32	ERDRE EN ANJOU (Brain sur Longueuee)	rempl 7 prises guirlandes	1512,97	75%	1134,73
EP043-15-37	ERDRE EN ANJOU (Brain sur Longueuee)	déplacement armoire C1	883,62	75%	662,72
EP249-14-19	ERDRE EN ANJOU (la Poueze)	reprise câble CL2 - 13 candélabres rue de l'Eglantier	1359,50	75%	1019,63
EP144-15-19	FREIGNE	stade football - réfection de l'armoire de comande C11	2777,32	75%	2082,99
EP182-14-52	LOURESSE ROCHEMENIER	rempl de la lanterne 96 rue du musée	522,52	75%	391,89
EP182-15-61	LOURESSE ROCHEMENIER	création d'un point lumineux face au 20 rue des tilleuls	512,92	75%	384,69
EP373-14-81	LYS HAUT LAYON (Vihiers)	rempl cand n° 742 rue du doué neuf	1327,89	75%	995,92
EP373-15-109	LYS HAUT LAYON (Vihiers)	rempl lanterne n° 97 rue du minage	1452,88	75%	1089,66
EP373-15-110	LYS HAUT LAYON (Vihiers)	rempl vasque sur lanterne n° 470 rue Robert Schuman	323,70	75%	242,78
EP191-15-27	MARTIGNE BRIAND	H335 projecteur terrain foo à remettre en état	1576,32	75%	1182,24
EP212-15-39	MAUGES SUR LOIRE (Montjean sur Loire)	rempl luminaire n° 178 rue de la montée	434,93	75%	326,20
EP276-15-53	MAUGES SUR LOIRE (St Florent le Vieil)	rempl complet du luminaire n° 226 rue St Perm	539,74	75%	404,81
EP276-15-54	MAUGES SUR LOIRE (St Florent le Vieil)	rempl luminaire n° 271 rue de la source	779,79	75%	584,84
EP276-15-55	MAUGES SUR LOIRE (St Florent le Vieil)	rempl luminaire 406 rue des frènes	678,74	75%	509,06
EP192-15-81	MAULEVRIER	pose prises guirlandes sur n° 707-708-709-711	941,64	75%	706,23
EP193-14-41	MAY SUR EVRE (Ile)	Suite accident remplacement du candélabre N° 113	964,22	75%	723,17
EP195-15-67	MAZIERES EN MAUGES	rempl horloge de l'armoire C8	518,72	75%	389,04
EP215-15-122	MONTREUIL BELLAY MERON	rempl quatre portées et reconnexion 5 lanternes + rempl 5 boîtiers	2618,34	75%	1963,76
EP083-15-178	MONTREVAULT SUR EVRE (Chaudron en Mauges)	rempl luminaires des points 155 et 159 salle de la grémillière	1467,54	75%	1100,66
EP145-15-105	MONTREVAULT SUR EVRE (Ile Fuilet)	rempl mât et 2 lanternes n° 187	1683,60	75%	1262,70
EP218-15-19	MONTREVAULT SUR EVRE (Montrevault)	rempl coffret à côté du n° 41 angle rues Pasteur et du Château	639,23	75%	479,42
EP314-15-49	MONTREVAULT SUR EVRE (St Quentin en Mauges)	remplacement horloge C11	518,72	75%	389,04
EP222-15-218	MOZE SUR LOUET	rempl lanterne 105 rue du bocage	446,79	75%	335,09
EP222-15-223	MOZE SUR LOUET	rempl lanterne 40 départemental 123	527,28	75%	395,46
EP222-15-236	MOZE SUR LOUET	rempl lanterne 41 RUE DES FRENES	549,18	75%	411,89
EP222-15-238	MOZE SUR LOUET	rempl lanterne 38 rue du bocage	549,18	75%	411,89
EP224-15-45	NEUILLE	rempl prise guirlande sur n° 44 rue des artisans	296,83	75%	222,62
EP229-15-81	NOYANT LA GRAVOYERE	rempl lanterne cassée n° 323 allée des fontenelles	755,49	75%	566,62
EP229-15-86	NOYANT LA GRAVOYERE	rempl ensemble n° 84 (manque trappe et boule) rue des jardins	1282,43	75%	961,82
EP229-15-87	NOYANT LA GRAVOYERE	rempl lanterne cassée n° 227 rue Jean Moulin	1238,11	75%	928,58
EP229-15-88	NOYANT LA GRAVOYERE	rempl lanterne cand n° 96 rue du Roquet	1282,43	75%	961,82
EP231-15-44	NUAILLE	rempl n° 35 rue de la libération	588,74	75%	441,56
EP069-15-41	OREE D'ANJOU (Champtoceaux)	mise en permanent des points 67 et 105 avenue des 7 moulins	3299,03	75%	2474,27
EP177-15-34	OREE D'ANJOU (Liré)	rempl platine pour projecteur stade, terrain principal	396,71	75%	297,53
EP290-15-300	SAINT JEAN DES MAUVRETS	réfection complète de l'armoire C11 rue du bois d'Angers	2298,08	75%	1723,56
EP299-15-76	SAINT LEGER SOUS CHOLET	rempl mât et lanterne n° 180 allée des frènes	1495,16	75%	1121,37
EP299-15-79	SAINT LEGER SOUS CHOLET	rempl complet n° 285 parking de la salle des sports	1114,72	75%	836,04
EP308-15-41	SAINT MELAINE SUR AUBANCE	remplacement candélabre n° 81 square des jardins	1244,64	75%	933,48
EP332-15-64	SEGUINIÈRE (Ia)	rempl candélabre n° 323 rue des Bouviers	1551,20	75%	1163,40
EP206-15-31	SEVREMOINE (Montfaucon-Montigné)	remise en état de l'armoire L10 rue Joseph Plessis	1138,79	75%	854,09
EP206-15-40	SEVREMOINE (Montfaucon-Montigné)	rempl portée câble entre n° 14 et 15 rue de Vendée	792,46	75%	594,35
EP285-15-69	SEVREMOINE (St Germain sur Moine)	rempl luminaire n° 163 rue de gennes	388,91	75%	291,68
EP355-15-1045	TREMENTINES	rempl suport du point lumineux 606 rue de Normandie	558,86	75%	419,15
EP365-15-9	VERCHERS SUR LAYON (Ies)	réfection armoire L3 route de Jean la fontaine	1160,86	75%	870,65
TOTAL			82 469,36		61 852,12

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

FONDS DE CONCOURS TRAVAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC AJUSTEMENTS ET OPERATIONS NOUVELLES

Date de transmission de l'acte : 31/03/2016**Date de réception de l'accusé de
réception :****Numéro de l'acte :** DELCOSY19 (voir l'acte associé)**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20160315-DELCOSY19-DE**Date de décision :** 15/03/2016**Acte transmis par :** Sylvie FOURCHER**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 15 mars 2016

COSY /n° 20 /2016

Objet : Substitution d'une convention de mandat à la régie de recettes instaurée auprès du budget annexe IRVE

L'an deux mille seize, le quinze du mois de mars à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 8 mars 2016, s'est réuni en séance ordinaire, aux Bateliers, 328 rue Jean Jaurès à TRELAZE, sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Christian MAILLET a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION (la Daguenière)	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
DUPERRAY Guy	SARRIGNE	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CJHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gérard	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE (Montjean sur Loire)	MAUGES COMMUNAUTE
BIELIN Marc (suppléant de MANCEAU Paul)	SEVREMOINE (Torfou)	MAUGES COMMUNAUTE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU (Le Vieil Baugé)	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES (Beaupréau)	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU (La Tourlandry)	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU (Liré)	MAUGES COMMUNAUTE
PAVAGEAU Frédéric	CHOLET	CHOLETAIS
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON (Nueil sur Layon)	VIHIERSOIS HAUT LAYON
POITOU Rémy	BRIOLLAY	ALM
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE (Le Thoureil)	GENNOIS
JULLIEN Eve (suppléante de SOTTY Jean)	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TASTARD Rémy	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERCHERE Jean Marc	ANGERS	ALM
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM
VEYER Philippe	SAINT CLEMENT DE LA PLACE	ALM

Avait donné pouvoir de voter en son nom :

- PIOU Serge, délégué de Mauges Communauté (Montrevault sur Evre) à DAVY Jean Luc, délégué des Portes de l'Anjou (Daumeray),
- RENAUD Jacques, délégué d'Angers Loire Métropole (Montreuil Juigné) à BOLO Philippe, délégué d'Angers Loire Métropole (Avrillé),

S'étaient excusés :

- BROSELLIER Pierre, délégué de Loire Aubance (Blaison Saint Sulpice),
- CAILLEAU Marc, délégué d'Angers Loire Métropole (Cantenay Epinard),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée d'Angers Loire Métropole (Trélazé),
- HUCHON Pierre, délégué d'Angers Loire Métropole (Saint Sylvain d'Anjou) ?
- MOISAN Gérard, délégué d'Angers Loire Métropole (La Meignanne),
- POUDRAY Eric, délégué du Bocage (Somloire),
- ROISNE Didier, délégué d'Angers Loire Métropole (Beaucouzé).

Assistait également à la séance sans voix délibérative, Mme Dominique DICK, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

VU le décret du 14 décembre 2015 sous les références 2015-1670 autorisant dorénavant les collectivités territoriales à confier à un organisme public ou privé par convention de mandat l'encaissement des revenus tirés de l'exploitation d'infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 Novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

VU le décret n°2008-227 du 5 Mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 Novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

VU l'arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire du 12 Février 1925 autorisant la création du Syndicat ;

VU l'arrêté de M. le Préfet de Maine et Loire n°2016-09 du 1^{er} février 2016 adoptant les nouveaux statuts du SIEMML ainsi que la délibération du Comité Syndical du 16 juin 2015 approuvant la modification de ses statuts,

VU l'acte de création de régie de recettes n° 29/2015 du 20 novembre 2015 ;

VU l'acte de nomination des régisseurs titulaire et suppléant n° 30/2015 du 20 novembre 2015 ;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 29 février 2016 ;

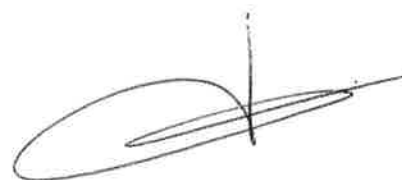
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

- ~~Se SUPPRIMER~~ la régie de recettes auprès du service des bornes de recharge de véhicules électriques rattaché au budget annexe IRVE du SIEMML pour l'encaissement des recettes d'exploitation des bornes.

La suppression de cette régie prendra effet le jour de la mise en œuvre de la convention de mandat à passer avec l'entreprise Bouygues Energies et Services pour l'encaissement des produits suivants :

- 1er. – abonnement au service par les usagers,
 - 2e. – coût de connexion aux bornes,
 - 3e. – coût au temps de connexion,
 - 4e. – et d'une manière générale, toutes recettes en lien avec l'exploitation et la monétique de ces bornes.
- de METTRE FIN à cette même date, aux fonctions de régisseur titulaire de Monsieur Franck GUETTIER et de régisseur suppléant de Monsieur Frédéric TESTAUD,
 - de CHARGER le Président et le comptable public assignataire de la Trésorerie Principale d'Angers Municipale, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	45
Nombre de votants :	47
Abstentions :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	47

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

SUBSTITUTION D'UNE CONVENTION DE MANDAT A LA REGIE DE RECETTES INSTAUREE AUPRES DU BUDGET
ANNEXE IRVE

Date de transmission de l'acte : 31/03/2016

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 31/03/2016

Numéro de l'acte : DELCOSY20 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20160315-DELCOSY20-DE

Date de décision : 15/03/2016

Acte transmis par : Sylvie FOURCHER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 15 mars 2016

COSY /n° 21 /2016

Objet : Convention de mandat pour l'encaissement des recettes relatives aux revenus tirés de l'exploitation d'infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables dans les conditions prévues à l'article L. 2224-37 du CGCT

L'an deux mille seize, le quinze du mois de mars à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 8 mars 2016, s'est réuni en séance ordinaire, aux Bateliers, 328 rue Jean Jaurès à TRELAZE, sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Christian MAILLET a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION (la Daguenière)	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
DUPERRAY Guy	SARRIGNE	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CJHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gérard	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE (Montjean sur Loire)	MAUGES COMMUNAUTE
BIELIN Marc (suppléant de MANCEAU Paul)	SEVREMOINE (Torfou)	MAUGES COMMUNAUTE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU (Le Vieil Baugé)	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES (Beaupréau)	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU (La Tourlandry)	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU (Liré)	MAUGES COMMUNAUTE
PAVAGEAU Frédéric	CHOLET	CHOLETAIS
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON (Nueil sur Layon)	VIHIERSOIS HAUT LAYON
POITOU Rémy	BRIOLLAY	ALM
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE (Le Thoureil)	GENNOIS
JULLIEN Eve (suppléante de SOTTY Jean)	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TASTARD Rémy	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERCHERE Jean Marc	ANGERS	ALM
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM
VEYER Philippe	SAINT CLEMENT DE LA PLACE	ALM

Avait donné pouvoir de voter en son nom :

- PIOU Serge, délégué de Mauges Communauté (Montrevault sur Evre) à DAVY Jean Luc, délégué des Portes de l'Anjou (Daumeray),
- RENAUD Jacques, délégué d'Angers Loire Métropole (Montreuil Juigné) à BOLO Philippe, délégué d'Angers Loire Métropole (Avrillé),

S'étaient excusés :

- BROSELLIER Pierre, délégué de Loire Aubance (Blaison Saint Sulpice),
- CAILLEAU Marc, délégué d'Angers Loire Métropole (Cantenay Epinard),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée d'Angers Loire Métropole (Trélazé),
- HUCHON Pierre, délégué d'Angers Loire Métropole (Saint Sylvain d'Anjou) ?
- MOISAN Gérard, délégué d'Angers Loire Métropole (La Meignanne),
- POUDRAY Eric, délégué du Bocage (Somloire),
- ROISNE Didier, délégué d'Angers Loire Métropole (Beaucouzé).

Assistait également à la séance sans voix délibérative, Mme Dominique DICK, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;

Vu le décret N° 2015-1670 du 14 décembre 2015 portant dispositions relatives aux mandats confiés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics en application des articles L. 1611-7 et L. 1611-7-1 du code général des collectivités territoriales et notamment l'article D. 1611-32-9 ;

Vu le marché global n° 000268 sur le budget annexe IRVE notifié à l'entreprise Bouygues Energies et Services le 26 août 2015,

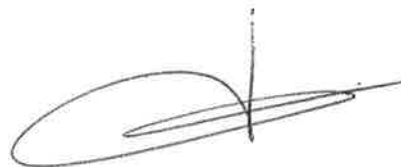
Considérant qu'il est nécessaire de formaliser les modalités administratives, comptables et financières de cette procédure par une convention de mandat dont le projet est joint en annexe, et de préciser ainsi les conditions de validité de cette dernière,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 29 février 2016,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le principe d'une convention de mandat entre le syndicat et la société Bouygues Energies et Services pour l'encaissement des recettes relatives aux revenus tirés de l'exploitation d'infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables dans les conditions prévues à l'article L 2224-37 du CGCT ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de mandat et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ladite convention.

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	45
Nombre de votants :	47
Abstentions :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	47

CONVENTION DE MANDAT

POUR L'ENCAISSEMENT DES RECETTES RELATIVES AUX REVENUS TIRES DE L'EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES DE CHARGES NECESSAIRES A L'USAGE DES VEHICULES ELECTRIQUES OU HYBRIDES RECHARGEABLES DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L.2224-37 DU CGCT.

Entre les soussignés :

- Le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML) sis 9 route de la Confluence, Zac de Beuzon 49000 Ecoflant, représenté par son Président, Monsieur Jean-Luc DAVY, d'une part ;
- La Société Bouygues Energies et Services, 44 Boulevard de la Chanterie, 49480 Saint Sylvain d'Anjou, d'autre part.

Il a été arrêté ce qui suit :

PREAMBULE

Les collectivités locales peuvent, dans les conditions fixées par la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, mandater une autre personne morale pour exercer certaines de leurs attributions de maîtres d'ouvrages publics.

Conformément à l'article L 1611-7-1 du CGCT, la possibilité offerte aux collectivités de confier à un organisme public ou privé l'encaissement de recettes est restrictive et limitée :

- Au produit des droits d'accès à des prestations culturelles, sportives et touristiques ;
- Aux revenus tirés des immeubles leur appartenant ou autres produits dont la liste est fixée par décret ;
- Aux revenus tirés des prestations assurées dans la gestion d'un service public d'eau, d'assainissement ou autre service public dont la liste est fixée par décret.

Le SIEML dans le cadre du déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques a passé un marché global en juillet 2015 pour les travaux d'installation et de mise en service des bornes, la maintenance, l'exploitation et la gestion de la monétique. Ce marché a été attribué à l'entreprise Bouygues Energies et Services basée à Saint Sylvain d'Anjou.

Or, le Sieml ne pouvait pas confier par convention de mandat la gestion des recettes, le décret n'intégrant pas dans la liste la gestion des IRVE.

C'est pourquoi, il a été créé lors du comité syndical du 20 novembre 2015 une régie de recettes chez l'entreprise Bouygues pour l'encaissement des recettes d'exploitation des bornes.

Depuis, le décret n° 2015-1670 du 14 décembre 2015 est venu étendre la liste des recettes dont l'encaissement peut être confié à un organisme public ou privé, en son article D 1611-32-9, qui comporte notamment en son troisième alinéa : « Les revenus tirés de l'exploitation d'infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables dans les conditions prévues à l'article L 2224-37 ».

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;

Vu le décret N° 2015-1670 du 14 décembre 2015 portant dispositions relatives aux mandats confiés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics en application de l'article L. 1611-7 et L. 1611-7-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le marché global n° 000268 sur le budget annexe IRVE notifié à l'entreprise Bouygues Energies et Services le 26 août 2015 ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 29 février 2016,

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les modalités administratives, comptables et financières de la mise en place de ladite convention de mandat.

Elle se substituera, dès sa mise en œuvre, à la régie de recettes instituée le 20 novembre 2015.

La présente convention de mandat autorise l'entreprise Bouygues, dans le cadre du marché sus-visé, à encaisser les produits suivants :

- Abonnement au service par les usagers ;
- Coût de connexion aux bornes ;
- Coût au temps de connexion ;
- Et d'une manière générale, toutes recettes en lien avec l'exploitation et la monétique de ces bornes.

Les recettes seront encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Carte bancaire : prélèvement mensuel (post-paiement) pour les abonnés ;
- Prélèvement immédiat à la connexion pour les non-abonnés.

Les recettes seront perçues contre remise à l'utilisateur de factures ou relevés.

ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DU MANDATAIRE

Le mandataire devra tenir une comptabilité séparée retraçant l'intégralité des produits constatés et des mouvements de caisse opérés au titre du mandat.

Le montant maximum de l'encaisse que le mandataire sera autorisé à conserver sera fixé à 10 000 €.

Le mandataire sera tenu de verser par virement au Trésorier Principal d'Angers Municipale l'intégralité des recettes accompagnée des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois. Le virement sera clairement identifié SIEMML – IRVE, recette (du mois) de ..

Les recettes devant être reversées pour leur montant brut (sans prélèvement notamment des frais et rémunérations dus au mandataire). Toute contraction pour quelque motif que ce soit, entre les montants à reverser et les sommes éventuellement dues est strictement interdite.

ARTICLE 3 – INFORMATION PREALABLE DU COMPTABLE PUBLIC

Préalablement à sa signature, il est adressé au comptable public, pour avis, un exemplaire de la présente convention de mandat.

Un exemplaire de la présente convention sera communiqué ensuite, dès sa signature par les parties, au trésorier principal d'Angers municipale. Tout avenant à cette convention fera également l'objet d'un exemplaire adressé au comptable dans les mêmes conditions.

ARTICLE 4 – DUREE

La présente convention est conclue pour une durée couvrant la tranche ferme du marché soit jusqu'en septembre 2018. Elle prendra effet à compter du jour de signature.

Elle pourra faire l'objet d'un renouvellement.

ARTICLE 5 – RESILIATION ET SANCTIONS EN CAS DE MANQUEMENT AUX OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

En cas d'irrégularités constatées (retard dans la production des justificatifs, non production des justificatifs, anomalies constatées dans les versements, ...) le mandataire pourra être justiciable de la chambre régionale des comptes compétente en qualité de gestionnaire de fait de fonds publics.

Il pourra être envisagé une dénonciation de ladite convention.

Etablie en 2 Exemplaires originaux

A Ecoflant, le

Le mandataire

Bouygues Energies Services

Le mandant

Le SIEM

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

CONVENTION DE MANDAT POUR ENCAISSEMENT RECETTES AU REVENUS IRVE ARTICLE L2224-37 CGCT

Date de transmission de l'acte : 31/03/2016**Date de réception de l'accusé de
réception :****Numéro de l'acte :** DELCOSY21 (voir l'acte associé)**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20160315-DELCOSY21-DE**Date de décision :** 15/03/2016**Acte transmis par :** Sylvie FOURCHER**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 15 mars 2016

COSY /n° 22 /2016

Objet : Indemnité de conseil au receveur du Syndicat

L'an deux mille seize, le quinze du mois de mars à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 8 mars 2016, s'est réuni en séance ordinaire, aux Bateliers, 328 rue Jean Jaurès à TRELAZE, sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Christian MAILLET a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOULANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION (la Daguenière)	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
DUPERRAY Guy	SARRIGNE	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gérard	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE (Montjean sur Loire)	MAUGES COMMUNAUTE
BIELIN Marc (suppléant de MANCEAU Paul)	SEVREMOINE (Torfou)	MAUGES COMMUNAUTE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU (Le Vieil Bauge)	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES (Beaupréau)	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU (La Tourlandry)	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU (Liré)	MAUGES COMMUNAUTE
PAVAGEAU Frédéric	CHOLET	CHOLETAIS
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON (Nueil sur Layon)	VIHIERSOIS HAUT LAYON
POITOU Rémy	BRIOLLAY	ALM
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE (Le Thoureil)	GENNOIS
JULLIEN Eve (suppléante de SOTTY Jean)	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TASTARD Rémy	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERCHERE Jean Marc	ANGERS	ALM
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM
VEYER Philippe	SAINT CLEMENT DE LA PLACE	ALM

Avait donné pouvoir de voter en son nom :

- PIOU Serge, délégué de Mauges Communauté (Montrevault sur Evre) à DAVY Jean Luc, délégué des Portes de l'Anjou (Daumeray),
- RENAUD Jacques, délégué d'Angers Loire Métropole (Montreuil Juigné) à BOLO Philippe, délégué d'Angers Loire Métropole (Avrillé),

S'étaient excusés :

- BROSELLIER Pierre, délégué de Loire Aubance (Blaison Saint Sulpice),
- CAILLEAU Marc, délégué d'Angers Loire Métropole (Cantenay Epinard),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée d'Angers Loire Métropole (Trélazé),
- HUCHON Pierre, délégué d'Angers Loire Métropole (Saint Sylvain d'Anjou) ?
- MOISAN Gérard, délégué d'Angers Loire Métropole (La Meignanne),
- POUDRAY Eric, délégué du Bocage (Somloire),
- ROISNE Didier, délégué d'Angers Loire Métropole (Beaucouzé).

Assistait également à la séance sans voix délibérative, Mme Dominique DICK, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

VU l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Considérant le changement de Trésorier depuis le 1^{er} janvier 2016 et la prise de poste de Mme Monique DICK, M. Louis LIOGIER ayant fait valoir ses droits à la retraite à cette même date,

Considérant les propositions émises par certains délégués de ne pas retenir le taux maximal pour le calcul de cette indemnité,

Considérant le débat intervenu en séance, en l'absence de Mme DICK, sur l'opportunité de la rémunération par les collectivités territoriales de la prestation de conseil et d'assistance du comptable public et du montant de cette rémunération,

Considérant que le Président propose à l'assemblée de déterminer le taux de l'indemnité allouée au receveur selon trois options possibles, soit 0 %, 50 % ou 100%,

Considérant les résultats du vote, soit :

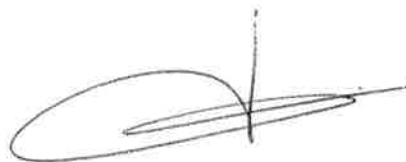
Taux à 0 %	11 voix
Taux à 50 %	30 voix
Taux à 100 %	6 voix

Le Comité Syndical, à la majorité des membres présents et représentés,

- DEMANDE le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- DECIDE D'ACCORDER au receveur l'indemnité de conseil au taux de 50 % par an,
- DIT que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monique DICK, Receveur Municipal.

Etant précisé que les crédits correspondants sont prévus au budget 2016 chapitre 011 imputation 6225.

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	45
Nombre de votants :	47
Abstentions :	0
Avis défavorables :	17
Avis favorables :	30

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : INDEMNITES DE CONSEIL AU RECEVEUR

Date de transmission de l'acte : 31/03/2016

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 31/03/2016

Numéro de l'acte : DELCOSY22 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20160315-DELCOSY22-DE

Date de décision : 15/03/2016

Acte transmis par : Sylvie FOURCHER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 15 mars 2016

COSY /n° 23 /2016

Objet : Subventions au titre du programme FIPEE de l'année 2016

L'an deux mille seize, le quinze du mois de mars à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 8 mars 2016, s'est réuni en séance ordinaire, aux Bateliers, 328 rue Jean Jaurès à TRELAZE, sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Christian MAILLET a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION (la Daguenière)	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
DUPERRAY Guy	SARRIGNE	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CJHOLETAIS
GOUBEULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gérard	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE (Montjean sur Loire)	MAUGES COMMUNAUTE
BIELIN Marc (suppléant de MANCEAU Paul)	SEVREMOINE (Torfou)	MAUGES COMMUNAUTE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU (Le Vieil Baugé)	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES (Beaupréau)	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU (La Tourlandry)	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU (Liré)	MAUGES COMMUNAUTE
PAVAGEAU Frédéric	CHOLET	CHOLETAIS
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON (Nueil sur Layon)	VIHIERSOIS HAUT LAYON
POITOU Rémy	BRIOLLAY	ALM
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE (Le Thoureil)	GENNOIS
JULLIEN Eve (suppléante de SOTTY Jean)	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TASTARD Rémy	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERCHERE Jean Marc	ANGERS	ALM
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM
VEYER Philippe	SAINT CLEMENT DE LA PLACE	ALM

Avait donné pouvoir de voter en son nom :

- PIOU Serge, délégué de Mauges Communauté (Montrevault sur Evre) à DAVY Jean Luc, délégué des Portes de l'Anjou (Daumeray),
- RENAUD Jacques, délégué d'Angers Loire Métropole (Montreuil Juigné) à BOLO Philippe, délégué d'Angers Loire Métropole (Avrillé),

S'étaient excusés :

- BROSELLIER Pierre, délégué de Loire Aubance (Blaison Saint Sulpice),
- CAILLEAU Marc, délégué d'Angers Loire Métropole (Cantenay Epinard),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée d'Angers Loire Métropole (Trélazé),
- HUCHON Pierre, délégué d'Angers Loire Métropole (Saint Sylvain d'Anjou) ?
- MOISAN Gérard, délégué d'Angers Loire Métropole (La Meignanne),
- POUDRAY Eric, délégué du Bocage (Somloire),
- ROISNE Didier, délégué d'Angers Loire Métropole (Beaucouzé).

Assistait également à la séance sans voix délibérative, Mme Dominique DICK, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du 10 décembre 2008 instituant la mise en place du Fonds d'Intervention pour les Economies d'Energies appelée « FIPEE 21 »,

Vu la délibération du Comité Syndical du 20 novembre 2015 adoptant la révision du règlement financier relatif au FIPEE 21,

Vu les demandes de 7 collectivités ayant déposé un dossier au titre du FIPEE pour des rénovations thermiques de bâtiments et des installations de chaudière bois granulé et de pompes à chaleur,

Considérant que le montant des subventions octroyées par le SIEMML depuis le 1^{er} janvier 2016 s'élève à 195 530 € pour une autorisation de programme de 1 M€,

Considérant que les crédits restants après versement de la subvention sus-mentionnée seront de 804 470 €,

Par ailleurs,

Vu l'article 2 de la convention « maîtrise de l'énergie » stipulant que la subvention sera annulée si dans un délai de 2 ans à compter de la signature de la convention, elle n'a pas fait l'objet d'un versement,

Vu les demandes de 3 communes (Parcay les Pins, Cheffes sur Sarthe, La Varenne) de prolonger de 2 ans le délai de leur convention « maîtrise de l'énergie »,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DONNE UN AVIS FAVORABLE pour attribuer aux communes demandereses, une subvention de 195 530 € destinée aux opérations d'économie d'énergie et répartie en fonction de leur opération respective (cf annexe 1),
- AUTORISE le Président à signer la convention « Maîtrise de l'Energie » correspondante (cf annexe 2) avec chaque collectivité concernée,
- DONNE UN AVIS FAVORABLE pour prolonger de 2 ans les conventions « maîtrise de l'énergie » initialement signées avec les 3 collectivités concernées : Parcay les Pins, Cheffes sur Sarthe, La Varenne,
- AUTORISE le Président à signer pour chacune d'elles, l'avenant de prolongation pour versement de leur subvention.

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	45
Nombre de votants :	47
Abstentions :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	47

Annexe 1

Projets demandés

Demandeur	Opérations subventionnées		Montant de l'opération (€ HT)	Montant de la subvention (€)
	Type	Site		
Saint Clément des Levées	Rénovation Thermique avec chaudière bois à granulés	Mairie	195 500	86 700
La Jaille Yvon	Rénovation thermique avec chaudière bois à granulés	Mairie + école	49 064	16 310
Yzernay	Rénovation Thermique	Salle des fêtes	105 000	11 355
Noyant	Rénovation thermique	Salle des fêtes	259 594	14 560
Saint Martin du Fouilloux	Rénovation thermique	Bibliothèque, Salle de musique, salle paroissiale	86 917	8 000
Somloire	Rénovation thermique +PAC	Garderie périscolaire	87 500	52 605
Saint Sigismond	Rénovation thermique	Salle des fêtes	53 333	6 000
			TOTAL	195 530

Convention « Maîtrise de l'énergie »

Préambule

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIÉML) exerce au lieu et place des personnes morales adhérentes au SIÉML, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité. Il exerce aussi au lieu et place de ses membres qui lui en font la demande, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz.

L'article L.2224-34 du CGCT issu de l'article 17 de la loi du 10 février 2000 modifié par l'article 20 de la loi de programme du 13 juillet 2005 autorise les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière de distribution publique de l'énergie, à réaliser ou faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie.

Le 10 décembre 2008, le SIÉML a décidé de mettre en place un programme de maîtrise de l'énergie « FIPEE 21 ».

Il est convenu,

Entre

D'une part, le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIÉML) situé ZAC de Beuzon, 9 Route de la Confluence à Ecoflant — CS 60145 — 49001 ANGERS CEDEX 01, représenté par son Président Jean Luc DAVY, en vertu de la délibération du Comité Syndical du 20 mai 2014,

et

D'autre part, la commune de
représentée par son maire, M

Article 1 - Objet

Le SIÉML, conformément aux dispositions de la délibération du 10 décembre 2008 mettant en place un programme pour la maîtrise de l'énergie « FIPEE 21 », et à la délibération du Bureau du

Vu la demande de la commune de
DECIDE

- nature de l'opération prise en compte :

- montant de l'opération	€ HT
- montant de la subvention attribuée :	€

Article 2 – Durée

La subvention sera annulée si, dans un délai de trois ans à compter de la signature de la présente convention, elle n'a pas fait l'objet d'un versement.

Article 3 – Efficience

La commune fournira au SIÉML, pendant 3 ans à compter de la date d'achèvement des travaux subventionnés, un relevé des consommations annuelles d'énergie dans les bâtiments ayant fait l'objet desdits travaux.

Article 4 -Certificat d'Economie d'Energie (CEE)

La commune confie au SIÉML le soin de valoriser les certificats d'économie d'énergie qui pourraient être engendrés par les travaux dans les bâtiments :

☐ Oui

☐ Non

Dans le cas favorable, la commune ne pourra valoriser de CEE en son nom et fournira au SIÉML les justificatifs nécessaires demandés pour la validation des CEE.

Article 5 – Comptable assignataire

Le comptable assignataire des paiements sera le Trésorier Principal d'ANGERS Municipale, Hôtel de Ville — boulevard de la Résistance et de la Déportation — 49035 ANGERS CEDEX

Fait à

le

Pour la commune,
Le Maire,

Pour le SIÉML,
Le Président,

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : SUBVENTIONS FIPEE 2016

Date de transmission de l'acte : 31/03/2016

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 31/03/2016

Numéro de l'acte : DELCOSY23B ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20160315-DELCOSY23B-DE

Date de décision : 15/03/2016

Acte transmis par : Sylvie FOURCHER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 15 mars 2016

COSY /n° 24 /2016

Objet : Avenants au marché public de travaux éclairage public – maintenance 2016

L'an deux mille seize, le quinze du mois de mars à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 8 mars 2016, s'est réuni en séance ordinaire, aux Bateliers, 328 rue Jean Jaurès à TRELAZE, sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Christian MAILLET a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOULANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION (la Daguenière)	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
DUPERRAY Guy	SARRIGNE	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CJHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gérard	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE (Montjean sur Loire)	MAUGES COMMUNAUTE
BIELIN Marc (suppléant de MANCEAU Paul)	SEVREMOINE (Torfou)	MAUGES COMMUNAUTE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU (Le Vieil Baugé)	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES (Beaupréau)	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU (La Tourlandry)	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU (Liré)	MAUGES COMMUNAUTE
PAVAGEAU Frédéric	CHOLET	CHOLETAIS
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON (Nueil sur Layon)	VIHIERSOIS HAUT LAYON
POITOU Rémy	BRIOLLAY	ALM
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE (Le Thoureil)	GENNOIS
JULLIEN Eve (suppléante de SOTTY Jean)	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TASTARD Rémy	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERCHERE Jean Marc	ANGERS	ALM
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM
VEYER Philippe	SAINT CLEMENT DE LA PLACE	ALM

Avait donné pouvoir de voter en son nom :

- PIOUS Serge, délégué de Mauges Communauté (Montrevault sur Evre) à DAVY Jean Luc, délégué des Portes de l'Anjou (Daumeray),
- RENAUD Jacques, délégué d'Angers Loire Métropole (Montreuil Juigné) à BOLO Philippe, délégué d'Angers Loire Métropole (Avrillé),

S'étaient excusés :

- BROSELLIER Pierre, délégué de Loire Aubance (Blaison Saint Sulpice),
- CAILLEAU Marc, délégué d'Angers Loire Métropole (Cantenay Epinard),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée d'Angers Loire Métropole (Trélazé),
- HUCHON Pierre, délégué d'Angers Loire Métropole (Saint Sylvain d'Anjou) ?
- MOISAN Gérard, délégué d'Angers Loire Métropole (La Meignanne),
- POUDRAY Eric, délégué du Bocage (Somloire),
- ROISNE Didier, délégué d'Angers Loire Métropole (Beaucouzé).

Assistait également à la séance sans voix délibérative, Mme Dominique DICK, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

M. le Président expose :

La création de communes nouvelles sur le département, postérieurement à la signature du marché de maintenance éclairage public le 3 décembre 2015, impose la mise en place d'avenants aux marchés de maintenance afin de :

- redéfinir les périmètres d'interventions des entreprises attributaires,
- créer un nouveau prix pour tenir compte des déplacements au sein des communes nouvelles dont les territoires se sont fortement agrandis.

I. Périmètres d'interventions des entreprises attributaires

Considérant que le regroupement de l'intégralité des communes déléguées constituant chaque commune nouvelle impose le rattachement de celle-ci sur un même lot géographique du marché de maintenance, il convient d'intégrer :

- Longuenée-en-Anjou (commune déléguée de Pruillé) au lot A,
- Morannes-sur-Sarthe (commune déléguée de Morannes) au lot B,
- Val-du-Layon (commune déléguée de St-Lambert-du-Lattay) au lot F,
- Bégrolles en Mauges au lot D pour être cohérent avec le reste des communes de la Communauté d'Agglomération Choletaise,
- La Ménitrie au lot C pour être cohérent avec le reste des communes de la Communauté de Communes de Beaufort-en-Anjou.

Par ailleurs, les communes de Candé et de Denezé sous Doué ont décidé récemment de confier la maintenance de leur réseau d'éclairage public au SIEM. Il est donc proposé que la commune de Candé soit ajoutée au lot F de maintenance éclairage public et que celle de Denezé sous Doué intègre le lot C.

II. Création d'un nouveau prix

Considérant que le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) n'intègre pas actuellement les temps de déplacements entre communes déléguées imposés par l'étendue des territoires des communes nouvelles puisque les entreprises n'ont pas pris en compte cette modification des territoires dans leurs réponses au moment de la procédure de consultation pour le marché public,

Considérant qu'en effet, les dépannages réalisés sur la même commune nouvelle mais sur plusieurs communes déléguées ne doivent pas faire l'objet d'une facturation comportant plusieurs forfaits de mobilisation et de déplacement de l'équipe,

Considérant qu'il convient de mettre en place un prix indemnisant au plus juste l'entreprise sur ses frais de mobilisation et de déplacement entre 2 communes déléguées, par l'ajout d'un nouvel article au BPU à savoir :

Article 2CUR017 : Frais de mobilisation et de déplacement de l'équipe entre 2 communes déléguées

Par unité : 16,90 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération n° 22/2015 du Comité Syndical du 16 juin 2015 autorisant le Président à lancer le marché public de travaux éclairage public – maintenance 2016,

Vu la délibération n°28/2015 du 10 novembre 2015 autorisant le Président à signer les marchés publics de travaux d'éclairage public au titre de la maintenance 2016,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE le Président à conclure et signer les avenants suivants aux marchés de maintenance Eclairage Public 2016 avec les entreprises attributaires des marchés :

1. Avenant n° 2 au marché n°000274, LOT A-Couronne Angevine notifié le 17 décembre 2015 à l'entreprise SPIE Centre-Ouest :

- intégration de la commune de Longuenée-en-Anjou (commune déléguée de Pruillé),
- création d'un nouvel article dans le BPU (article 2CUR017) sur les frais de mobilisation et de déplacement de l'équipe entre 2 communes déléguées par unité/16.90 €

2. Avenant n° 2 au marché 000275, LOT F – Zone Loire Segréen notifié le 17 décembre 2015 à l'entreprise SPIE Centre-Ouest :

- Intégration de la commune du Val-du-Layon (commune déléguée de St-Lambert-du Lattay),
- Intégration de la commune de Candé au marché, cette dernière ayant récemment confié sa compétence Eclairage Public au Siéml,
- création d'un nouvel article dans le BPU (article 2CUR017) sur les frais de mobilisation et de déplacement de l'équipe entre 2 communes déléguées – par unité/16.90 €.

3. Avenant n° 1 au marché n°000276, LOT B – Zone des 3 Vallées notifié le 17 décembre 2015 à l'entreprise CITEOS :

- Intégration de la commune de Morannes-sur-Sarthe (commune déléguée de Morannes),
- création d'un nouvel article dans le BPU (article 2CUR017) sur les frais de mobilisation et de déplacement de l'équipe entre 2 communes déléguées – par unité/16.90 €.

4. Avenant n° 1 au marché n°000277, LOT C – Zone Saumurois Baugeois, notifié le 17 décembre 2015 à l'entreprise CITEOS :

- Intégration de la commune de La Ménitrie dans le marché,
- Intégration de la commune de Denezé-sous-Doué dans le marché, cette dernière ayant récemment décidé de confier sa compétence maintenance du réseau Eclairage Public au Siéml,
- création d'un nouvel article dans le BPU (article 2CUR017) sur les frais de mobilisation et de déplacement de l'équipe entre 2 communes déléguées – par unité/16.90 €.

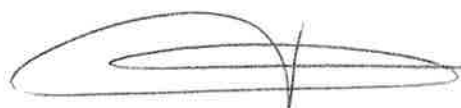
5. Avenant n° 1 au marché n°000278, LOT E, Zone Loire Nord Mauges notifié le 17 décembre 2015 à l'entreprise CITEUM :

- création d'un nouvel article dans le BPU (article 2CUR017) sur les frais de mobilisation et de déplacement de l'équipe entre 2 communes déléguées – par unité/16.90 €.

6. Avenant n° 1 au marché n°000279, LOT D, Zone Layon Centre Mauges notifié le 17 décembre 2015 à l'entreprise CITEUM :

- intégration de la commune de Bégrolles en Mauges dans le marché
- création d'un nouvel article dans le BPU (article 2CUR017) sur les frais de mobilisation et de déplacement de l'équipe entre 2 communes déléguées – par unité/16.90 €.

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	45
Nombre de votants :	47
Abstentions :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	47

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

AVENANTS AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC - MAINTENANCE 2016 (ANNULE ET REMPLACE LA DELIB PRECEDENTE)

Date de transmission de l'acte : 04/04/2016**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/04/2016**Numéro de l'acte :** DEL24COSYRECTIF ([voir l'acte associé](#))**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20160315-DEL24COSYRECTIF-DE**Date de décision :** 15/03/2016**Acte transmis par :** Sylvie FOURCHER**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :**
1. Commande Publique
1.1. Marchés publics

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 15 mars 2016

COSY /n° 25 /2016

Objet : Adhésion au groupement de commandes géolocalisation des réseaux d'éclairage public

L'an deux mille seize, le quinze du mois de mars à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 8 mars 2016, s'est réuni en séance ordinaire, aux Bateliers, 328 rue Jean Jaurès à TRELAZE, sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Christian MAILLET a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION (la Daguenière)	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
DUPERRAY Guy	SARRIGNE	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CJHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gérard	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE (Montjean sur Loire)	MAUGES COMMUNAUTE
BIELIN Marc (suppléant de MANCEAU Paul)	SEVREMOINE (Torfou)	MAUGES COMMUNAUTE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU (Le Vieil Baugé)	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES (Beaupréau)	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU (La Tourlandry)	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU (Liré)	MAUGES COMMUNAUTE
PAVAGEAU Frédéric	CHOLET	CHOLETAIS
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON (Nueil sur Layon)	VIHIERSOIS HAUT LAYON
POITOU Rémy	BRIOLLAY	ALM
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE (Le Thoureil)	GENNOIS
JULLIEN Eve (suppléante de SOTTY Jean)	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TASTARD Rémy	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERCHERE Jean Marc	ANGERS	ALM
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM
VEYER Philippe	SAINT CLEMENT DE LA PLACE	ALM

Avait donné pouvoir de voter en son nom :

- PIOU Serge, délégué de Mauges Communauté (Montrevault sur Evre) à DAVY Jean Luc, délégué des Portes de l'Anjou (Daumeray),
- RENAUD Jacques, délégué d'Angers Loire Métropole (Montreuil Juigné) à BOLO Philippe, délégué d'Angers Loire Métropole (Avrillé),

S'étaient excusés :

- BROSELLIER Pierre, délégué de Loire Aubance (Blaison Saint Sulpice),
- CAILLEAU Marc, délégué d'Angers Loire Métropole (Cantenay Epinard),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée d'Angers Loire Métropole (Trélazé),
- HUCHON Pierre, délégué d'Angers Loire Métropole (Saint Sylvain d'Anjou) ?
- MOISAN Gérard, délégué d'Angers Loire Métropole (La Meignanne),
- POUDRAY Eric, délégué du Bocage (Somloire),
- ROISNE Didier, délégué d'Angers Loire Métropole (Beaucouzé).

Assistait également à la séance sans voix délibérative, Mme Dominique DICK, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

Le Président expose :

Le SIEMML gère l'éclairage public au travers d'un SIG (Système d'Informations Géographiques) pouvant être consulté par les communes et mis à jour par les entreprises en charge de la maintenance. Ce SIG est schématique mais permet de connaître parfaitement le patrimoine.

Il permet aussi de répondre aux déclarations de projets de travaux (DT) et aux déclarations d'intention de commencer les travaux (DICT) mais les informations sont transmises avec une précision relativement faible.

Vu le décret du 5 octobre 2011 (dit DT/DICT) et les arrêtés successifs imposant aux gestionnaires de réseaux sensibles (électricité, gaz, éclairage public), à compter du 1^{er} janvier 2019 sur les communes urbaines et en 2026 sur les communes rurales, à répondre aux DT/DICT en communiquant la position de leurs réseaux avec une incertitude de localisation inférieure à 50 cm, voire 40 cm dans certain cas,

Considérant que le SIEMML, exploitant du réseau d'éclairage public (réseau sensible) est concerné par l'application de ce décret,

Considérant l'état actuel du SIG du SIEMML qui ne lui permet pas de répondre avec la précision demandée,

Etant donné la nécessité de géoréférencer par GPS pour une plus grande fiabilité :

- le fond de plan, appelé aussi PCRS (plan corps de rues simplifié),
- le réseau d'éclairage public,

Considérant la constitution d'un groupement de commandes avec le SyDEV (85), le SYDELA (44) et certaines communes de Vendée pour la détection, et leur intégration dans le SIG, des réseaux d'éclairage public existants,

Considérant que les réseaux installés sur les communes rurales au sens de l'INSEE seront géo-référencés au travers d'un futur appel d'offres,

Considérant l'estimation du coût de la détection et du report dans le SIG à environ 1 400 € le kilomètre (fourchette haute),

Considérant que le SyDEV propose de coordonner de ce groupement de commandes,

Vu les caractéristiques générales ci-dessous de ce marché :

- marché à bons de commandes
- durée de 4 ans,
- coordonnateur du marché : SYDEV.

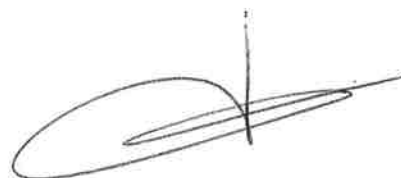
Considérant qu'en ce qui concerne le SIEMML :

- les frais de gestion répercutés au coordonnateur par le SIEMML ont été estimés à 2 500 €,
- le marché comprendra 3 lots géographiques.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, DONNE UN AVIS FAVORABLE pour :

- autoriser l'adhésion du SIEMML au groupement de commandes constitué également du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement de la Vendée (SyDEV) qui sera coordonnateur du groupement et du Syndicat Départemental d'Energie de la Loire Atlantique (SYDELA) pour la passation d'un marché ou d'un accord-cadre ayant pour objet la détection et le géo-référencement des réseaux d'éclairage public existants,
- rembourser les frais de gestion du coordonnateur tels que mentionnés dans les dispositions de la convention et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- autoriser le Président à signer la convention constitutive du groupement jointe en annexe.

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	45
Nombre de votants :	47
Abstentions :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	47

Convention de groupement de commandes pour le marché « Géodétection et géoréférencement des réseaux d'éclairage public »

Préambule

La mutualisation de l'achat peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix.

Dans ce contexte, un groupement est constitué entre les différentes personnes morales citées en annexe à la présente convention conformément à l'article 8 du code des marchés public relatif aux groupements de commandes.

Le groupement se matérialise par la conclusion d'une convention entre les membres du groupement.

Les membres s'engagent contractuellement les uns envers les autres par la signature de cette convention de groupement qui vise à définir les conditions de fonctionnement du groupement de commande créé en vue de la passation d'un marché dont l'objet est la géodétection et le géoréférencement des réseaux d'éclairage public.

Le SyDEV se propose d'être le coordonnateur du groupement de commandes.

ARTICLE 1 : OBJET

Il est constitué, entre les personnes morales citées en annexe de la présente convention, un groupement de commandes relatif à la conclusion d'un marché à bons de commande, sans montant minimum ni montant maximum, dont l'objet est la géodétection et le géoréférencement des réseaux d'éclairage public.

Le marché est passé pour une durée de quatre ans ferme.

ARTICLE 2 : MEMBRES DU GROUPEMENT

Le groupement est constitué entre les membres listés en annexe de la présente convention.

ARTICLE 3 : COORDONNATEUR DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement de la Vendée (SyDEV) est coordonnateur du groupement de commandes au sens de l'article 8-II du Code des marchés publics.

Le siège du coordonnateur est situé 3 rue du Maréchal Juin –CS 80040 - 85036 LA ROCHE SUR YON Cedex.

ARTICLE 4 : MISSIONS DU COORDONNATEUR

Phase passation

Le coordonnateur gère, au nom et pour le compte des membres du groupement et en concertation avec eux, l'ensemble des opérations de passation du marché.

La mission de passation inclut notamment :

- le recensement des besoins des membres
- le choix du mode de passation
- la préparation du dossier de consultation et son envoi
- la rédaction de l'avis d'appel public à la concurrence et son envoi
- la réception des plis
- l'analyse des candidatures et des offres
- la préparation et le suivi de la commission d'appel d'offres
- l'information des candidats rejetés
- la signature du marché
- la décision, le cas échéant, de ne pas donner suite
- la transmission au contrôle de légalité
- la notification du marché aux candidats retenus
- la publication de l'avis d'attribution

Conformément à l'article 8-VII du code des marchés publics, la commission d'appel d'offres du groupement est celle du coordonnateur. La commission d'appel d'offres peut également être assistée par des agents des membres du groupement, compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

La convention reste applicable en cas de relance de la procédure faisant suite à une déclaration sans suite ou un appel d'offres infructueux.

Phase exécution

Le coordonnateur est compétent pour décider, au nom et pour le compte des membres du groupement, de la conclusion d'avenants et de la résiliation du marché.

Il assure, pour le compte de ses membres, la préparation, la passation, la signature, la notification des avenants et tout acte ou toute procédure nécessaire à la conclusion desdits avenants.

Préalablement à toute décision (avenant, résiliation, ...), le coordonnateur consulte les autres membres pour avis.

ARTICLE 5 – MISSION DES MEMBRES DU GROUPEMENT

Phase passation

Les membres déterminent la nature et l'étendue des besoins à satisfaire, préalablement à l'envoi, par le coordonnateur, de l'appel public à la concurrence.

Phase exécution

Chaque membre du groupement exécute, pour ce qui le concerne, le marché à hauteur de ses besoins et notamment :

- la passation des bons de commande,
- la gestion de la facturation (réception, vérification, liquidation, paiement...) en lien avec le titulaire du marché,
- les opérations de vérification,
- les procédures de cautionnement, de nantissement éventuel et de versement des avances,
- l'application des pénalités.

Chaque membre participe financièrement aux frais de passation des procédures de marché tel que défini à l'article 9 de la présente convention.

ARTICLE 6 : CONSTITUTION DU GROUPEMENT

Chaque membre adhère au groupement de commandes par la signature de la présente convention par son représentant dûment habilité.

Le coordonnateur adresse, par tout moyen, une copie de la convention signée à chaque membre du groupement.

ARTICLE 7 : MODALITES DE SORTIE DES MEMBRES DU GROUPEMENT

Les membres peuvent décider de se retirer du groupement dans les cas suivants :

- déclaration sans suite ou d'infructuosité de la procédure,
- résiliation du marché.

Dans ces hypothèses, si un membre souhaite se retirer du groupement, il en fait la demande, par écrit, au coordonnateur.

ARTICLE 8 : ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DU GROUPEMENT

La présente convention entre en vigueur après sa signature par l'ensemble des membres et à compter de la dernière date de signature.

Le groupement prend fin à la fin d'exécution du marché, ou si, en application de l'article 7 de la présente convention, le nombre de membres se trouve inférieur à deux.

ARTICLE 9 : REMBOURSEMENT DES FRAIS EXPOSES PAR LE COORDONNATEUR

Chaque membre du groupement participe aux frais de gestion, y compris de publicité, exposés par le coordonnateur et liés à la procédure de passation du marché. Ces frais de gestion sont estimés à 10 002 euros.

Les montants des participations de chaque membre du groupement sont les suivants :

- SyDEV : 2 500 Euros
- SIEML : 2 500 Euros
- SyDELA : 2 500 Euros

- Commune de Challans : 417 Euros
- Commune de Fontenay-le-Comte : 417 Euros
- Commune de Luçon : 417 Euros
- Commune de la Roche-sur-Yon : 417 Euros
- Commune des Sables d'Olonne : 417 Euros
- Commune de Rocheservière : 417 Euros

Les participations sont versées par virement au Comptable du Trésor de la ROCHE SUR YON, Trésorerie du Pays Yonnais et Essartais Municipale, 30 Rue Gaston Ramon, BP 835, 85021 LA ROCHE SUR YON CEDEX, pour le compte du SyDEV ci-après :

BANQUE DE FRANCE – BDF LA ROCHE SUR YON	
IBAN	FR28 3000 1006 97D8 5200 0000 080
BIC	BDFEFRPPCCT

ARTICLE 10 : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention de groupement doit faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 11 : DIFFERENDS ET LITIGES :

En cas de différends ou litiges, les parties s'efforcent de rechercher une solution amiable.
A défaut, la juridiction compétente est :

Tribunal Administratif de Nantes,
6, allée de l'Ile Gloriette – BP 2411
44 041 NANTES CEDEX 1

**ANNEXE – LISTE DES MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHÉ
« GEODETECTION ET GEOREFERENCEMENT DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC »**

NOM	ADRESSE	DATE DE SIGNATURE DE LA CONVENTION
Syndicat Départemental d’Energie et d’Equipement de la Vendée (SyDEV)	3 rue du Maréchal Juin CS 80040 85036 LA ROCHE-SUR-YON	
Syndicat Intercommunal d’Energies de Maine-et-Loire (SiéML)	9, route de la confluence ZAC de Beuzon 49001 ANGERS	
Syndicat Départemental d’Energie de Loire-Atlantique (SyDELA)	Bâtiment F - rue Roland Garros Parc d’activité du Bois Cesbron 44701 ORVAULT	
Commune de Challans	1 boulevard Lucien Dodin BP 239 85300 CHALLANS	
Commune de Fontenay-le-Comte	4, quai Victor Hugo BP 19 85201 FONTENAY-LE-COMTE Cedex	
Commune de Luçon	1 Rue de l’Hôtel de Ville 85400 LUÇON	
Commune de la Roche-sur-Yon	Hôtel de Ville - Place Napoléon BP 829 85021 LA ROCHE-SUR-YON	
Commune des Sables d’Olonne	21, place du Poilu de France B.P. 30386 85108 LES SABLES D'OLONNE Cedex	
Commune de Rocheservière	1 Rue de la Mairie 85620 ROCHESERVIERE	

**ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHE « GEODETECTION ET
GEOREFERENCEMENT DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC »**

(indiquer le nom de la collectivité)

Dont le siège est situé

Représenté par

Dûment habilité par délibération n° en date du

- **Accepte les termes de la convention constitutive du groupement**
- **Adhère au groupement de commandes relatif à la géodétection et le géoréférencement des réseaux d'éclairage public**
- **Reconnaît que cette adhésion prendra effet à la date d'entrée en vigueur fixée conformément à l'article 8 de la convention,**

Fait le à

NOM	QUALITE	CACHET	SIGNATURE

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE GEOLOCALISATION DES RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC

Date de transmission de l'acte : 31/03/2016**Date de réception de l'accusé de
réception :****Numéro de l'acte :** DELCOSY25 (voir l'acte associé)**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20160331-DELCOSY25-DE**Date de décision :** 31/03/2016**Acte transmis par :** Sylvie FOURCHER**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 15 mars 2016

COSY /n° 26 /2016

Objet : Positionnement du SIEML en tant que gestionnaire du PCRS

L'an deux mille seize, le quinze du mois de mars à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 8 mars 2016, s'est réuni en séance ordinaire, aux Bateliers, 328 rue Jean Jaurès à TRELAZE, sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Christian MAILLET a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION (la Daguenière)	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
DUPERRAY Guy	SARRIGNE	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CJHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gérard	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE (Montjean sur Loire)	MAUGES COMMUNAUTE
BIELIN Marc (suppléant de MANCEAU Paul)	SEVREMOINE (Torfou)	MAUGES COMMUNAUTE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU (Le Vieil Baugé)	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES (Beaupréau)	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU (La Tourlandry)	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU (Liré)	MAUGES COMMUNAUTE
PAVAGEAU Frédéric	CHOLET	CHOLETAIS
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON (Nueil sur Layon)	VIHIERSOIS HAUT LAYON
POITOU Rémy	BRIOLLAY	ALM
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE (Le Thourel)	GENNOIS
JULLIEN Eve (suppléante de SOTTY Jean)	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TASTARD Rémy	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERCHERE Jean Marc	ANGERS	ALM
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM
VEYER Philippe	SAINT CLEMENT DE LA PLACE	ALM

Avait donné pouvoir de voter en son nom :

- PIOU Serge, délégué de Mauges Communauté (Montrevault sur Evre) à DAVY Jean Luc, délégué des Portes de l'Anjou (Daumeray),
- RENAUD Jacques, délégué d'Angers Loire Métropole (Montreuil Juigné) à BOLO Philippe, délégué d'Angers Loire Métropole (Avrillé),

S'étaient excusés :

- BROSELLIER Pierre, délégué de Loire Aubance (Blaison Saint Sulpice),
- CAILLEAU Marc, délégué d'Angers Loire Métropole (Cantenay Epinard),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée d'Angers Loire Métropole (Trélazé),
- HUCHON Pierre, délégué d'Angers Loire Métropole (Saint Sylvain d'Anjou) ?
- MOISAN Gérard, délégué d'Angers Loire Métropole (La Meignanne),
- POUDRAY Eric, délégué du Bocage (Somloire),
- ROISNE Didier, délégué d'Angers Loire Métropole (Beaucouzé).

Assistait également à la séance sans voix délibérative, Mme Dominique DICK, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

Le Président expose :

Pour répondre aux DT/DICT avec une incertitude de localisation inférieure à 50 cm, le géo-référencement du PCRS doit être réalisé avec une incertitude de localisation inférieure à 10 cm. Cela consiste à géo-référencer (relevés par GPS) certains éléments sur le terrain tels que les rues, trottoirs, bouches à clés, etc...

Vu l'obligation pour les gestionnaires de réseaux sensibles (électricité, gaz, éclairage) de développer un PCRS,

Vu le protocole national signé le 24 juin 2015 avec la FNCCR, ERDF, GrDF, l'ARF, l'AMF... pour déployer des PCRS suivant les spécifications du CNIG (Conseil National de l'Information Géographique),

Vu la possibilité de réaliser un PCRS pour l'ensemble des acteurs concernés afin de mutualiser les coûts,

Considérant les réunions organisées par Angers Loire Métropole à cet effet pour envisager la mise en place d'un partenariat départemental avec ERDF, GrDF, le Conseil Départemental, les intercommunalités et le SIEMML,

Considérant les avantages engendrés par ce partenariat pour le SIEMML qui pourrait disposer :

- des réseaux d'éclairage public sur un fond de plan géo-référencé pour répondre aux DT/DICT avec une précision inférieure à 50 cm comme l'exige la loi,
- des fonds de plans géo-référencés pour réaliser des études sans avoir recours systématiquement à un géomètre,

Vu les conditions de réalisation du PCRS et de sa mise à jour,

Vu la possibilité offerte pour le SIEMML d'être porteur du projet en sa qualité d'autorité publique locale compétente,

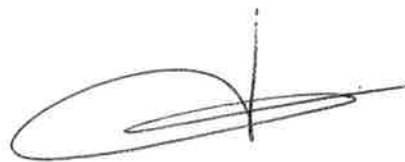
Vu le projet de recruter un chef de projet géomaticien afin que le SIEMML puisse assurer son rôle de gestionnaire du PCRS,

Vu la nécessité de procéder à une étude de faisabilité technique, financière et juridique du projet en faisant appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée qui aura pour mission de procéder à une étude de faisabilité technique financière et juridique du projet.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** pour que le SIEMML se positionne en tant que gestionnaire du PCRS (création et mise à jour),
- **AUTORISE** le Président à engager une procédure de consultation pour un marché de fournitures et de services pour une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de réaliser une étude de faisabilité technique, financière et juridique du projet et à signer le marché y afférent.

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	45
Nombre de votants :	47
Abstentions :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	47

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : POSITIONNEMENT SIEMML SUR PCRS

Date de transmission de l'acte : 31/03/2016

**Date de réception de l'accusé de
réception :**

Numéro de l'acte : DELCOSY26 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20160315-DELCOSY26-DE

Date de décision : 15/03/2016

Acte transmis par : Sylvie FOURCHER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 15 mars 2016

COSY /n° 27 /2016

Objet : Groupement de commandes pour l'achat, la remise à niveau et la destruction de transformateurs électriques

L'an deux mille seize, le quinze du mois de mars à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 8 mars 2016, s'est réuni en séance ordinaire, aux Bateliers, 328 rue Jean Jaurès à TRELAZE, sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Christian MAILLET a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION (la Daguenière)	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
DUPERRAY Guy	SARRIGNE	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CJHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gérard	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE (Montjean sur Loire)	MAUGES COMMUNAUTE
BIELIN Marc (suppléant de MANCEAU Paul)	SEVREMOINE (Torfou)	MAUGES COMMUNAUTE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU (Le Vieil Baugé)	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES (Beaupréau)	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU (La Tourlandry)	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU (Liré)	MAUGES COMMUNAUTE
PAVAGEAU Frédéric	CHOLET	CHOLETAIS
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON (Nueil sur Layon)	VIHIERSOIS HAUT LAYON
POITOU Rémy	BRIOLLAY	ALM
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE (Le Thoureil)	GENNOIS
JULLIEN Eve (suppléante de SOTTY Jean)	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TASTARD Rémy	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERCHERE Jean Marc	ANGERS	ALM
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM
VEYER Philippe	SAINT CLEMENT DE LA PLACE	ALM

Avait donné pouvoir de voter en son nom :

- PIOU Serge, délégué de Mauges Communauté (Montrevault sur Evre) à DAVY Jean Luc, délégué des Portes de l'Anjou (Daumeray),
- RENAUD Jacques, délégué d'Angers Loire Métropole (Montreuil Juigné) à BOLO Philippe, délégué d'Angers Loire Métropole (Avrillé),

S'étaient excusés :

- BROSELLIER Pierre, délégué de Loire Aubance (Blaison Saint Sulpice),
- CAILLEAU Marc, délégué d'Angers Loire Métropole (Cantenay Epinard),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée d'Angers Loire Métropole (Trélazé),
- HUCHON Pierre, délégué d'Angers Loire Métropole (Saint Sylvain d'Anjou) ?
- MOISAN Gérard, délégué d'Angers Loire Métropole (La Meignanne),
- POUDRAY Eric, délégué du Bocage (Somloire),
- ROISNE Didier, délégué d'Angers Loire Métropole (Beaucouzé).

Assistait également à la séance sans voix délibérative, Mme Dominique DICK, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

Le Président expose :

Le SIEMML achète, remet à niveau technique et détruit depuis de très nombreuses années des transformateurs au travers d'un marché groupé interrégional qu'il coordonne lui-même.

Ces transformateurs permettent d'abaisser la tension du réseau 20 000 volts à 400 volts.

Le SIEMML les pose à l'occasion de travaux de renforcements du réseau électrique, d'effacements ou d'extension. Les transformateurs installés sur le réseau qui sont déposés au cours de travaux sont détruits, remis à niveau pour être ensuite à nouveau posés sur le réseau ou rachetés pour ferrailage.

La participation du SIEMML à ce groupement de commandes lui a permis d'obtenir des rabais de près de 25 % entre 2007 et 2013.

En 2015, une baisse de 21 % a de nouveau été enregistrée tout en permettant l'acquisition de matériels plus performants.

Vu la constitution d'un nouveau groupement de commandes de transformateurs, à compter du 1^{er} janvier 2017 et composé des membres ci-dessous :

- Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement de la Vendée (85)
- Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (49)
- Syndicat Départemental d'Energie de la Loire Atlantique (44)
- Département de la Sarthe (72)
- Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Mayenne (53)
- Syndicat Départemental d'Energie du Finistère (29)
- Syndicat Départemental d'Energie du Morbihan (56)
- Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir et Cher (41)
- Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire (37)
- Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre (58)

Considérant les caractéristiques de ce groupement précisées dans la convention constitutive ci-jointe et qui en fixe les conditions de fonctionnement,

Considérant que le SyDEV propose d'être le coordonnateur et le mandataire du marché,

Considérant que l'exécution de chaque marché reviendra à chaque collectivité pour son propre département,

Considérant que les frais de gestion du coordonnateur, fixés à 20 000 €, seront à répartir entre les membres du groupement,

Considérant que les marchés ou accords-cadres seront à bons de commandes et porteront sur la fourniture et les prestations suivantes :

- transformateurs type cabine haut de poteau H61 pertes réduites TPC (50, 100, 160 kVA),
- transformateurs type cabine H59 à pertes réduites non TPC (160, 250 kVA)
- transformateurs type cabine H59 à pertes réduites TPC (100, 160, 250 kVA),
- transformateurs type cabine H59 à pertes réduites non TPC (400, 630 kVA),
- transformateurs type PRCS à pertes réduites TPC (50, 100, 160 kVA),
- remise en état technique de transformateurs déposés,
- destruction de transformateurs.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

➤ DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour la passation de marchés ou d'accords-cadres ayant pour objet la fourniture de transformateurs et de postes de transformation HTA/BT pour le réseau électrique de distribution publique, la remise en état technique, la destruction et le rachat de transformateurs récupérés,

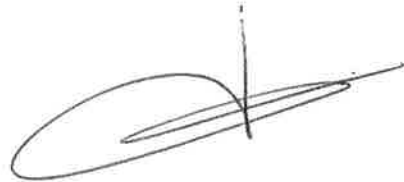
.../...

➤ AUTORISE le Président à signer la convention constitutive du groupement jointe en annexe, désignant le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée comme coordonnateur du groupement de commandes, en précisant que la nature des fournitures et des prestations sont les suivantes :

- transformateurs type cabine haut de poteau H61 pertes réduites TPC (50, 100, 160 kVA),
- transformateurs type cabine H59 à pertes réduites non TPC (160, 250 kVA),
- transformateurs type cabine H59 à pertes réduites TPC (100, 160, 250 kVA),
- transformateurs type cabine H59 à pertes réduites non TPC (400, 630 kVA),
- transformateurs type PRCS à pertes réduites TPC (50, 100, 160 kVA),
- remise en état technique de transformateurs déposés,
- destruction de transformateurs.

➤ DONNE UN AVIS FAVORABLE pour rembourser les frais de gestion exposés par le coordonnateur conformément aux dispositions de la convention et imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant.

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	45
Nombre de votants :	47
Abstentions :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	47

Convention de groupement de commandes pour « la fourniture de transformateurs et de postes de transformation, remise en état technique et destruction des transformateurs déposés »

Préambule

Les membres souhaitent lutter contre la hausse du prix des matières premières et limiter les délais de livraison des transformateurs HTA/BT. Une mutualisation de leurs achats peut permettre de diminuer le coût des fournitures et d'améliorer l'efficacité de leur commande publique.

Dans ce contexte, un groupement est constitué entre les Autorités Organisatrices de la Distribution d'Electricité (AODE) citées en annexe 1 à la présente convention.

Le groupement se matérialise par la conclusion d'une convention entre les membres du groupement.

La présente convention a pour objet de définir les conditions de fonctionnement du groupement de commande créé pour un besoin récurrent, à savoir la fourniture de transformateurs et de postes de transformation, la remise en état technique et la destruction des transformateurs déposés.

Article 1 : Objet

Les membres du groupement, cités en annexe 1 à la présente convention, décident de constituer un groupement de commandes relatif la fourniture de transformateurs et de postes de transformation, la remise en état technique et la destruction des transformateurs déposés.

La satisfaction des besoins des membres passera par la conclusion de marchés publics.

Les marchés publics visés par la présente convention sont les marchés et accords-cadres définis à l'article 4 de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Ces marchés pourront avoir pour objet la fourniture de transformateurs et de postes de transformation pour le réseau de distribution publique, la remise en état technique et la destruction des transformateurs déposés pour les besoins propres de ses membres.

Les besoins sont définis avec précision avant le lancement de tout nouveau marché.

Article 2 : Membres du groupement

Le groupement est ouvert aux Autorités Organisatrices de la Distribution d'Electricité (AODE).

La liste des membres est donnée en annexe 1 de la présente convention.

Article 3 : Coordonnateur du groupement de commandes

Les membres conviennent que le coordonnateur est désigné pour une durée limitée et pourra être remplacé par un autre membre, avant le lancement de chaque nouvelle procédure, sous réserve de la conclusion d'un avenant à la convention de groupement.

Le coordonnateur est désigné à l'annexe 2 de la présente convention.

La désignation d'un nouveau coordonnateur en vue de la passation d'un nouveau marché, ne fait pas obstacle à ce que le précédent coordonnateur, poursuivre l'exercice de ses missions sur le marché en cours.

Le changement de coordonnateur emportera aussi celui de la commission d'appel d'offres, qui sera celle du nouveau coordonnateur.

Article 4 : Missions du coordonnateur

Phase passation

Le coordonnateur gère, au nom et pour le compte des membres du groupement et en concertation avec eux, l'ensemble des opérations de passation des marchés publics.

La mission de passation inclut notamment :

Au stade du marché public :

- la définition des besoins en concertation avec les membres du groupement
- le choix du mode de passation
- la préparation du dossier de consultation et son envoi
- la rédaction de l'avis d'appel public à la concurrence et son envoi
- la réception des plis
- l'analyse des candidatures et des offres
- la préparation et le suivi de la commission d'appel d'offres
- l'information des candidats rejetés
- la signature du marché public
- la décision, le cas échéant, de ne pas donner suite
- la transmission au contrôle de légalité
- la notification du marché public aux candidats retenus
- la publication de l'avis d'attribution

La commission d'appel d'offres du groupement est celle du coordonnateur. La commission d'appel d'offres peut également être assistée par des agents des membres du groupement, compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

Phase exécution

Au stade des marchés publics

Le coordonnateur gère au nom et pour le compte des membres du groupement et en concertation avec eux, l'ensemble des opérations d'exécution des marchés publics suivants :

- Les décisions de reconduction
- La passation d'avenants
- La résiliation des marchés publics

Au stade des marchés subséquents

Le coordonnateur gère au nom et pour le compte des membres du groupement et en concertation avec eux, le cas échéant, la passation et l'exécution partielle des marchés subséquents à un accord-cadre comprenant les missions suivantes :

- la mise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre
- l'analyse des offres
- l'attribution des marchés subséquents
- l'information des candidats rejetés
- la signature des marchés subséquents
- la décision, le cas échéant, de ne pas donner suite
- la transmission au contrôle de légalité
- la notification des marchés subséquents au candidat retenu
- la passation d'avenants
- la résiliation des marchés subséquents

Article 5 – Mission des membres du groupement

Phase passation

Les membres déterminent la nature et l'étendue des besoins à satisfaire pour les marchés publics préalablement à l'envoi, par le coordonnateur, de l'appel public à la concurrence (pour un marché ou un accord-cadre) ou de la lettre de consultation (pour les marchés subséquents).

Phase exécution

Chaque membre du groupement exécute pour ce qui le concerne les marchés publics à hauteur de ses besoins en ce qui concerne notamment :

- les commandes
- la réception des fournitures
- la gestion de la facturation (réception, vérification, liquidation, paiement...) en lien avec le titulaire du marché,
- les procédures éventuelles de cautionnement, de nantissement et de versement d'avances
- l'application des pénalités
- le cas échéant, la définition des besoins préalablement à la passation des marchés subséquents.

Article 6 : Constitution du groupement

Chaque membre adhère au groupement de commandes par la signature de la présente convention par son représentant dûment habilité.

Article 7 : Modification de la composition du groupement

7-1 - Retrait

Dans le cas où un membre souhaiterait se retirer du groupement, il en fait la demande par écrit au coordonnateur.

Ils conviennent ensemble d'une date de retrait effective, afin que le retrait du membre n'entraîne pas un bouleversement de l'économie générale du marché public.

Si le retrait d'un membre crée un préjudice à un autre membre, ce dernier peut demander à ce que le retrait du membre ne prenne effet qu'à la fin de l'exécution du marché public ou du marché subséquent en cours.

Dans l'hypothèse où le coordonnateur souhaite se retirer du groupement, il en informe les autres membres.

Ces derniers concluent un avenant pour désigner un nouveau coordonnateur.

7-2 – Adhésion de nouveaux membres

Toute personne morale désignée à l'article 2 de la présente convention peut, à tout moment, adhérer au présent groupement en application de la procédure suivante :

- 1) Demande d'adhésion par écrit (lettre ou courrier électronique)
- 2) Transmission par le coordonnateur au demandeur de la convention de groupement et de l'acte d'adhésion,
- 3) Transmission par le demandeur au coordonnateur de l'acte d'adhésion signé par le représentant dûment habilité
- 4) Transmission par le coordonnateur au nouveau membre d'un accusé réception actant l'entrée du membre dans le groupement.

L'adhésion du nouveau membre prend effet à compter de la date indiquée dans son acte d'adhésion.

Toutefois, l'engagement du nouveau membre dans le groupement n'est effectif, que pour les marchés publics dont l'avis d'appel public à concurrence a été envoyé postérieurement à la date de la réception par le coordonnateur, de la décision d'adhérer au groupement de commandes.

7-3 – Mise à jour de la convention

Les membres du groupement acceptent le retrait ou l'adhésion de nouveaux membres, pendant toute la durée de validité de la présente convention.

Le coordonnateur transmet la liste des membres à jour, annexée à la présente convention, par tout moyen et ce avant le lancement de la consultation d'un nouveau marché public.

Article 8 : Entrée en vigueur et durée du groupement

La présente convention entre en vigueur, à compter de la date indiquée à l'annexe 3, signée par le représentant du Coordonnateur du groupement, attestant que l'ensemble des membres ont signé la convention.

Le groupement, ayant pour objet un achat répétitif, est constitué pour une durée illimitée.

Article 9 : Remboursement des frais exposés par le coordonnateur

9.1- Frais de passation d'un marché public

Pour toute nouvelle procédure de passation d'un marché public, le coordonnateur adresse aux membres concernés, une demande de remboursement des frais dans le courant de l'année, suivant la date de notification du marché public.

Les frais de gestion exposés par le coordonnateur et liés à la procédure de passation des marchés publics sont fixés à 20 000 euros et seront répartis à part égale entre les membres du groupement.

Chaque membre est seul responsable de l'exécution des obligations qui lui incombent, en vertu de la convention de groupement, pour les opérations dont il se charge en son nom propre et pour son propre compte.

9.2- Frais de justice

L'ensemble des membres du groupement porte la responsabilité de la procédure de passation.

En cas de condamnation financière du coordonnateur par une décision de justice, la charge financière sera divisée selon le nombre de membres du groupement, au prorata du poids du marché de chaque membre, par rapport au montant total des marchés passés. Le coordonnateur effectue l'appel de fonds, auprès de chaque membre pour la part qui lui revient.

Article 10 : Modifications de la convention

Toute modification de la présente convention de groupement, à l'exception du retrait de membres ou de l'adhésion de nouveaux membres, doit faire l'objet d'un avenant.

Article 11 : Différends et litiges

Le représentant du coordonnateur peut ester en justice, au nom et pour le compte des membres du groupement, pour les procédures dont il a la charge.

Il informe et consulte les membres sur sa démarche et son évolution.

En cas de différends ou litiges, et à défaut de solution de conciliation, la juridiction compétente est celle du coordonnateur à la date de naissance du litige.

Article 12 : Dissolution du groupement

Le groupement est dissout par décision d'une majorité qualifiée de ses membres à savoir : lorsqu'il y a accord au moins des deux tiers des membres du groupement, et lorsque le retrait des membres conduit à réduire le nombre à un.

Cet accord peut être formalisé par tout moyen. Dès lors que les conditions sont réunies, le coordonnateur en place, informe les autres membres de la dissolution du groupement.

ANNEXE 1 – LISTE DES MEMBRES DU GROUPEMENT

NOM	ADRESSE
Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée (SyDEV)	3 rue du Maréchal Juin CS 80040 85036 LA ROCHE-SUR-YON
Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SiéML)	9, route de la confluence ZAC de Beuzon 49001 ANGERS
Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique (SyDELA)	Bâtiment F - rue Roland Garros Parc d'activité du Bois Cesbron 44701 ORVAULT
Syndicat Départemental pour l'Electricité et le Gaz de la Mayenne (SDEGM)	Parc Technopolis- Bat R Rue Louis de Broglie 53810 CHANGE
Conseil Départemental de la Sarthe (CD72)	Hôtel du Département Place Aristide Briand 72072 LE MANS Cédex 9
Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire (SIEL37)	12-14 rue Blaise Pascal BP 51314 37013 TOURS Cedex 1
Syndicat Intercommunal de distribution d'Energie de Loir et Cher (SIDELC)	15 rue Franciade CS 63414 41034 BLOIS
Syndicat Départemental d'Energie du Finistère (SDEF)	9 allée Sully 29 000 QUIMPER
Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan (SDEM)	27 rue de Luscanen CS 32610 56010 VANNES
Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN)	7 place de la République CS 10042 58027 NEVERS Cedex

ANNEXE 2 - DESIGNATION DU COORDONNATEUR DU GROUPEMENT

Conformément à l'article 3 de la présente convention, le coordonnateur est :

Coordonnateur	Date de début	Date de fin
SyDEV 3 rue du Maréchal Juin CS80014 85036 LA ROCHE SUR YON	Date d'entrée en vigueur de la convention	Fin du marché

ANNEXE 3 –ATTESTATION

Monsieur, agissant en sa qualité de

.....

représentant le SyDEV, coordonnateur du groupement de commandes pour la fourniture de transformateurs et de postes de transformation, remise en état technique et destruction,

Atteste que la présente convention entre en vigueur à compter du,

l'ensemble des membres ayant signé la convention à cette date.

Pour le SyDEV
Le Président,

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT-LA REMISE A NIVEAU ET LA DESTRUCTION DE TRANSFORMATEURS

Date de transmission de l'acte : 31/03/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 31/03/2016

Numéro de l'acte : DELCOSY27 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20160315-DELCOSY27-DE

Date de décision : 15/03/2016

Acte transmis par : Sylvie FOURCHER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 15 mars 2016

COSY /n° 28 /2016

Objet : . Désignation du délégué titulaire et de son suppléant au sein de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat d'Angers Loire Métropole (ALEC)

L'an deux mille seize, le quinze du mois de mars à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 8 mars 2016, s'est réuni en séance ordinaire, aux Bateliers, 328 rue Jean Jaurès à TRELAZE, sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Christian MAILLET a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION (la Daguenière)	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
DUPERRAY Guy	SARRIGNE	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CJHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gérard	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE (Montjean sur Loire)	MAUGES COMMUNAUTE
BIELIN Marc (suppléant de MANCEAU Paul)	SEVREMOINE (Torfou)	MAUGES COMMUNAUTE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU (Le Vieil Baugé)	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES (Beaupréau)	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU (La Tourlandry)	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU (Liré)	MAUGES COMMUNAUTE
PAVAGEAU Frédéric	CHOLET	CHOLETAIS
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON (Nueil sur Layon)	VIHIERSOIS HAUT LAYON
POITOU Rémy	BRIOLLAY	ALM
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE (Le Thoureil)	GENNOIS
JULLIEN Eve (suppléante de SOTTY Jean)	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TASTARD Rémy	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERCHERE Jean Marc	ANGERS	ALM
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM
VEYER Philippe	SAINT CLEMENT DE LA PLACE	ALM

Avait donné pouvoir de voter en son nom :

- PIOUS Serge, délégué de Mauges Communauté (Montrevault sur Evre) à DAVY Jean Luc, délégué des Portes de l'Anjou (Daumeray),
- RENAUD Jacques, délégué d'Angers Loire Métropole (Montreuil Juigné) à BOLO Philippe, délégué d'Angers Loire Métropole (Avrillé),

S'étaient excusés :

- BROSSELLIER Pierre, délégué de Loire Aubance (Blaison Saint Sulpice),
- CAILLEAU Marc, délégué d'Angers Loire Métropole (Cantenay Epinard),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée d'Angers Loire Métropole (Trélazé),
- HUCHON Pierre, délégué d'Angers Loire Métropole (Saint Sylvain d'Anjou) ?
- MOISAN Gérard, délégué d'Angers Loire Métropole (La Meignanne),
- POUDRAY Eric, délégué du Bocage (Somloire),
- ROISNE Didier, délégué d'Angers Loire Métropole (Beaucouzé).

Assistait également à la séance sans voix délibérative, Mme Dominique DICK, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

Vu la délibération du Bureau du SIEMML du 26 mars 2013, autorisant le Syndicat d'adhérer à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat mise en place par Angers Loire Métropole,

Vu l'émanation de l'ALEC, fruit du Plan Climat Energie Territorial co-construit par les acteurs du territoire, et la nature associative de ses statuts,

Vu le rôle de l'ALEC qui regroupe et fédère l'ensemble des acteurs du territoire angevin intervenant sur les problématiques énergétiques et climatiques et les économies d'énergies, ce qui en fait un outil opérationnel au service de la politique énergétique et climatique du territoire d'ANGERS LOIRE METROPOLE,

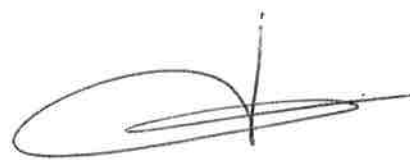
Vu la représentation du SIEMML au sein de cette instance pour la précédente mandature par :

- M. Philippe BOLO comme délégué titulaire,
- et M. Jean Marc VERCHERE comme délégué suppléant,

Vu la motivation exprimée par M. Thierry TASTARD de suivre plus assidûment les travaux de l'ALEC, Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, DESIGNNE :

- M. Philippe BOLO, Vice Président en charge des EnR et de la MDE et Adjoint au Maire d'Avrillé comme délégué titulaire,
- et M. Thierry TASTARD, délégué du SIEMML, Adjoint au Maire à Saint Barthélémy, comme délégué suppléant.

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	45
Nombre de votants :	47
Abstentions :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	47

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DESIGNATION DE REPRESENTANTS TITULAIRES ET SUPPLEANTS DU SIEM L A L'ALEC

Date de transmission de l'acte : 31/03/2016

Date de réception de l'accusé de
réception : 31/03/2016Numéro de l'acte : DELCOSY28 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20160315-DELCOSY28-DE

Date de décision : 15/03/2016

Acte transmis par : Sylvie FOURCHER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 15 mars 2016

COSY /n° 29 /2016

Objet : . Convention de partenariat avec l'ALEC et versement d'une subvention

L'an deux mille seize, le quinze du mois de mars à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 8 mars 2016, s'est réuni en séance ordinaire, aux Bateliers, 328 rue Jean Jaurès à TRELAZE, sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Christian MAILLET a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION (la Daguenière)	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
DUPERRAY Guy	SARRIGNE	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CJHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gérard	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE (Montjean sur Loire)	MAUGES COMMUNAUTE
BIELIN Marc (suppléant de MANCEAU Paul)	SEVREMOINE (Torfou)	MAUGES COMMUNAUTE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU (Le Vieil Baugé)	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES (Beaupréau)	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU (La Tourlandry)	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU (Liré)	MAUGES COMMUNAUTE
PAVAGEAU Frédéric	CHOLET	CHOLETAIS
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON (Nueil sur Layon)	VIHERSOIS HAUT LAYON
POITOU Rémy	BRIOLLAY	ALM
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE (Le Thoureil)	GENNOIS
JULLIEN Eve (suppléante de SOTTY Jean)	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TASTARD Rémy	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERCHERE Jean Marc	ANGERS	ALM
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM
VEYER Philippe	SAINT CLEMENT DE LA PLACE	ALM

Avait donné pouvoir de voter en son nom :

- PIOU Serge, délégué de Mauges Communauté (Montrevault sur Evre) à DAVY Jean Luc, délégué des Portes de l'Anjou (Daumeray),
- RENAUD Jacques, délégué d'Angers Loire Métropole (Montreuil Juigné) à BOLO Philippe, délégué d'Angers Loire Métropole (Avrillé),

S'étaient excusés :

- BROSELLIER Pierre, délégué de Loire Aubance (Blaison Saint Sulpice),
- CAILLEAU Marc, délégué d'Angers Loire Métropole (Cantenay Epinard),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée d'Angers Loire Métropole (Trélazé),
- HUCHON Pierre, délégué d'Angers Loire Métropole (Saint Sylvain d'Anjou) ?
- MOISAN Gérard, délégué d'Angers Loire Métropole (La Meignanne),
- POUDRAY Eric, délégué du Bocage (Somloire),
- ROISNE Didier, délégué d'Angers Loire Métropole (Beaucouzé).

Assistait également à la séance sans voix délibérative, Mme Dominique DICK, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

Le Président expose :

Par délibération du Bureau du SIEMML en date du 26 mars 2013, le Syndicat a décidé d'adhérer à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat mise en place par Angers Loire Métropole.

Depuis, plusieurs rencontres ont eu lieu entre le SIEMML et l'ALEC afin de déterminer les objectifs du partenariat et les modalités financières d'accompagnement du SIEMML.

L'objectif du partenariat est d'appuyer l'ALEC dans le développement et l'accompagnement d'actions innovantes à destination du grand public sur la maîtrise de l'énergie et la rénovation énergétique. Il s'agit aussi pour l'ALEC d'aider le SIEMML à développer le service de Conseil en Energie Partagé (CEP) auprès des communes. Chaque année, le SIEMML et l'ALEC s'engagent à co-construire un programme d'action conjoint. Pour cette année, le SIEMML accompagne la promotion et le développement des actions de type « traqueauxwatts » auprès des communes.

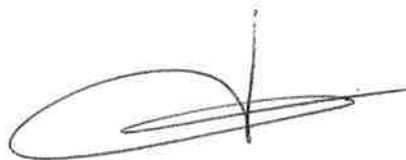
Il est proposé à l'assemblée de verser une subvention annuelle à hauteur de 7 500 € au regard de cette convention (le SIEMML adhérent par ailleurs à l'ALEC pour un montant annuel de 2 500 €).

Vu le projet de convention de partenariat entre l'ALEC et le SIEMML qui fixe la durée à deux ans et le cadre des interventions respectives entre les parties,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat jointe en annexe,
- DECIDE le versement d'une subvention annuelle de 7 500 € à l'ALEC.

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	45
Nombre de votants :	47
Abstentions :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	47

CONVENTION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat

Dont l'adresse postale est 8 place Freppel – 49100 Angers

Représentée par son Président, Monsieur Stéphane PIEDNOIR.

Désignée ci-après par l'ALEC,

D'UNE PART,

ET :

Le Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine et Loire,

Dont l'adresse postale est 9, Route de la Confluence - ZAC de Beuzon - Ecoflant -
BP 60145 - 49001 Angers cedex 01

Représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc DAVY .

Désignée ci-après par la SIÉML,

D'AUTRE PART,

PREAMBULE:

En France, les dépenses d'énergie (patrimoine bâti et éclairage public) représentent entre 10 et 15 % des dépenses de fonctionnement des communes (hors masse salariale).

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) est le fruit du Plan Climat Energie Territorial (PCET) co-construit par les acteurs du territoire. Ce PCET a été adopté en octobre 2011 avec deux objectifs : réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique du territoire de l'agglomération, mais également préparer l'avenir énergétique du territoire en l'adaptant aux réalités environnementales de demain.

Le plan d'actions 2011-2014 de ce PCET a permis de mettre en avant la viabilité et la nécessité d'un tel projet pour le territoire.

De statut associatif, l'ALEC regroupe et fédère l'ensemble des acteurs du territoire angevin intervenant sur les problématiques énergétiques et climatiques, et les économies d'énergie. C'est un outil opérationnel de proximité et une porte d'entrée unique pour tous les acteurs au service de la politique énergétique et climatique du territoire d'Angers Loire Métropole.

L'Agglomération d'Angers Loire Métropole, après avoir répondu à un appel à candidature de la Région Pays de la Loire et de l'ADEME, a acté en conseil communautaire le 13 octobre 2014, la création et le pilotage d'une plateforme de la rénovation thermique des logements sur son territoire. ALM a confié son animation et la coordination de la plateforme à l'ALEC en 2015.

Celle-ci a été officiellement lancée en septembre 2015 sous le nom d'accompagnement « Mieux Chez Moi »

Le SIEML, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE), intervient sur tout le département de Maine-et-Loire et compte parmi ses membres l'ensemble des communes et la quasi-totalité des intercommunalités du département .

Le SIEML propose par ailleurs d'autres compétences à la carte telles que l'organisation de la distribution de gaz, l'éclairage public, les réseaux de chaleur ou les infrastructures de recharge de véhicules électriques ; ainsi que des services associés : conseil en énergies pour les bâtiments publics, soutien financier à l'efficacité énergétique et à la rénovation thermique des bâtiments publics, groupement d'achat d'électricité et de gaz.

Depuis 2009, le SIEML propose aux communes volontaires une mission de conseil en énergies. Celle-ci comprend une première phase de pré diagnostics gratuits de l'ensemble des bâtiments publics réalisés en interne dans le but de chiffrer les économies d'énergies potentielles. La deuxième phase permet de réaliser des audits énergétiques effectués par des Bureaux d'Etudes pilotés et financés à 80 % par le SIEML dans le but de réaliser des travaux de rénovations énergétiques. Pour 2016, une autorisation de programme pluriannuelle de 5 Millions d'euros a été votée pour accompagner encore plus la rénovation thermique des bâtiments de nos communes. A partir de 2016, le SIEML va développer l'offre de conseiller en énergie partagé sur tout le département : l'objectif de ce nouveau service énergétique est de partager et mutualiser entre plusieurs collectivités un conseiller référent sur toutes les questions énergétiques relatives à leurs territoires (efficacité énergétique, énergies renouvelables, suivi des consommations, etc).

Dans cette dynamique, le SIEMML souhaite développer ses missions de conseils et d'actions autour de l'énergie auprès des collectivités du Maine et Loire et d'apporter davantage de services aux collectivités en soutenant également celles-ci dans leur politique d'information, de sensibilisation et d'accompagnement des habitants.

Cette volonté étant partagée par l'ALEC, la présente convention de partenariat constitue le socle d'une coopération pour le développement de ces actions sur le territoire d'Angers Loire Métropole.

CELA EXPOSE, IL A ETE CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

A travers leur partenariat, l'ALEC et le SIEMML souhaitent développer des actions avec les communes d'Angers Loire Métropole afin de les accompagner, sur le long terme, dans la maîtrise de leur consommation énergétique, vers une transition énergétique de leur territoire et dans leur rôle d'information et de catalyseur pour les habitants et les acteurs économiques et publics de leur territoire.

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le SIEMML accompagnera l'ALEC dans le développement d'actions précurseurs pour mobiliser et accompagner les habitants des communes dans la rénovation énergétique de leur logement sur le territoire d'Angers Loire Métropole.

ARTICLE 2 : ADHÉSION

Le SIEMML intègre le *collège des collectivités territoriales et autorités publiques*.

ARTICLE 3 : PARTENARIAT

L'objectif du partenariat est d'appuyer l'ALEC dans le développement et l'accompagnement d'actions innovantes pour les communes vers le grand public sur la maîtrise de l'énergie et la rénovation énergétique. Il s'agit aussi pour l'ALEC d'aider le SIEMML à développer le service de Conseil Energie Partagé (CEP) auprès des communes.

- Définition d'un programme d'action conjoint annuel

Chaque année, le SIEMML et l'ALEC s'engagent à co-construire le programme d'action de l'année suivante, afin d'inscrire au mieux leurs actions dans les priorités territoriales identifiées.

a- Engagements du SIEMML

- Apporter son soutien technique et ses capacités d'intervention pour les communes qui en feraient la demande auprès de l'ALEC.
- Communiquer auprès de l'ALEC les communes ayant des approches de maîtrise de l'énergie sur leur bâtiment.
- Faire la promotion des actions et services de l'ALEC auprès des communes rencontrées sur Angers Loire Métropole.

b- Engagements de l'ALEC

- Développer et animer des actions innovantes pour les collectivités.

- Dans ses échanges avec les communes promouvoir le service de conseil en énergie partagé ainsi que les actions initiées par le SIEML (FIPEE 21, mobilité électrique, achats énergie, etc ,...)

ARTICLE 4 : NATURE ET MONTANT DE L'APPORT

Le SIEML s'engage à apporter une subvention annuelle de 7 500 € pour le développement des actions définies par ce partenariat.

Conformément aux statuts, le SIEML, en qualité de membre, adhère à l'ALEC pour un montant de 2 500 € par an.

ARTICLE 5 : EVALUATION

Le SIEML et l'ALEC produiront conjointement au plus tard le 31 mars de chaque année :

- un bilan des actions entreprises l'année précédente dans le cadre de la présente convention ;

ARTICLE 6 : CONTROLE

L'ALEC et le SIEML s'engagent à faciliter le contrôle mutuel de la réalisation de leurs actions prévues et d'une manière générale de la bonne exécution de la présente convention.

ARTICLE 7 : CHARTE DE L'ALEC

Les partenaires agissant au sein de l'ALEC en direction des acteurs du territoire étant multiples, il est nécessaire que le message véhiculé par chacun d'entre eux soit identique. Aussi une charte a été co-construite au sein de l'ALEC. Elle devra être signée par tous les partenaires intervenant auprès du grand public au nom de l'ALEC.

ARTICLE 8 : DUREE ET REVISION DE LA CONVENTION

a- Validité

La présente convention prendra effet au 1^{er} janvier 2016 et est établie pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

b- Renouvellement

Au terme de cette période, les deux parties s'entendront pour faire le point sur les actions engagées dans la présente convention et définir ensemble les modalités de sa reconduction.

c- Révision

La convention pourra être modifiée à la demande de l'une des deux parties pour une meilleure adaptation aux circonstances par voie d'avenant. A cet effet, un point d'étape sera réalisé mi-2016.

d- Résiliation

Le SIEMML et l'ALEC conservent la faculté de résilier unilatéralement la présente convention en respectant un préavis de six mois, sans qu'une telle résiliation puisse n'être assortie d'aucune indemnité.

Le préavis dûment motivé, sera notifié à l'intéressé par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

Le montant de la participation financière sera versé par le SIEMML à l'ALEC au moment de l'appel à cotisation au premier semestre de l'année en cours.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITE

Le SIEMML reste responsable et garante des informations et conseils prodigués dans le cadre de la mission de conseil en énergie partagé

ARTICLE 11 : CONTENTIEUX

Les parties soussignées déclarent avoir pris connaissance des conditions du présent contrat qu'elles acceptent et s'obligent à exécuter et à accomplir scrupuleusement sans réserve.

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation de la juridiction compétente, mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage, ...).

Fait à Angers, le.....

Le Président
de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat

Le Président
du Syndicat Intercommunal d'Énergie
de Maine-et-Loire

Stéphane PIEDNOIR

Jean-Luc DAVY

Annexe 1 – Programme d'action et moyens mis en œuvre

Objectif :

1. Promouvoir le service de conseil en énergie partagé sur le territoire d'Angers Loire Métropole

Descriptif de l'action des Conseillers en Energie

1. Assurer le suivi des consommations sur le long terme pour optimiser les consommations et baisser les factures
2. Accompagner la collectivité sur le long terme dans la mise en place de programmes pluriannuels de mesures d'économies d'énergies, dans les projets de rénovation et/ou construction,
- 3- Conseiller sur les différents choix énergétiques,
- 4- Animer des actions d'information et de sensibilisation auprès des équipes communales aux problématiques énergétiques et aux usages du patrimoine public

2. Promouvoir et développer des actions de type traqueauxwatts auprès des communes.

Descriptif de l'action

A l'aide d'une caméra thermique, le conseiller énergie photographie les maisons de personnes volontaires d'une commune ou d'un quartier.

Les habitants sont invités à une soirée d'information sur les enjeux de l'isolation et les dispositifs d'accompagnement.

Par la suite, des permanences sont proposées sur la commune aux habitants : à partir des photographies infrarouges, nous amenons un conseil personnalisé complété par la possibilité de réaliser un passeport énergie de leur habitation.

3. Développer d'autres actions innovantes pour aider les communes à augmenter

- la mobilisation des particuliers sur la rénovation de leur logement
- la sensibilisation des scolaires aux économies d'énergies et aux énergies renouvelables

Annexe 3 –



Agence Locale de l'Énergie et du Climat
du territoire d'Angers Loire Métropole

CHARTRE de déontologie des intervenants de l'ALEC

Article 1 – L'ALEC

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) est une structure opérationnelle du territoire d'Angers Loire Métropole, intervenant sur les enjeux énergétiques et climatiques. Sa création est le fruit d'une concertation et d'un travail mené par les différents acteurs du Plan Climat Énergie Territorial d'Angers Loire Métropole.

De statut associatif, l'ALEC rassemble une diversité de membres représentant le territoire : collectivités territoriales, chambres consulaires, entreprises, syndicats d'économie mixte, associations, établissements d'enseignement supérieur...

Cette composition a pour vocation de garantir une gouvernance partagée et équilibrée.

Conformément aux statuts de l'ALEC, le Président, élu parmi les membres fondateurs, ne peut en aucun cas avoir des intérêts personnels ou professionnels dans une entreprise ou association adhérente de l'association. De cette façon, l'association s'emploie à garantir la plus grande neutralité et objectivité dans le cadre de la réalisation de ses missions d'intérêt général.

Article 2 – Définition du terme « Intervenants de l'ALEC »

Sont présentés comme « intervenants » de l'ALEC les membres adhérents et les salariés de l'association, quand ils agissent pour le compte et/ou au nom de l'ALEC.

Article 3 – Missions de l'ALEC

De part ses statuts, l'ALEC apporte un service aux habitants, collectivités et acteurs économiques du territoire de l'agglomération dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, du développement de l'efficacité énergétique, du développement des énergies renouvelables, de la lutte contre le changement climatique et l'adaptation au changement climatique par :

- la sensibilisation, l'information, et la communication auprès de tous les publics
 - la formation des acteurs pouvant stimuler la demande
 - le Conseil et l'accompagnement des acteurs locaux ainsi que des démarches territoriales
 - l'élaboration de projets multi partenariaux
 - de la veille technique, réglementaire et financière
- la coordination des acteurs du territoire

Elle favorise l'émergence de nouveaux projets et cherche à créer des synergies entre les différents acteurs du territoire, à mettre en lien l'expertise, les compétences et les projets de chacun afin de décupler l'efficacité des actions entreprises.

Dans le cadre de ses missions et face à ses différents interlocuteurs, l'ALEC se doit d'adopter une posture neutre et objective.

Article 4 – Déontologie & engagement des signataires

Les intervenants de l'ALEC s'engagent à délivrer des informations objectives, neutres et de qualité, ne favorisant en aucun cas une entreprise, un type de matériel ou de procédé tout en s'inscrivant en cohérence avec les missions de l'ALEC (Article 3).

Les personnes morales et physiques accompagnées par l'ALEC doivent rester en position de prendre leurs décisions selon des critères objectifs, en fonction de leurs propres motivations.

Article 5 – Mention sur les supports de communication

Dans toutes actions presse/média ou support de communication utilisés par un intervenant de l'ALEC, dans le cadre d'une opération conduite en lien avec l'agence, il devra être mentionné l'action ou le partenariat avec l'ALEC et, dans la mesure du possible, être apposé son logo (dans le respect des droits des marques).

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : CONVENTION DE PARTENARIAT SIEML ET ALEC

Date de transmission de l'acte : 31/03/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 31/03/2016

Numéro de l'acte : DELCOSY29 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20160315-DELCOSY29-DE

Date de décision : 15/03/2016

Acte transmis par : Sylvie FOURCHER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées



SIÉML

9 Route de la confluence
ZAC de Beuzon - Ecoflant
CS 60145 - 49001 Angers Cedex 01

Tél : 02 41 20 75 20
Fax : 02 41 87 00 43

Site Internet : www.sieml.fr
e-mail : sieml@sieml.fr